



ANALYSES ET SYNTHÈSES

-  La situation des grands groupes bancaires français à fin 2015

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	6
1. LES RÉSULTATS	7
1.1. Une performance d'ensemble en progrès	7
1.1.1. Des revenus tirés par les effets de change et comptables.....	7
1.1.2. Un coefficient d'exploitation en baisse modérée	10
1.1.3. La baisse du coût du risque s'est interrompue en 2015	12
1.1.4. Une poursuite de la hausse du résultat hors éléments exceptionnels	13
1.1.5. Des rendements des actifs et des fonds propres qui retrouvent le niveau médian des grandes banques européennes	15
1.2. Des performances contrastées entre les diverses lignes métier.....	18
1.2.1. La banque de détail et les financements spécialisés sont dynamiques	20
1.2.2. La banque de financement et d'investissement subit la hausse du coût du risque	22
1.2.3. L'assurance et la gestion d'actifs continuent de croître à un rythme soutenu	22
2. L'ÉVOLUTION DES BILANS	24
2.1. Une baisse de l'actif tirée par celle des actifs financiers détenus à des fins de transaction	24
2.2. Une réduction du passif tirée, de manière analogue, par celle des passifs financiers détenus à des fins de transaction	25
3. L'ÉVOLUTION DES RISQUES	29
3.1. Une progression des exigences de fonds propres tirée par le risque de crédit	29
3.2. Les EFP au titre du risque de crédit ont à nouveau progressé	29
3.2.1. Une augmentation des volumes et une légère reprise du risque de crédit ..	29
3.2.2. La qualité des portefeuilles de crédit s'améliore.....	31
3.3. Les EFP au titre de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).....	35
3.4. Repli des EFP au titre des risques de marché	35
3.5. Hausse des EFP au titre du risque opérationnel	38
4. LES RATIOS RÉGLEMENTAIRES	41
4.1. Un niveau de solvabilité qui poursuit son renforcement	41
4.2. Des exigences de liquidité de court terme pleinement satisfaites	45
4.3. Des efforts qui restent encore parfois importants pour consolider la capacité d'absorption des pertes	47
ANNEXE 1	49
ANNEXE 2	53
ANNEXE 3	54
ANNEXE 4	55
1. La banque de détail et les financements spécialisés	55
Banque de détail en France	55
Banque de détail à l'international.....	58
Services financiers spécialisés	59

2.	La banque de financement et d'investissement	60
3.	L'assurance et la gestion d'actifs.....	61
	RÉFÉRENCES.....	65
	LISTES DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	66

Résumé :

Après un exercice 2014 affecté par d'importantes charges exceptionnelles, les résultats de l'année 2015 des six principaux groupes bancaires français¹ se sont redressés :

- Malgré l'environnement de taux bas et le retour de la volatilité sur les marchés, le produit net bancaire (PNB) agrégé a augmenté de 7,3 % entre 2014 et 2015 ; une partie de cette hausse reflète néanmoins des effets de change parfois importants ainsi que l'impact de la réévaluation de la dette propre de certains groupes ;
- Les frais de gestion ont progressé de 5,8 % mais le coefficient d'exploitation s'est réduit de 0,9 point de pourcentage (pt), à 66,4 %, à la faveur d'une plus forte augmentation du PNB ; le coefficient moyen ressortirait toutefois en hausse après retraitement des effets comptables précédemment mentionnés, témoignant d'un environnement économique qui tarde à s'améliorer et rend nécessaire la poursuite de l'ajustement des coûts ;
- Le coût du risque, qui s'inscrivait en baisse depuis 2012 et avait marqué une forte diminution entre 2013 et 2014 (-17,8 %), est reparti à la hausse (+2,2 %) sous l'effet notamment de nouvelles provisions pour litiges ou du paiement de pénalités ;
- Au final, le résultat net part de groupe (RNPG) s'est redressé pour atteindre 23,7 milliards d'euros en 2015 (+9,4 milliards d'euros par rapport à 2014, soit une hausse de 65,9%) ; retraité des éléments exceptionnels qui avaient affecté l'exercice 2014, le RNPG ressort en hausse de l'ordre de 8 %.

Les informations disponibles à la date de rédaction de la présente étude font par ailleurs ressortir des résultats encore solides au premier trimestre 2016, en particulier avec une baisse significative du coût du risque. Malgré cela, la rentabilité sur capitaux propres demeure faible et bien inférieure aux attentes – sans doute trop élevées et injustifiées dans le contexte actuel – des investisseurs.

La tendance, déjà observée l'année dernière, de l'amélioration des bilans et du renforcement de la solvabilité se confirme :

- Pour la seconde année consécutive, le taux d'encours dépréciés s'inscrit en repli et le taux de provisionnement des encours dépréciés poursuit son redressement engagé depuis mi-2010 ;
- La croissance des crédits s'accélère en France et reste bien supérieure à la moyenne en zone euro, où, portée par les actions volontaristes de la Banque centrale européenne, elle est redevenue positive en 2015 après une année 2014 en demi-teinte ;
- Les six groupes affichent des ratios *Common equity tier 1* (CET1) « full CRR/CRD4 »² en hausse, ce qui porte le ratio CET1 agrégé des 6 groupes à 12,6 % (+0,7 pt par rapport à 2014). Reconstitué sur la base de concepts à peu près homogènes, le montant de capital CET1 des grands groupes français double entre fin 2008 et juin 2015 ;
- Les banques disposent toujours de liquidités abondantes et ont toutes publié des ratios de liquidité à court terme (*liquidity coverage ratio* – LCR) supérieurs à 100 % à fin décembre 2015. L'amélioration du LCR est d'abord due à une forte augmentation au numérateur de la part des actifs de haute qualité (« *high quality liquid assets* » ou HQLA) ;
- Les ratios crédits / dépôts poursuivent leur décroissance grâce à une progression des dépôts dans un environnement de taux bas (+6 % entre décembre 2014 et décembre 2015) qui s'opère à un rythme plus soutenu que celui des crédits (+2 % sur 1 an).

¹ BNP Paribas (BNPP), Société Générale (SG), groupe Crédit Agricole (GCA), groupe BPCE (GBPCE), groupe Crédit Mutuel (GCM), et la Banque Postale (LBP).

² Les ratios « full CRR/CRD4 » tiennent compte, dès à présent, de l'ensemble des dispositions réglementaires telles qu'elles seront applicables à compter du 1er janvier 2019 y compris, pour les banques les plus importantes, les exigences spécifiques relatives aux institutions systémiques.

Malgré ces progrès, des risques persistent, qui pèsent sur la rentabilité des établissements :

- Les taux durablement bas, voire négatifs, érodent la marge nette d'intérêt des banques, qui est en outre pénalisée par l'inertie de la rémunération de l'épargne réglementée. Dans ce contexte, les banques pourraient être tentées de s'orienter vers des activités relativement plus rentables mais aussi plus risquées, ce qui pourrait, à l'avenir, peser sur le coût du risque. Par ailleurs, une remontée brutale des taux d'intérêt pourrait fragiliser les marges d'intérêt dès lors que la rémunération des actifs s'ajusterait moins rapidement que les coûts du passif ;
- Le contexte macroéconomique mondial, que ce soit la faiblesse de la croissance dans les pays émergents, la baisse du prix des matières premières ou les conséquences des incertitudes politiques en Europe (cf. par exemple le référendum britannique) constituent d'autres facteurs à surveiller ;
- Couplés à la mise en œuvre des nouvelles réglementations, ces risques pourraient peser sur les conditions de refinancement des banques alors même qu'elles doivent émettre d'importants volumes de dette éligible en matière de résolution ;
- Enfin, les banques sont contraintes de s'interroger sur leurs *business models*, principalement celui de leur banque de détail qui sera probablement confrontée à des ajustements très significatifs dans les années à venir. Il s'agit non seulement de tenir compte de l'ensemble des nouvelles réglementations et contrer l'érosion des marges d'intérêt, mais aussi de faire face aux nouveaux enjeux liés à la digitalisation de l'économie, avec notamment les changements des usages des clients et l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché, comme les *Fintechs*.

Étude réalisée par Catherine Adenot, Eugenio Avisoa, Joël Guilmo, Juliette Offner et Emmanuel Point

Mots-clés : produit net bancaire, charges d'exploitation, coefficient d'exploitation, coût du risque, résultat net, ratio de solvabilité, *key risk indicators*

Codes JEL : G21

Préambule

L'analyse porte sur les comptes consolidés des six principaux groupes bancaires français : BNP Paribas (BNPP), Société Générale (SG), le Groupe Crédit Agricole (GCA), le Groupe BPCE (GBPCE), le Groupe Crédit Mutuel (GCM) et La Banque Postale (LBP).

L'ensemble des opérations exercées dans les différentes lignes d'activité (banque, assurance, gestion d'actifs et autres) et dans les différentes zones géographiques, y compris celles effectuées par les filiales implantées dans les pays étrangers, sont prises en compte pour les entités incluses dans le périmètre de consolidation de chacun de ces groupes bancaires.

Pour certains indicateurs de risques, la situation des groupes bancaires français est comparée à la situation européenne au travers d'indicateurs clés de risques (*key risk indicators* – KRI) qui sont calculés chaque trimestre par l'Autorité bancaire européenne (*European banking authority* – EBA) sur un échantillon de banques européennes³. Des comparaisons individuelles sont également établies avec les principales banques européennes d'envergure internationale ; selon les indicateurs examinés, les données peuvent toutefois ne pas être disponibles pour certaines banques, qui sont dans ce cas signalées en note de bas de tableau et de graphique.

³ Le périmètre a été étendu en 2014 et 2015, voir détails en Annexe 1.

1. Les résultats

1.1. Une performance d'ensemble en progrès

En 2015, en dépit d'un environnement qui est demeuré défavorable compte tenu notamment du niveau durablement bas des taux d'intérêt, d'une croissance peu dynamique et de la chute des prix des matières premières, les six grands groupes bancaires français ont publié des résultats d'ensemble en nette amélioration par rapport à 2014 (Tableau 1) :

- Leur produit net bancaire (PNB) agrégé a augmenté de 7,3 %, à 146,3 milliards d'euros ;
- Le coefficient d'exploitation a diminué de 0,9 point de pourcentage (pt) à 66,4 % ;
- Enfin, à 23,7 milliards d'euros, le résultat net part du groupe a progressé de 9,4 milliards d'euros, soit une hausse de 65,9 % par rapport à 2014, exercice affecté par d'importantes charges exceptionnelles⁴.

Dans ce contexte, seule la hausse du coût du risque, qui progresse de 2,2 % après plusieurs années de repli, vient ternir quelque peu cette bonne performance.

Tableau 1
Soldes intermédiaires de gestion

	2014	2015	Évolution 2015/2014
Produit net bancaire	136,4	146,3	+7,3%
Frais de gestion	91,9	97,2	+5,8%
Coefficient d'exploitation	67,3%	66,4%	-0,9 pts
Résultat brut d'exploitation (RBE)	44,6	49,2	+10,3%
Coût du risque (CR)	12,6	12,9	+2,2%
Résultat d'exploitation (RBE-CR)	32,0	36,3	+13,5%
Autres produits (+) et charges (-)	-6,0	1,8	ns
Résultat avant impôt	26,0	38,1	+46,6%
Impôts	10,2	12,6	+23,3%
Activités arrêtées ou en cours de cession	-0,1	-0,1	ns
Résultat net	15,8	25,5	+61,3%
Intérêts minoritaires	1,5	1,8	+18,9%
Résultat net part du groupe	14,3	23,7	+65,9%

Source : Communication financière des 6 groupes (BNPP, SG, GCA, GBPCE, GCM, LBP)

1.1.1. Des revenus tirés par les effets de change et comptables

La progression du PNB, qui concerne tous les établissements, s'explique notamment par deux éléments :

- D'une part, la dépréciation marquée de l'euro⁵ a eu un impact significatif sur les revenus des activités à l'international ; selon les informations publiées par les banques, qui ne sont pas homogènes ni exhaustives, cet effet a notamment été marqué en banque de financement et d'investissement (il équivaut à une progression des revenus de BNPP, SG et GCA de 6 % à 8 %) ainsi que dans la banque de détail à l'étranger pour BNPP et SG (Tableau 2) ;

⁴ Cf. [La situation des grands groupes bancaires français à fin 2014](#), Analyse et Synthèses n° 46, mai 2015

⁵ Par rapport à l'euro, le dollar US a notamment progressé de près de 20 % entre 2014 et 2015 (taux de change annuel moyen).

- D'autre part, les revenus ont bénéficié en 2015 d'un effet comptable favorable lié à la réévaluation de la dette propre⁶ (+1,4 milliard d'euros) des groupes, alors que ce dernier avait au contraire amputé le PNB des trois années précédentes (-1,5 milliard d'euros en 2014, -2,8 milliards d'euros en 2013 et -4,8 milliards d'euros en 2012).

Après retraitement de ces deux effets, les PNB individuels affichent des progressions plus modérées, comprises entre +0,9 % et +5,9 %.

Tableau 2
Impact des effets de change et de la réévaluation de la dette propre sur l'évolution du PNB

	Evolution du PNB publié entre 2014 et 2015	Evolution du PNB hors effets de change*	Evolution du PNB hors effets de change* et réévaluation de la dette propre
BNPP Groupe	+9,6%	+3,5%	+1,4%
Banque de détail domestique (FR, IT, BE, LUX)	+1,6%	+1,6%	
Banque de détail à l'international et SFS	+14,5%	+5,3%	
Banque de financement et d'investissement	+13,2%	nc	
<i>frais de gestion</i>	+11,5%	+3,4%	
Assurance	+5,7%	+5,1%	
Gestion insitutionnelle et privée	+7,4%	+4,3%	
SG Groupe	+8,8%	+7,2%	+3,8%
Banque de détail à l'international	-6,8%	-1,8%	
Services financiers spécialisés (SFS)	+13,4%	+12,8%	
Banque de financement et d'investissement / gestion d'actifs	+8%	+1%	
dt banque d'investissement	+6,1%	-2%	
dt banque de financement	+16,1%	+8%	
dt gestion d'actifs / bque privée	+4,0%	+4%	
GCA Groupe	+5,3%	nc	+2,4%
Banque de financement et d'investissement	+12,9%	+6,7%	
GBPCE Groupe ("métiers cœurs")	+5,4%	+3,1%	+0,9%
GCM Groupe	+5,9%	nc	+5,9%
LBP Groupe	+1,3%	nc	+1,3%

*BNPP et SG : évolutions à taux de change et périmètre constants ; GCA et GBPCE : évolutions à taux de change constants.

Source : Communication financière

Une stabilité de la marge nette d'intérêt et des commissions nettes

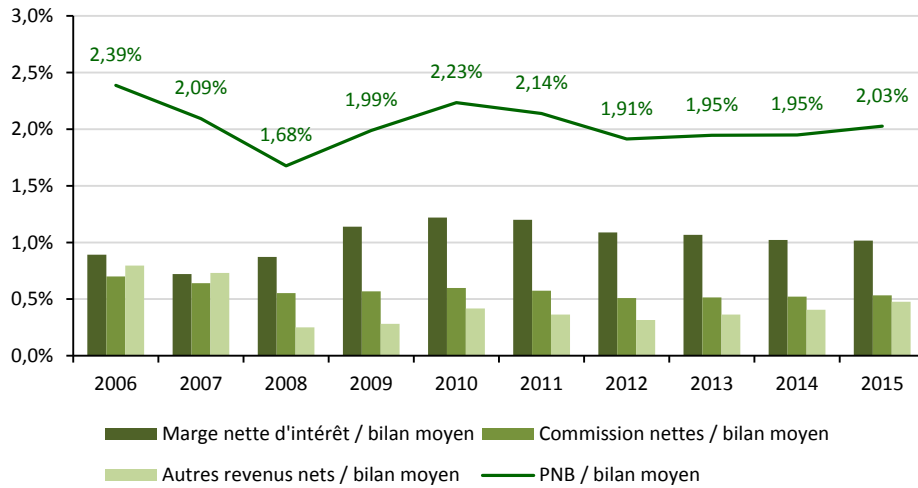
Rapporté au total de bilan moyen⁷, qui augmente de 3 % en 2015, le PNB agrégé ressort à 2,03 %, soit 8 points de base (bps) de plus qu'en 2014 et 12 bps de plus que son précédent point bas de 2011 (Graphique 1). Les différentes composantes du PNB ont toutefois enregistré des évolutions diverses :

- la marge nette d'intérêt, dont le montant a progressé de 2,3 % en valeur absolue par rapport à l'année précédente, reste, de loin, la principale source de revenus des banques ; elle se situe au même niveau qu'en 2014, à 1,02 % du total de bilan moyen, mais s'inscrit dans une tendance baissière depuis 2010, où elle avait atteint 1,22 % ;
- de façon analogue, les commissions, dont le montant a augmenté de 5,3 % par rapport à l'année précédente, ne voient leur niveau progresser que très légèrement, à 0,53 % du bilan moyen ; elles apparaissent très stables depuis 2012 ;
- dans ce contexte, la progression du PNB entre 2014 et 2015 s'explique principalement par la hausse de 17,2 % des autres revenus nets (9,4 % hors réévaluation de la dette propre comptabilisée parmi ces derniers), qui, rapportés au bilan moyen, sont passés de 0,41 % à 0,48 % ; ces revenus, recouvrent un large spectre : activités de trading ou sur instruments financiers, activités d'assurance ou de leasing, etc.

⁶ Conformément aux normes IFRS, lorsqu'une partie de la dette d'un établissement est enregistrée en juste valeur, l'amélioration du risque de crédit entraîne une augmentation de la dette au passif et l'enregistrement d'une charge en compte de résultat ; l'application de filtres prudentiels neutralise cet impact pour le calcul du ratio de solvabilité.

⁷ Le bilan moyen est calculé comme la moyenne du total de bilan entre le début et la fin de l'année.

Graphique 1
Structure du PNB par source de revenus

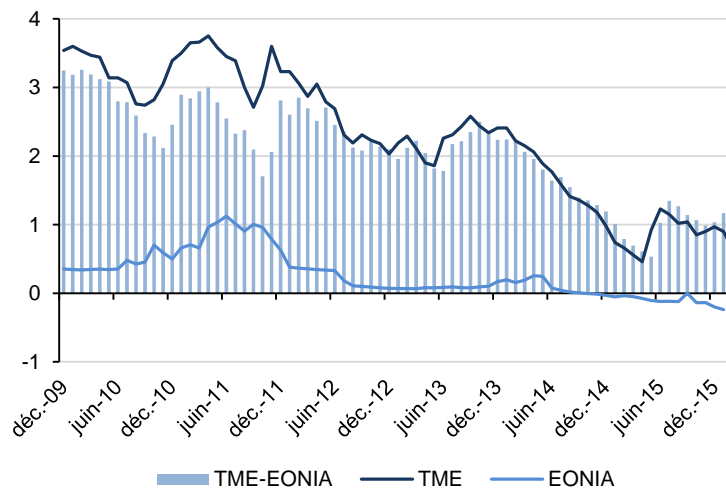


Source : communication financière – données non disponibles pour GCM à la date de rédaction de cet Analyses et Synthèses

Compte tenu de l'activité de transformation des banques, les revenus perçus sous forme d'intérêts évoluent positivement avec la pente de la courbe des taux.

Depuis plusieurs années, la marge nette d'intérêt des banques souffre, d'une part, de taux d'intérêt très bas et donc du recul des taux de rémunération des crédits, et d'autre part, d'une courbe des taux relativement aplatie, l'écart entre les taux courts et les taux longs se réduisant (Graphique 2).

Graphique 2
Taux à court et long terme depuis 2010
(en %)



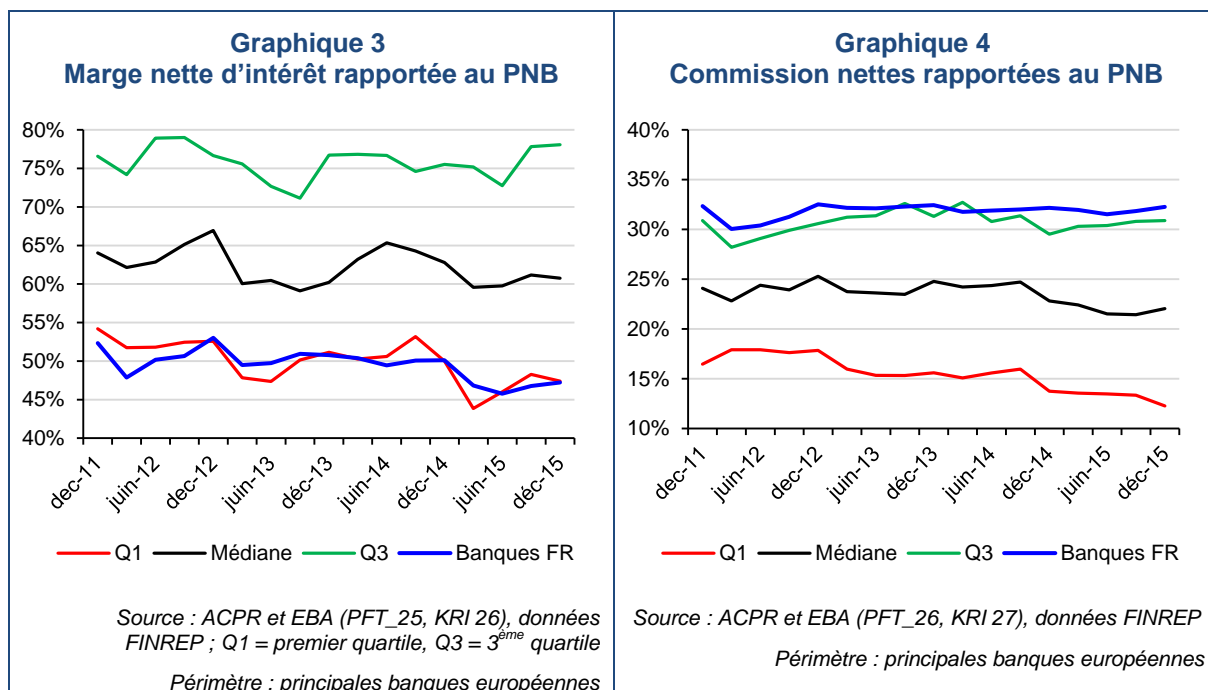
TME = Taux des emprunts d'État ayant une échéance de plus de 7 ans

Source : Banque de France

En 2015, les taux à court terme ont continué à baisser, passant en territoire négatif. En France, les taux longs, après avoir baissé fortement en 2014, ont retrouvé une tendance baissière après une brève mais sensible remontée au 1^{er} semestre.

Un poids réduit de la marge nette d'intérêt par rapport aux banques européennes

L'examen des indicateurs publiés par l'EBA (KRI)⁸ fait ressortir que les banques françaises, qui se situent sur le 1^{er} quartile en 2015 au regard du ratio de la marge nette d'intérêt rapportée au PNB, tirent comparativement moins de revenus de la marge nette d'intermédiation que les autres banques européennes (Graphique 3) ; inversement, les commissions représentent une part relativement plus élevée de leurs revenus (Graphique 4). Toutes choses égales par ailleurs, elles sont donc moins sensibles que leurs concurrentes aux évolutions de taux d'intérêt sur cette composante des revenus.



1.1.2. Un coefficient d'exploitation en baisse modérée

Le coefficient d'exploitation moyen (qui rapporte les frais de gestion au PNB) s'établit à 66,4 % en 2015, en baisse de 0,9 pt par rapport à l'année précédente. En neutralisant la réévaluation de la dette propre (cf. supra), il s'établit cependant à 67,1 % en 2015, en hausse de 0,4 pt, après une hausse de 0,1 entre 2013 et 2014 (Tableau 3) ; les charges d'exploitation ont en effet augmenté de 5,8 % entre 2014 et 2015, à un rythme plus élevé que le PNB hors effet de réévaluation de la dette propre (+5,1 %).

Tableau 3
Évolution du coefficient d'exploitation sur 3 ans

	2013	2014	2015
Coefficient d'exploitation	67,90%	67,40%	66,40%
Coefficient d'exploitation retraité de la réévaluation de la dette propre	66,60%	66,70%	67,10%

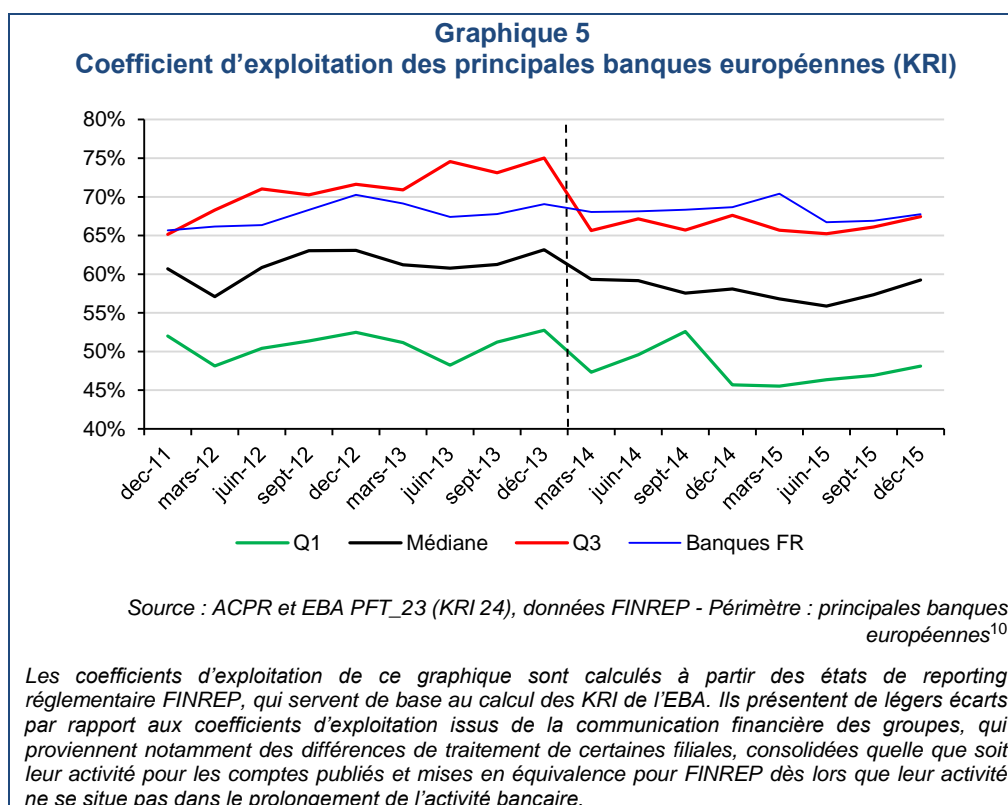
Source : Communication financière (hors GCM) – moyenne pondérée

Malgré la mise en œuvre des plans d'économies décidés en 2013-2014, qui devaient conduire à une diminution comprise entre 2 et 4 pts selon les groupes concernés, les coefficients d'exploitation se maintiennent au-dessus des cibles fixées, ce qui peut s'expliquer par un environnement économique et financier qui a évolué moins favorablement que ce que prévoyaient les scénarios utilisés pour l'évaluation prévisionnelle des revenus et des charges d'exploitation.

⁸ Depuis 2015, les KRI sont calculés sur un échantillon de 195 banques, dont 13 françaises.

Par ailleurs, les effets des plans mis en œuvre sont atténués par les coûts de restructuration, les investissements de transformation (cf. Annexe 3) ainsi que par les coûts réglementaires et fiscaux liés aux mesures décidées dans le cadre de la sortie de crise. L'augmentation de ces derniers s'élève à un peu plus de 1 % des charges d'exploitation en 2015, d'après les indications données par les banques qui ont communiqué sur le sujet. Les coûts réglementaires comprennent notamment les contributions, pour la première fois en 2015, au Fonds de résolution unique (FRU), pour un montant proche de 600 millions d'euros pour les six grandes banques françaises ; par ailleurs, en France, une augmentation de la taxe sur le risque systémique a été décidée en 2015 afin de doubler la dotation au fonds de soutien des collectivités territoriales⁹ qui ont contracté un produit structuré.

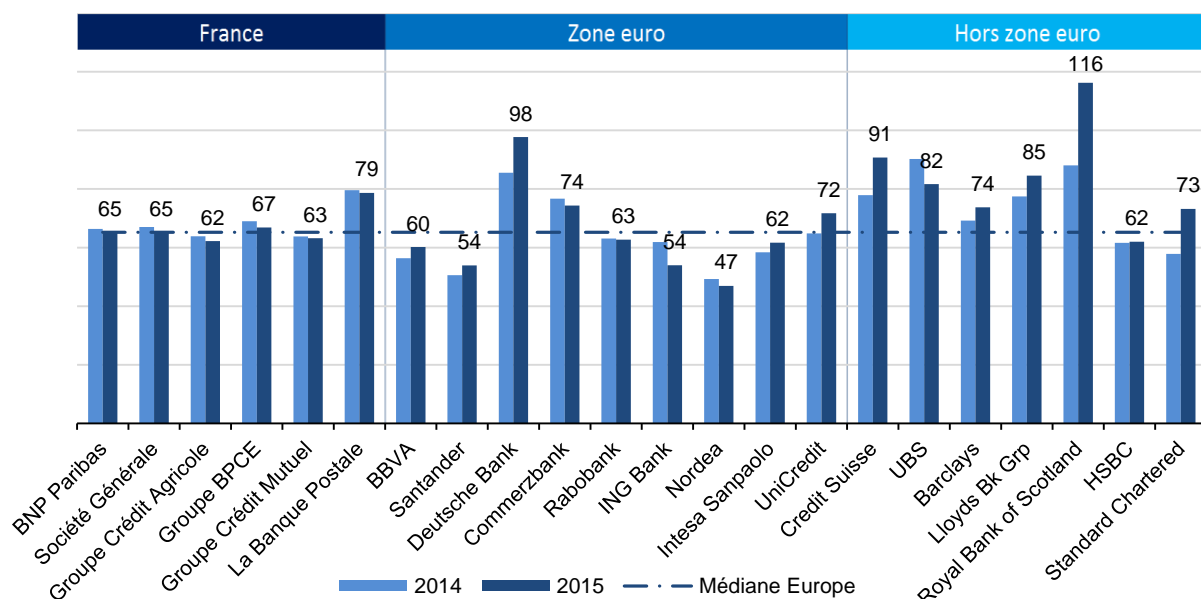
Si les banques françaises présentent toujours un coefficient d'exploitation relativement plus élevé que celui des banques européennes de l'échantillon large de l'EBA (Graphique 5) elles se situent cependant le plus souvent dans la médiane des grands groupes européens d'envergure internationale (Graphique 6).



⁹ Fonds devant atteindre 3 milliards d'euros au terme d'une période de 15 ans, doté annuellement à hauteur de 200 millions par les banques et par l'État à parts égales.

¹⁰ La rupture entre fin 2013 et 2014, particulièrement visible sur le troisième quartile, reflète l'élargissement de l'échantillon EBA à partir de cette date.

Graphique 6
Comparaison avec les coefficients d'exploitation d'autres grandes banques européennes d'envergure internationale (en %)



Source : SNL, calcul ACPR

1.1.3. La baisse du coût du risque s'est interrompue en 2015

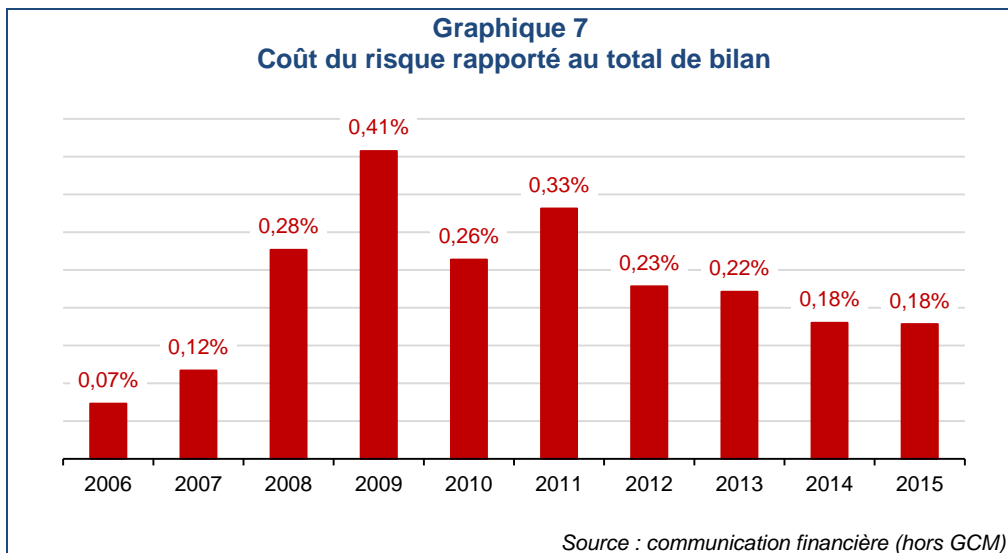
Rompant avec une tendance baissière observée depuis 2012 et particulièrement marquée entre 2013 et 2014 (-17,8 %), le coût du risque¹¹ des six principales banques françaises repart légèrement à la hausse en 2015 (+2,2 %) et atteint 12,9 milliards d'euros, contre 12,6 milliards d'euros en 2014. Cette augmentation reflète notamment la constitution de provisions pour litiges par SG et GCA pour respectivement 600 et 500 millions d'euros et une provision de 104 millions d'euros passée dans les comptes de BPCE au titre de Heta Asset Resolution AG au premier trimestre 2015¹². Hors ces éléments, le coût du risque 2015 se serait affiché en baisse de 7 % par rapport à 2014.

Un renforcement des provisions dans le secteur de l'énergie a par ailleurs été indiqué par SG et GCA au 4^{ème} trimestre 2015, reflétant la remontée du risque affectant certains acteurs de l'économie à la suite de la chute brutale des prix des matières premières, et en particulier du pétrole, en 2015.

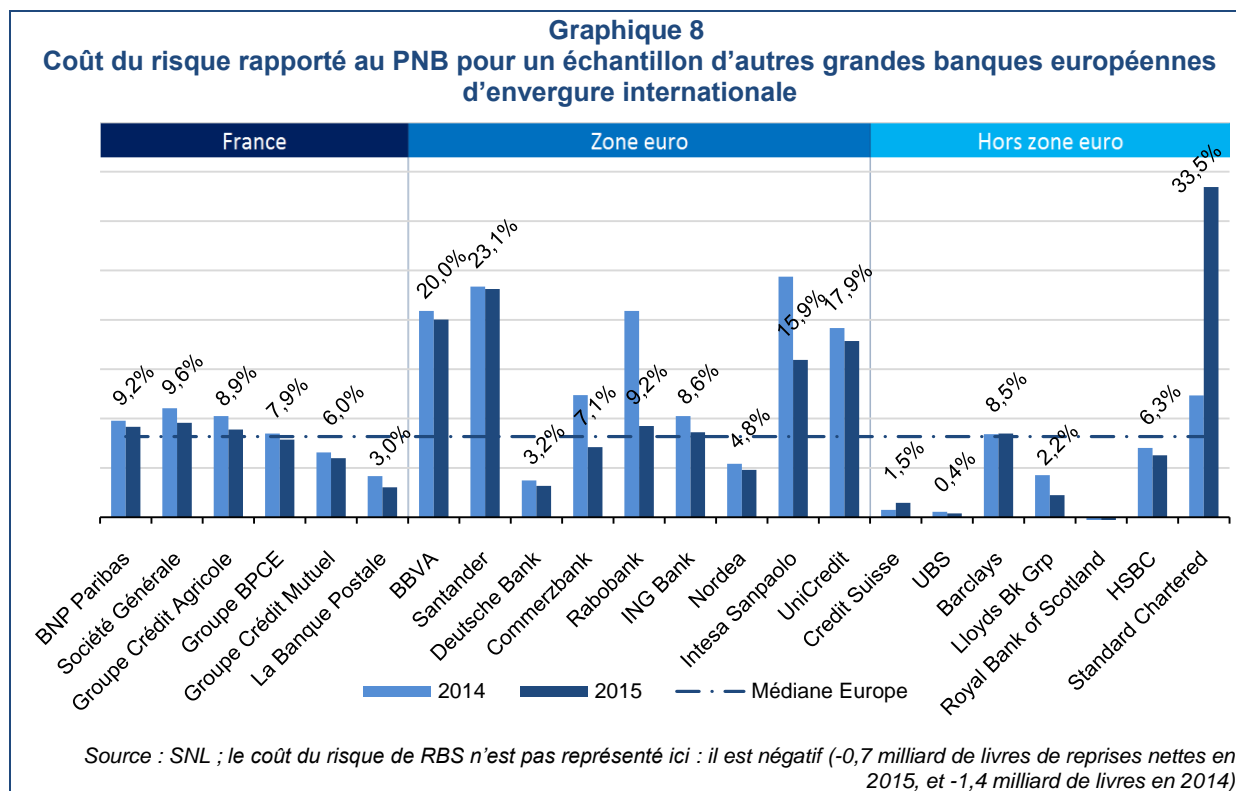
Rapporté au bilan moyen, qui a crû légèrement plus rapidement (cf. supra), le coût du risque s'établit cependant au même niveau qu'en 2014, à 0,18 % ; il se stabilise ainsi à un niveau supérieur à celui, très faible, constaté avant-crise (Graphique 7).

¹¹ Le coût du risque comprend les dotations nettes des reprises de provisions au titre du risque de crédit sur les prêts et créances, au titre des engagements de financement et de garantie et les titres à revenu fixe, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et récupérations sur créances amorties

¹² Concernant l'exposition à des titres émis par la banque autrichienne Hypo Alpe Adria avec la garantie du Land autrichien de Carinthie.



Rapporté à leurs revenus, le coût du risque des banques françaises se replie (8,8 % contre 9,2 % en 2014) mais est supérieur à la médiane des grandes banques européennes (8,2 %), qui enregistrent une diminution moyenne un peu plus forte (-0,9 pt par rapport à 2014) (Graphique 8).



1.1.4. Une poursuite de la hausse du résultat hors éléments exceptionnels

Le résultat d'exploitation des six grandes banques françaises (défini comme le PNB diminué des frais de gestion et du coût du risque) est passé de 27,9 milliards d'euros en 2013 à 32,0 milliards d'euros en 2014 (+14,7 %) et 36,2 milliards d'euros en 2015, soit une hausse de 13,3 % sur le dernier exercice. La hausse des charges d'exploitation (+5,4 milliards d'euros) et la légère remontée du coût du risque (+0,3 milliard d'euros) n'ont en effet amputé qu'une partie de la progression du PNB (+9,9 milliards d'euros et +7 milliards d'euros hors effet comptable).

Outre cette dynamique, le résultat avant impôt bénéficie d'un effet de base significatif en lien avec l'enregistrement des éléments exceptionnels en 2014 touchant en particulier BNPP¹³ mais aussi SG et GCA¹⁴ ; il augmente ainsi de près de moitié comparé par rapport à 2014, à 38,1 milliards d'euros. En neutralisant l'effet comptable de la réévaluation de la dette propre ainsi que l'incidence des éléments exceptionnels communiqués par les banques (cf. Encadré 1), le résultat avant impôt s'établit à 39,2 milliards d'euros, en hausse plus mesurée de 8,8 % par rapport à 2014 (Tableau 4).

Tableau 4
Résultat avant impôt hors effets comptables et exceptionnels (en milliards d'euros)

	2015	2014	Evolution
Résultat avant impôt	38,1	26,0	+46,6%
Résultat avant impôt corrigé	39,2	36,0	+8,8%
Réévaluation de la dette propre	1,4	-1,5	
Eléments exceptionnels	-2,5	-8,6	

Source : Communication financière

Encadré 1 - Principaux éléments exceptionnels en 2015

- ❑ BNPP a cédé l'intégralité de ses parts dans la foncière KLEPIERRE, dégageant 839 millions d'euros de plus-values. Par ailleurs, en accord avec les règles comptables, les exigences de fonds propres accrues pour la filiale italienne BNL notifiées par la Banque centrale européenne (BCE) dans le cadre du SREP (*Supervisory Review and Evaluation Process*) ont conduit à une dépréciation du goodwill de 917 millions d'euros dans les comptes de la maison-mère, qui s'ajoutent aux 297 millions de dépréciation déjà pris en compte en 2014.
- ❑ Les provisions pour litiges et paiements de pénalités ont représenté en 2015 une charge supplémentaire de plus de 1 milliard d'euros pour les banques SG et GCA. BNPP a de son côté enregistré une augmentation de 100 millions d'euros du coût du plan de remédiation adopté dans le cadre de l'accord global avec les autorités des États-Unis.
- ❑ Enfin, les cessions d'Amundi et de Nexity ont conduit à des gains de 165 millions d'euros et 130 millions d'euros pour SG et GBPCE.

Source : Communication financière

Avec un taux d'imposition effectif en retrait en 2015, à 32,9 % contre 39,2 % en 2014, le résultat net part du groupe (RNPG) tel que publié par les six grandes banques enregistre une hausse encore supérieure à celle du résultat avant impôt et progresse de 65,9 % pour atteindre 23,7 milliards d'euros. Cette hausse des résultats dans un contexte où les fonds propres ont été sensiblement renforcés au cours des années précédentes (cf. Tableau 12) permet aux banques d'envisager une augmentation des dividendes : les taux de distribution annoncés varient de 45 % pour BNPP à 85 % pour Natixis (Tableau 5).

¹³ Dans le cadre de l'accord conclu avec les institutions américaines le 30 juin 2014, BNP Paribas a payé une amende de 8,97 GUSD (6,55 milliards d'euros), à la suite des conclusions de l'enquête portant sur des transactions en dollars concernant des pays soumis aux sanctions des États-Unis (OFAC) ; une partie du risque ayant été provisionnée pour 800 MEUR en 2013, une charge exceptionnelle de 5,75 milliards d'euros a été enregistrée dans les comptes du deuxième trimestre 2014 depuis complétée par une charge supplémentaire de 250 MEUR pour l'ensemble de l'année 2014, au titre de la mise en place d'un plan de remédiation.

¹⁴ Outre l'amende de BNP Paribas, les éléments exceptionnels étaient principalement : pour SG la dépréciation de l'écart d'acquisition sur les activités en Russie de SG (525 MEUR) et l'arrêt des activités de crédit à la consommation au Brésil (200 MEUR) ; la dépréciation de la participation de GCA dans Banco Espírito Santo (708 MEUR).

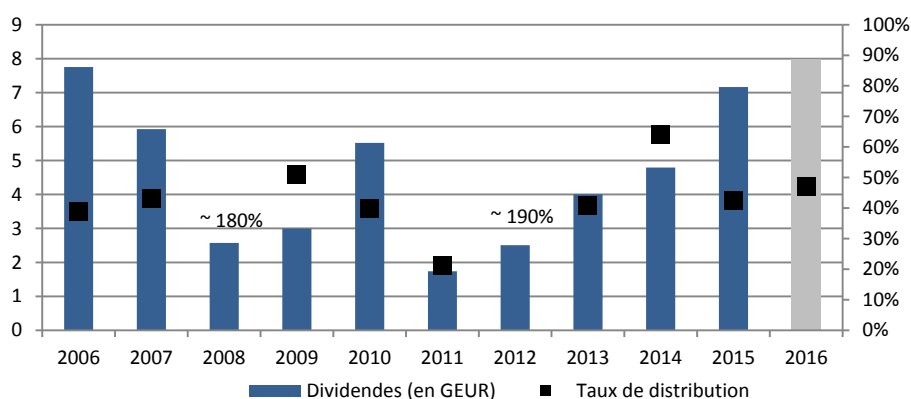
Tableau 5
Taux de distribution envisagés par les différents groupes

Exercice 2015	BNPP	SG	CASA	Natixis
Bénéfice par action	5,14	3,94	1,21	0,41
Dividende proposé	2,31	2	0,6	0,35
Taux de distribution	45 %	51 %	50 %	85 %

Source : Communication financière, calculs ACPR

Les dividendes que les grands groupes cotés¹⁵ proposent de distribuer au titre de l'exercice 2015 devraient atteindre un montant légèrement supérieur à 7 milliards d'euros (Graphique 9), en forte hausse par rapport aux montants distribués au titre des exercices précédents.

Graphique 9
Montants distribués sous forme de dividendes (en milliards d'euros) et taux de distribution des résultats – prévisions 2016

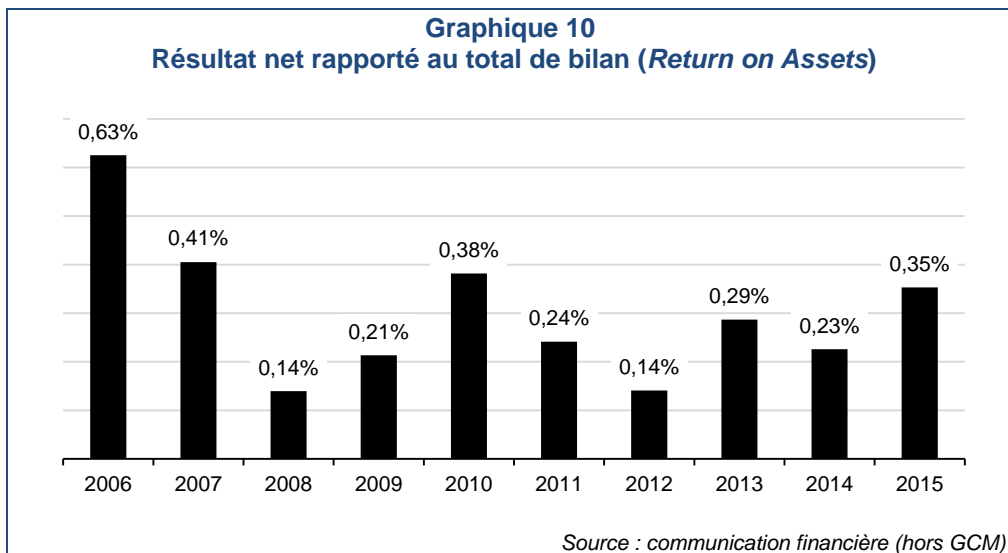


Source : communication financière, calculs ACPR ; 2016 : estimation des objectifs aux termes des plans stratégiques annoncés

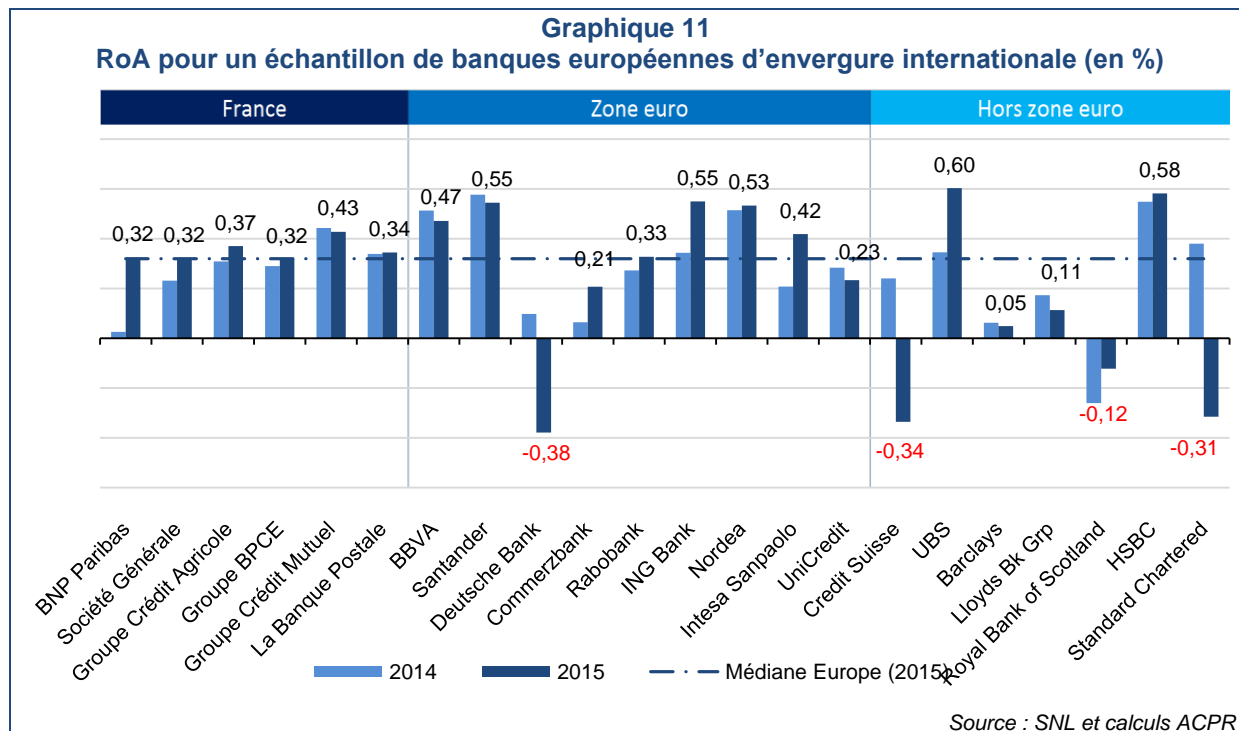
1.1.5. Des rendements des actifs et des fonds propres qui retrouvent le niveau médian des grandes banques européennes

Le résultat net des banques françaises rapporté à leur total de bilan moyen (ou rendement des actifs – RoA) s'affiche à 0,35 %, soit le 2^{ème} niveau le plus haut de la période après-crise (Graphique 10), en hausse de 12 bps par rapport à 2014 (+3 bps hors éléments exceptionnels de l'exercice 2014). Les RoA sont relativement homogènes d'une banque à l'autre, compris entre 0,32 % et 0,37 %.

¹⁵ BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole SA, Natixis.



Les RoA des banques françaises se situent à égalité ou au-dessus de la médiane des grandes banques européennes (0,33 %) ¹⁶. Celle-ci est cependant tirée vers le bas comme en 2014 par les banques allemandes et britanniques mais aussi par les pertes publiées par Crédit Suisse et Standard Chartered en 2015 (Graphique 11).

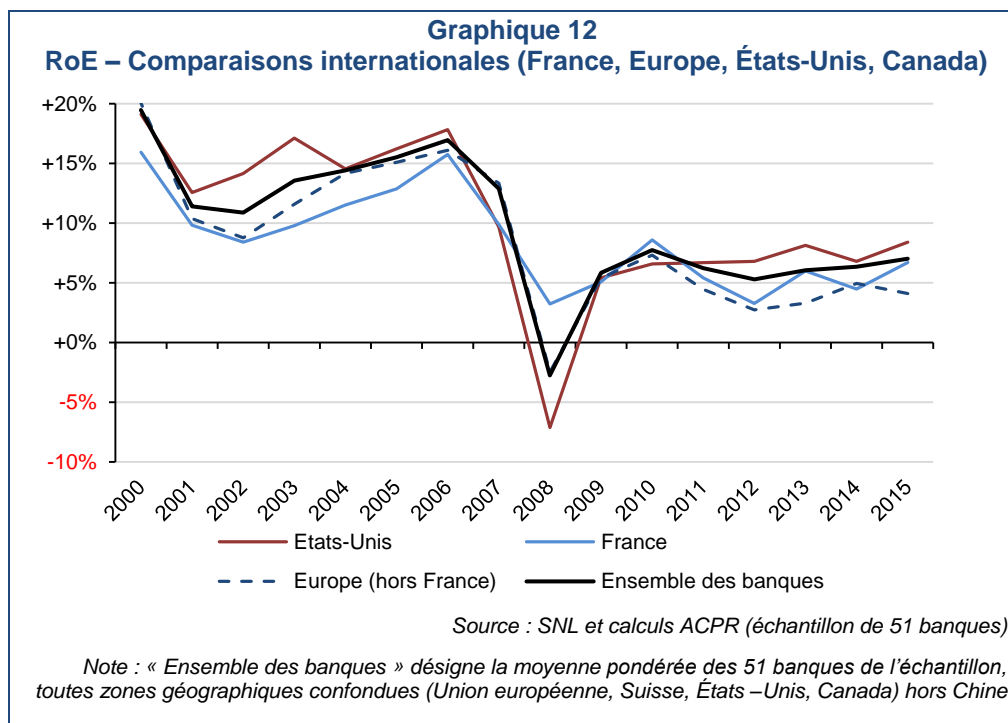


Rapporté aux capitaux propres, le résultat net des six banques françaises s'élève à 6,7 % en 2015, en hausse de 2,2 pts comparé à 2014 (Graphique 12) ; la progression du rendement des capitaux propres (RoE) est limitée à 0,5 pt si l'on retire les éléments exceptionnels intervenus en 2014 (cf. supra). Le ratio des autres banques européennes fléchit en 2015, passant de 4,9 % à 4,1 %, ce chiffre couvrant de grandes disparités, allant des trois grandes banques britanniques « domestiques » (0,2 % en 2015 après quatre années négatives) aux six plus grandes banques nordiques (avec un RoE ancré au-dessus de 10 % depuis plusieurs exercices et de 11,6 % en 2015).

¹⁶ À noter, dans les graphiques et les comparaisons internationales qui suivent, les ratios ont été établis sur la base du résultat net statutaire (disponible dans la base SNL), et non du résultat net « normalisé » communiquée par les banques françaises, qui est environ 1,4 fois supérieur.¹⁷ Mesure des capitaux propres qui exclut les actifs incorporels (*intangible assets*), notamment les survaleurs.

Au niveau mondial (hors Chine et émergents), le RoE s'élève à 7 % en 2015 (+0,7 pt), tiré en partie par les grandes banques américaines (8,4 %) mais aussi par les banques australiennes (15,1 %) et canadiennes (13,9 %). Les banques japonaises se situaient à 6,7 % sur leur exercice décalé.

De façon générale, on peut observer que l'amélioration des niveaux de solvabilité (cf. infra), couplée à des résultats plus mesurés, maintient les RoE à des niveaux significativement inférieurs à ceux d'avant crise.

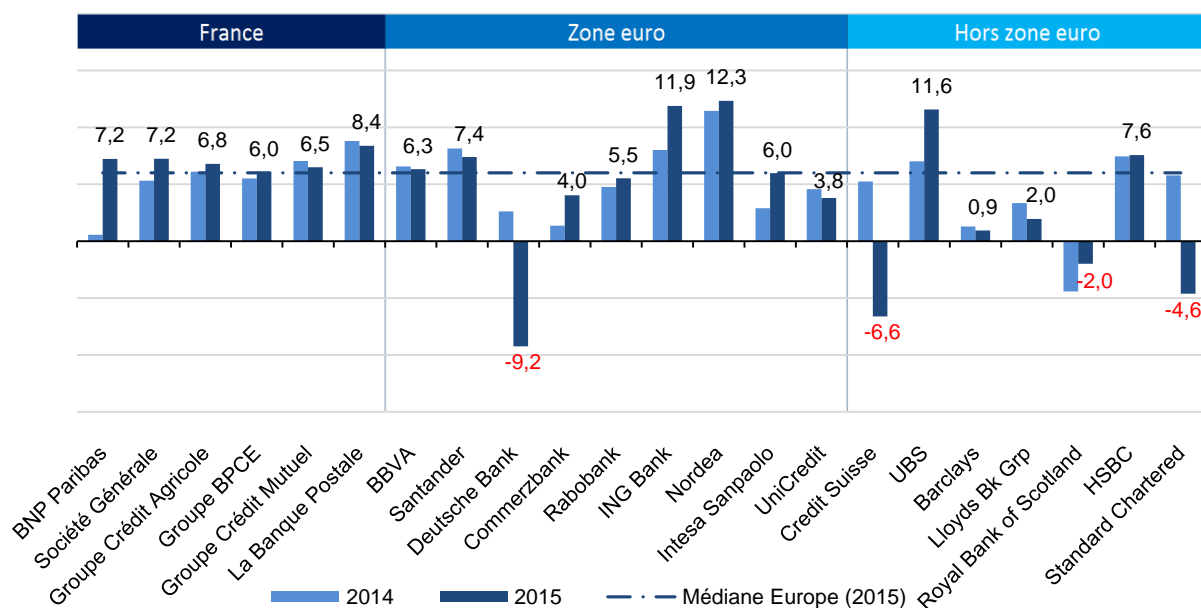


Les plans stratégiques des banques françaises établis en 2013-2014 visaient des RoE de 10 % à l'horizon 2016-2017 ou des RoTE¹⁷ proches de 12 %. Les RoE observés en 2015 apparaissent cependant nettement en-deçà de ces objectifs. Le RoE médian des grandes banques européennes en 2015 s'établit à 6,2 % (Graphique 13).

Les RoE constatés demeurent ainsi inférieurs au coût du capital demandé par les actionnaires des banques ou des filiales bancaires cotées en bourse, dont le niveau moyen s'élève encore à environ 10 % en dépit d'un rendement des actifs dits « sans risques » très faible.

¹⁷ Mesure des capitaux propres qui exclut les actifs incorporels (*intangible assets*), notamment les survaleurs.

Graphique 13
RoE pour un échantillon de grandes banques européennes d'envergure internationale (en %)



Source : SNL

1.2. Des performances contrastées entre les diverses lignes métier

À savoir : Analyse par lignes de métier

Dans le cadre de la présentation de leurs comptes consolidés, les grands groupes bancaires publient des informations financières par grandes lignes de métier (banque de détail, banque de financement et d'investissement (BFI) et gestion d'actifs principalement).

Cette information, basée sur la structure interne de chaque groupe, se révèle très hétérogène¹⁸ et les groupes peuvent choisir de ne pas affecter certains postes de gains ou de pertes isolés dans une catégorie « Autres », hors métiers et au périmètre variable. Afin d'assurer une présentation cohérente, certains retraitements ont donc été effectués. Les chiffres présentés dans la suite de cette partie peuvent donc différer de ceux publiés par les banques pour les lignes métiers concernées. À titre d'exemple, les activités d'assurance ont été regroupées avec la gestion d'actifs pour l'ensemble des groupes alors que leur classement peut varier selon la présentation des comptes des différents établissements (banque de détail pour certains, gestion d'actifs ou de l'épargne pour d'autres).

L'analyse effectuée ici repose sur les affectations de produits et de charges décidées par les banques dans leurs différentes lignes de métier, ou non ventilés et classés « hors métiers » dans la catégorie « Autres », qui sauf exception n'est pas retraitée.

Depuis 2010, les parts des différentes lignes de métier dans les revenus des groupes sont relativement constantes, reflétant l'absence de changements stratégiques profonds ou d'acquisitions majeures (Tableau 6). Sur cette période, contrairement à d'autres grandes banques européennes qui ont opté pour des évolutions plus radicales, le choix des grands groupes bancaires français a été de poursuivre progressivement le développement de certains métiers (gestion d'actifs, assurances par exemple) et d'ajuster la dimension d'autres activités (BFI ou banque de détail à l'étranger depuis 2012).

¹⁸ Le cadre comptable permet aux établissements de présenter le découpage des activités par segment de manière souple. Les périmètres d'activité sont propres à chaque établissement selon son histoire et ses procédures. Ainsi, les trois grandes lignes de métier publiées dans les documents de référence des banques ne recouvrent pas tout à fait des périmètres identiques et connaissent des évolutions dans le temps.

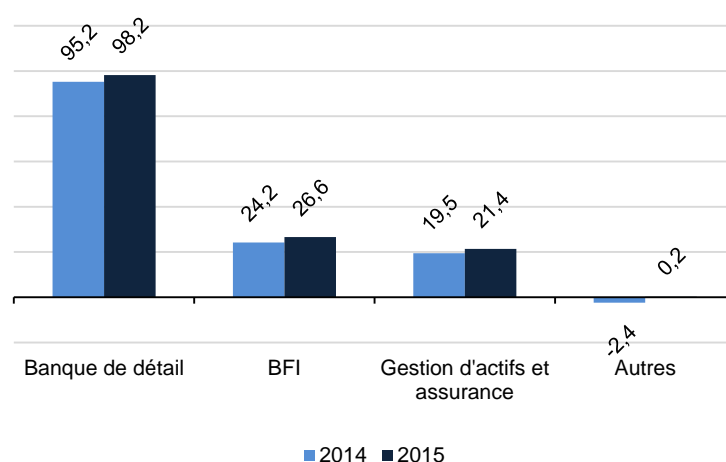
Tableau 6
Évolution de la structure du PNB par ligne de métier

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Banque de financement et d'investissement	20,2%	16,7%	17,3%	17,4%	16,8%	17,6%
Banque de détail en France	41,6%	42,5%	45,0%	46,5%	46,1%	44,6%
Banque de détail à l'étranger	12,7%	13,4%	15,5%	14,7%	14,3%	13,2%
Financements spécialisés	10,5%	10,6%	10,3%	10,0%	9,0%	9,3%
Gestion actifs et assurances	12,2%	12,6%	14,1%	14,2%	14,9%	14,6%
Autres	2,8%	4,2%	-2,7%	-2,5%	-1,2%	0,7%

Source : Communication financière, calculs ACPR

Note : Le solde « Autres » correspond aux activités qui ne sont pas rattachées à une ligne métier spécifique, telles que les revenus liés aux variations du risque de crédit propre, la centralisation de financements intra-groupe ou la détention de participations

Graphique 14
Évolution du produit net bancaire par métiers (en milliards d'euros)

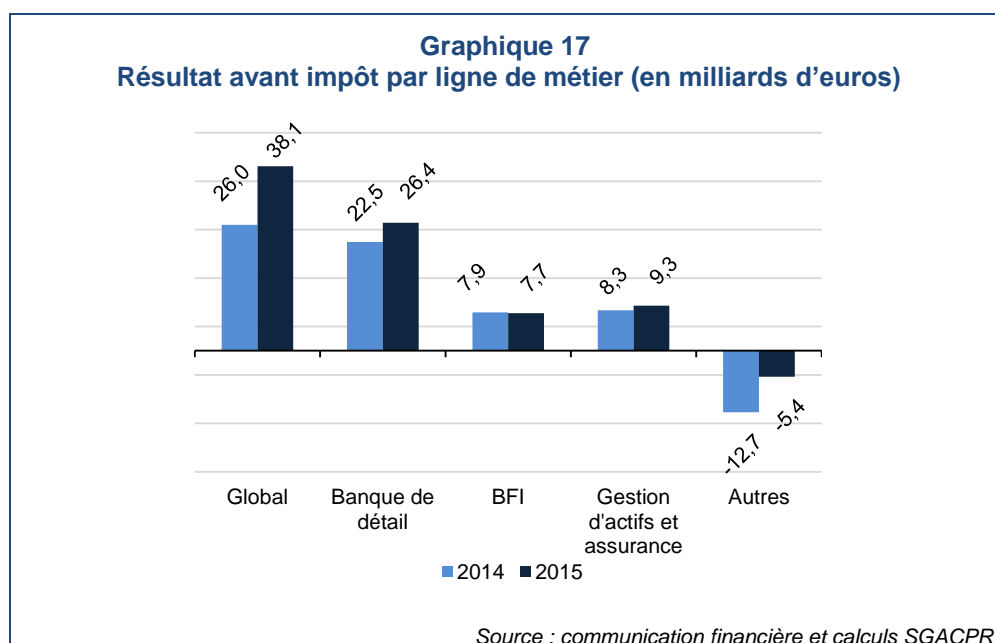
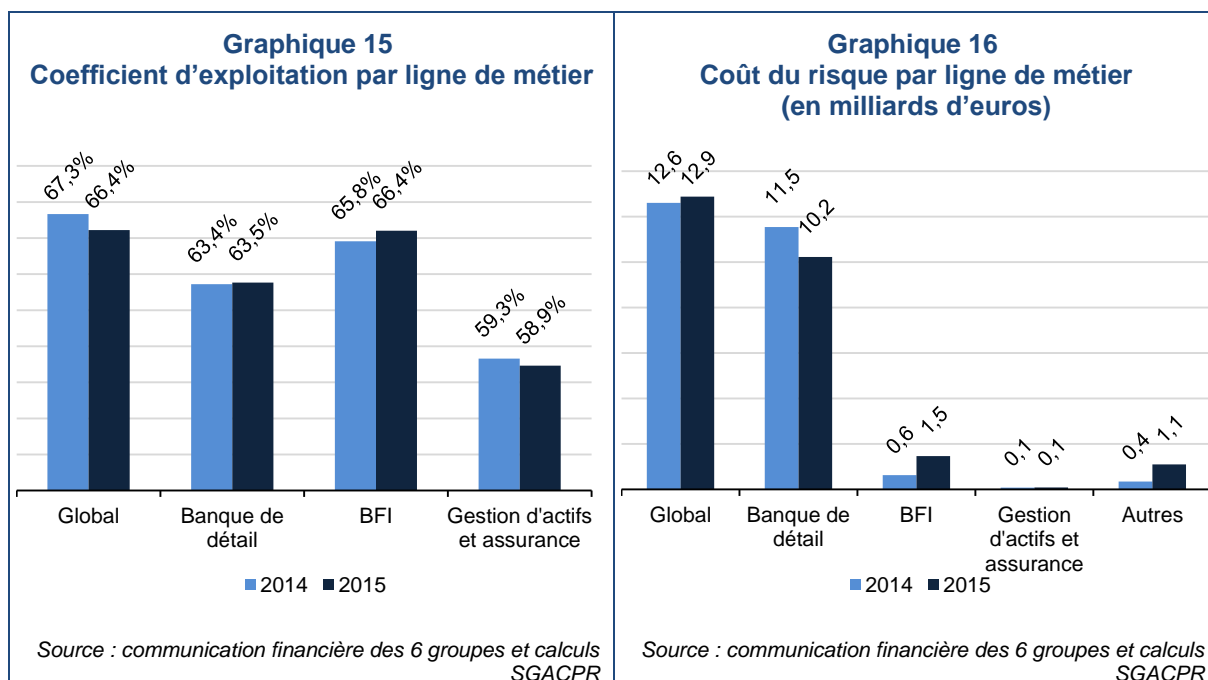


Source : communication financière et calculs SGACPR

En 2015, les revenus des trois grandes branches d'activités ont augmenté (Graphique 14). La banque de détail au sens large a connu une hausse de ses revenus relativement modérée (+3,1 %) comparée à la BFI (+10 %) ou au pôle assurance et gestion d'actifs (+9,8 %). À partir d'une large base de revenus, elle contribue néanmoins à l'augmentation du PNB total des six banques à hauteur de 3 milliards d'euros, contre 2,4 milliards pour la BFI et 1,9 milliards pour l'assurance et la gestion d'actifs. Les « Autres » revenus sont également en hausse (+2,6 milliards d'euros), reflétant en bonne partie l'impact de la réévaluation de la dette propre.

Bien que, toutes activités confondues et hors retraitements liés notamment à la réévaluation de la dette propre, le coefficient d'exploitation diminue, il progresse dans la banque de détail et les services financiers spécialisés et, plus nettement, dans la banque de financement et d'investissement (Graphique 15).

Le coût du risque de la BFI, qui avait marqué un repli notable en 2014, est en forte hausse en 2015, mais ne représente qu'une faible part du coût du risque dans son ensemble, qui provient principalement de la banque de détail à l'international et des services financiers spécialisés. Une partie des dotations aux provisions pour litiges en 2015 se trouve enregistrée en « Autres » : 400 millions d'euros pour Société Générale et 150 millions (sur 500) pour le Groupe Crédit Agricole (Graphique 16).



En termes de résultat avant impôt ([Graphique 17](#)), l'amélioration globale constatée sur les comptes 2015 en dehors des éléments exceptionnels comptabilisés hors métier, soit +4,7 milliards d'euros, provient en grande partie de la banque de détail et des services spécialisés (+4 milliards d'euros), dont 2 milliards d'euros pour la banque de détail à l'international, 1,1 milliard pour les services financiers spécialisés et 0,9 milliard venant de la banque de détail en France.

Le pôle gestion d'actifs et assurances apporte de son côté près d'un milliard d'euros supplémentaire. La BFI, malgré la forte hausse de ses revenus, voit son résultat avant impôt diminuer de 0,2 milliard d'euros.

On trouvera ci-après une analyse détaillée de la performance des différentes lignes métier. Des éléments complémentaires figurent par ailleurs en Annexe 4.

1.2.1. La banque de détail et les financements spécialisés sont dynamiques

Après une année 2014 stable par rapport à 2013, le PNB de la Banque de détail et des financements spécialisés progresse de 3,1 % entre 2014 et 2015 ([Tableau 7](#)). Les revenus de Banque de détail en France s'inscrivent en hausse de 1,7 % ; l'activité dans la Banque de détail à l'international affiche une croissance plus dynamique de 3,4 % alors que la hausse atteint 10,5 % pour les Services financiers spécialisés.

Le coefficient d'exploitation restant stable à 63,5 %, la baisse sensible du coût du risque (-11,4 %) permet au résultat avant impôt de progresser de 17,6 %.

Tableau 7
Principaux agrégats des pôles Banque de détail et financements spécialisés

	Banque de détail en France		Banque de détail à l'international		Financements spécialisés		TOTAL	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
PNB	65,2	+1,7%	19,3	+3,4%	13,7	+10,5%	98,2	+3,1%
Frais de gestion	42,7	+1,6%	12,5	+6,5%	7,2	+7,9%	62,4	+3,3%
Coefficient d'exploitation	65,5%	-0,0 pts	64,5%	+1,9 pts	52,6%	-1,2 pts	63,5%	+0,1 pts
RBE	22,5	+1,8%	6,9	-1,9%	6,5	+13,4%	35,8	+2,9%
Coût du risque	4,4	-10,4%	3,5	-13,1%	2,3	-10,8%	10,2	-11,4%
Résultat d'exploitation	18,0	+5,4%	3,4	+13,4%	4,2	+33,0%	25,6	+10,0%
Autres produits et charges	0,3	+3,0%	0,2	n.s.	0,3	+16,8%	0,8	n.s.
Résultat avant impôt	18,3	+5,3%	3,6	+118,7%	4,5	+31,7%	26,4	+17,6%

Source : Communication financière des 6 groupes, calculs ACPR

- La **Banque de détail en France** fait face à plusieurs défis : les effets importants de la persistance de l'environnement de taux bas sont accentués par les importants volumes de rachats de crédits immobiliers et de renégociations, qui accélèrent la baisse du rendement moyen des portefeuilles ; cette évolution est compensée par une hausse immédiate mais temporaire des commissions ainsi que, plus modestement, par une croissance économique et une demande de crédit qui restent peu dynamiques, même si la situation de la France est, de ce dernier point de vue, plus favorable que celle des autres pays de la zone euro. Au final, les revenus n'enregistrent qu'une progression modeste (+1,2 % en moyenne annuelle depuis 2010 et +1,7 % en 2015), obligeant les banques à maintenir un strict contrôle des dépenses (coefficient d'exploitation stable à 65,5 %). La baisse du coût du risque (-10,4 %) permet toutefois au résultat avant impôt de progresser de 5,3 % en 2015.
- Le PNB de la **Banque de détail à l'international** augmentant près de deux fois moins que les frais de gestion, le coefficient d'exploitation progresse de 1,9 pt ; sous l'effet du repli du coût du risque par rapport à 2014 (-13,1 %), le résultat d'exploitation croît néanmoins de 13,4 % ; enfin, le résultat avant impôt s'établit en forte hausse en 2015 (+118,7 %), l'exercice précédent ayant été marqué par des dépréciations importantes en Russie et au Portugal¹⁹ ; la prise en compte la dépréciation de la survaleur sur BNL, qui n'a pas été comptabilisée dans cette ligne métier²⁰, modifierait quelque peu ce constat, le résultat avant impôt enregistrant dans ce cas un accroissement de 62,4 %.
- Les **Financements spécialisés** ont enregistré une forte hausse de leurs revenus en 2015 (+10,5 %), alimentée en partie par des effets de périmètre (fusion intervenue entre LaSer et BNPP Personal finance notamment) ; le résultat avant impôt des services financiers spécialisés a augmenté de 31,7 %, bénéficiant d'une progression des charges d'exploitation (+7,9 %) inférieure à celle des revenus et d'une baisse du coût du risque (-10,8 %).

¹⁹ En 2014 : dépréciation de sa participation dans le Groupe Banco Espírito Santo à hauteur de 708 millions par GCA et dépréciation de 525 millions d'euros au titre d'un écart d'acquisition négatif sur ses activités en Russie par SG.

²⁰ La dépréciation de la survaleur sur BNL (917 millions d'euros en 2015) est comptabilisée dans le pôle « Autres Activités ».

1.2.2. La banque de financement et d'investissement subit la hausse du coût du risque

En 2015, malgré une progression des revenus de 10 %, avec un effet change particulièrement favorable (cf. Tableau 2), le résultat d'exploitation de la BFI affiche une légère baisse, en raison du coût du risque qui ressort en nette augmentation en 2015 (+855 millions d'euros par rapport à 2014), plus particulièrement en banque de financement (Tableau 8). Des provisions sectorielles ont notamment été constituées dans le secteur pétrolier et de l'énergie au second semestre, en réponse à la chute des prix du pétrole et à la dégradation consécutive de la situation financière de certaines contreparties. Par ailleurs, GCA a doté une provision de 350 millions d'euros dans le cadre du dossier OFAC²¹.

Les revenus de la banque d'investissement ont progressé de 11,7 % en 2015 pour l'ensemble des banques, avec des hausses individuelles allant de +6 % à +18 %. Les grandes banques ont dégagé de solides performances en 2015 dans les activités Actions mais les résultats sont plus mitigés dans les activités Taux, Crédit, Changes et Matières premières avec des conditions de marchés plus difficiles.

Dans la banque de financement, l'ensemble des banques dégagent des revenus en augmentation en 2015 (+6,8 %). La hausse des charges d'exploitation, plus rapide, et le coût du risque en hausse ont cependant pesé sur le résultat avant impôt réalisé sur l'exercice, qui diminue de 15 %.

Tableau 8
Principaux agrégats de la BFI

En milliards d'euros	Banque de financement			Banque d'investissement			Total		
	2015	2014	Var. 2014	2015	2014	Var. 2014	2015	2014	Var. 2014
PNB	8,3	7,7	+6,8%	14,2	12,7	+11,7%	26,6	24,2	+10,0%
Frais de gestion	4,7	4,2	+12,0%	10,7	9,6	+11,3%	17,6	15,9	+11,0%
Coefficient d'exploitation	57,2%	54,6%	+2,6 pts	75,6%	75,8%	-0,3 pts	66,4%	65,8%	+0,6 pts
RBE	3,5	3,5	+0,6%	3,5	3,1	+13,0%	8,9	8,3	+8,1%
Coût du risque	1,0	0,4	x2,3	0,2	0,0	n.s.	1,5	0,6	x2,3
Résultat d'exploitation courante	2,5	3,1	-18,5%	3,2	3,1	+4,7%	7,5	7,6	-2,3%
Autres produits et charges	0,3	0,2	+41,9%	0,0	0,0	n.s.	0,3	-0,4	n.s.
Résultat avant impôt	2,8	3,3	-15,1%	3,3	3,1	+4,9%	7,7	7,3	+6,5%

Source : Communication financière

1.2.3. L'assurance et la gestion d'actifs continuent de croître à un rythme soutenu

Les activités « Assurance et gestion d'actifs » ont été bien orientées, à l'international comme sur le marché français. Le PNB de ce pôle s'est inscrit en hausse de 9,8 % à 21,4 milliards d'euros et, en dépit de la croissance des frais de gestion (+6,2 %) liée à une activité dynamique et à la dépréciation de l'euro, le résultat avant impôt a progressé de 11,7 %, à 9,3 milliards d'euros (Tableau 9).

²¹ Au titre de l'enquête relative à des transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines (OFAC), dans laquelle la coopération avec les autorités fédérales américaines a abouti à l'acceptation du paiement en 2015 d'une pénalité de 787 millions de dollars (soit 693 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité a été imputé sur les provisions déjà constituées.

Tableau 9
Principaux agrégats de l'assurance et la gestion d'actifs

En milliards d'euros	TOTAL	
	2015	2014
PNB	21,4	+9,8%
<i>dont assurance</i>	<i>8,3</i>	<i>+6,2%</i>
Frais de gestion	12,6	+9,1%
Coefficient d'exploitation	58,9%	-0,4 pts
RBE	8,8	+10,8%
Coût du risque	0,1	+6,3%
Résultat d'exploitation courante	8,7	+10,9%
Autres produits et charges	0,6	+24,3%
Résultat avant impôt	9,3	+11,7%

Source : communication financière

2. L'évolution des bilans²²

À la fin de l'exercice 2015, les cinq principaux groupes bancaires français affichent un total bilan agrégé de 6 146 milliards d'euros contre 6 333 milliards d'euros à fin 2014, soit une baisse de 2,9 % sur la période après une hausse de 8 % en 2014 (Tableau 10).

Tableau 10
Bilan agrégé des cinq principaux groupes bancaires français (en milliards d'euros)

	2014	2015	Var° 2015/2014	Contribution à la var° 2015/2014
ACTIF	6 333,0	6 146,7	-2,9%	
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	390,5	415,6	+6,4%	+0,4%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 710,2	1 459,3	-14,7%	-4,0%
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	106,1	85,2	-19,7%	-0,3%
Actifs financiers disponibles à la vente	429,9	441,3	+2,7%	+0,2%
Prêts et créances sur les Entreprises non financières	978,6	1 080,9	+10,4%	+1,6%
Prêts et créances sur les ménages	1 430,1	1 430,8	+0,0%	+0,0%
Autres prêts et créances	633,3	611,1	-3,5%	-0,4%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	45,7	46,4	+1,7%	+0,0%
Dérivés - comptabilité de couverture	93,4	81,5	-12,6%	-0,2%
Autres actifs	515,4	494,5	-4,0%	-0,3%
PASSIF	6 333,0	6 146,7	-2,9%	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 527,9	1 272,7	-16,7%	-4,0%
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	223,8	198,8	-11,1%	-0,4%
Dérivés - comptabilité de couverture	96,1	85,6	-10,9%	-0,2%
Dépôts banques centrales	113,8	145,3	+27,7%	+0,5%
Dépôts d'établissements de crédit	285,2	249,8	-12,4%	-0,6%
Dépôts (autres que ceux d'établissements de crédit)	2 419,6	2 592,9	+7,2%	+2,7%
Titres de dette (y compris les obligations)	881,5	803,3	-8,9%	-1,2%
Provisions	31,1	30,2	-3,0%	-0,0%
Passifs subordonnés	71,9	84,4	+17,3%	+0,2%
Capitaux propres part du groupe	330,7	353,0	+6,8%	+0,4%
Autres passifs	351,4	330,6	-5,9%	-0,3%

Source : FINREP – États FIN1, FIN4 et FIN8

2.1. Une baisse de l'actif tirée par celle des actifs financiers détenus à des fins de transaction

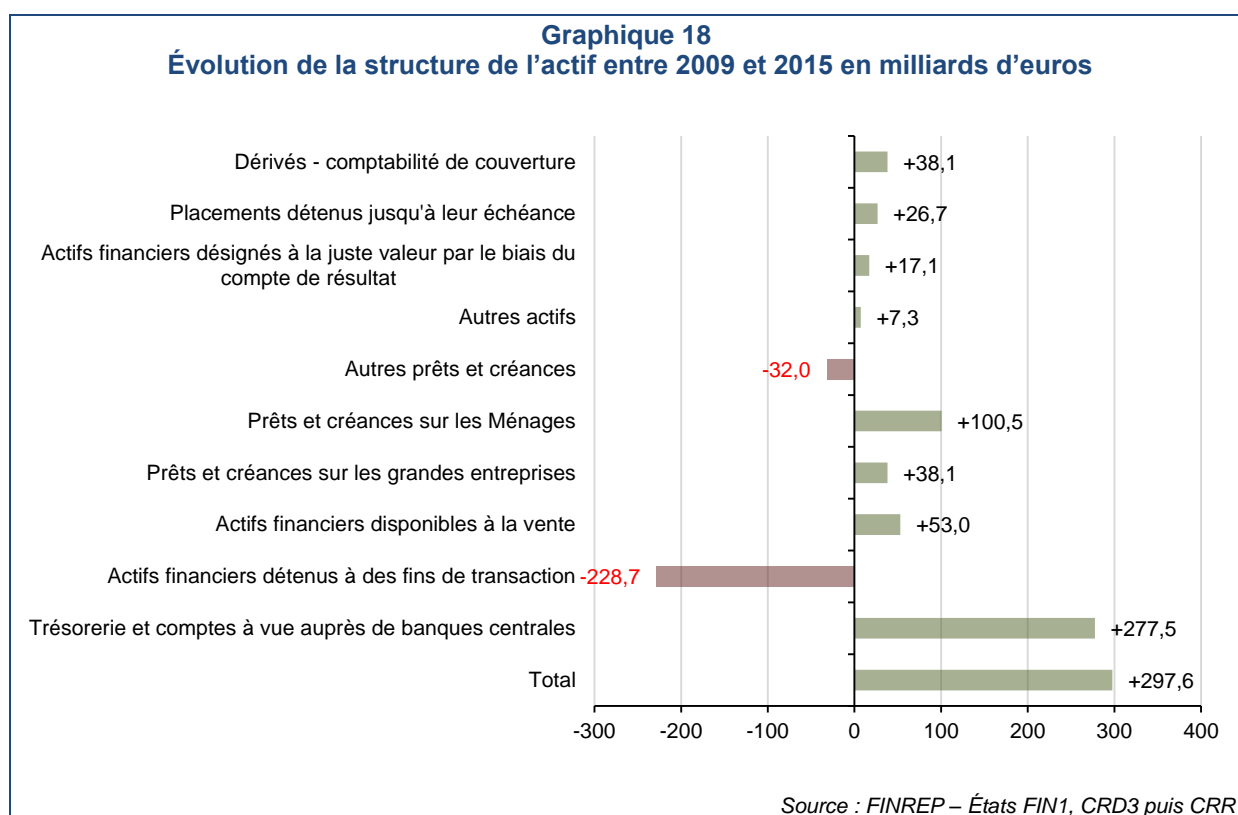
Le recul du total de l'actif suggère un rééquilibrage des activités de marché vers les activités de crédit. La baisse provient en effet essentiellement des « Actifs financiers détenus à des fins de transaction », qui se sont repliés de 250,9 milliards d'euros entre 2014 et 2015 et, dans une moindre mesure, des « Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat » (-20,9 milliards) ; à l'inverse, les « Prêts et créances sur les entreprises non financières » ont progressé de façon importante (+102,3 milliards) tandis que les « Prêts et créances sur les ménages » restent stables à 1 430,8 milliards et que la baisse des « Autres prêts et créances²³ » (-22,2 milliards) ne contribue que très marginalement à la contraction du total de bilan.

²² Sauf mention contraire, la présente section couvre BNPP, SG, GCA, GBPCE et GCM.

²³ Incluant les Prêts aux banques centrales, administrations publiques, établissements de crédit et autres entreprises financières. .

Par ailleurs, la progression des postes « Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales » (+25,1 milliards d'euros) et « Actifs financiers disponibles à la vente » (+11,3 milliards) reflète la poursuite des efforts d'adaptation des banques au ratio de liquidité à court terme (*liquidity coverage ratio* – LCR) en vigueur depuis septembre 2015 (cf. infra).

Une analyse de l'évolution de l'actif sur une plus longue période²⁴, entre 2009 et 2015, fait ressortir des tendances similaires (Graphique 18) : les actifs détenus à des fins de transaction diminuent significativement (-228,7 milliards d'euros) à l'inverse du total bilan qui progresse de 297,6 milliards d'euros. Cette accroissement de l'actif provient principalement de la trésorerie et des comptes à vue auprès des banques centrales (+277,5 milliards) ainsi que des financements à destination des ménages, qui affichent une progression soutenue (+100,5 milliards). Ces évolutions soulignent que la consolidation du profil de liquidité à court terme des banques (à laquelle contribuent également les actifs financiers disponibles à la vente, avec une progression de 53 milliards) ne s'est pas faite au détriment du financement de l'économie réelle ; à ce dernier égard, on notera qu'outre les crédits aux ménages, les prêts et créances sur les grandes entreprises ont également enregistré une hausse de 38,1 milliards.



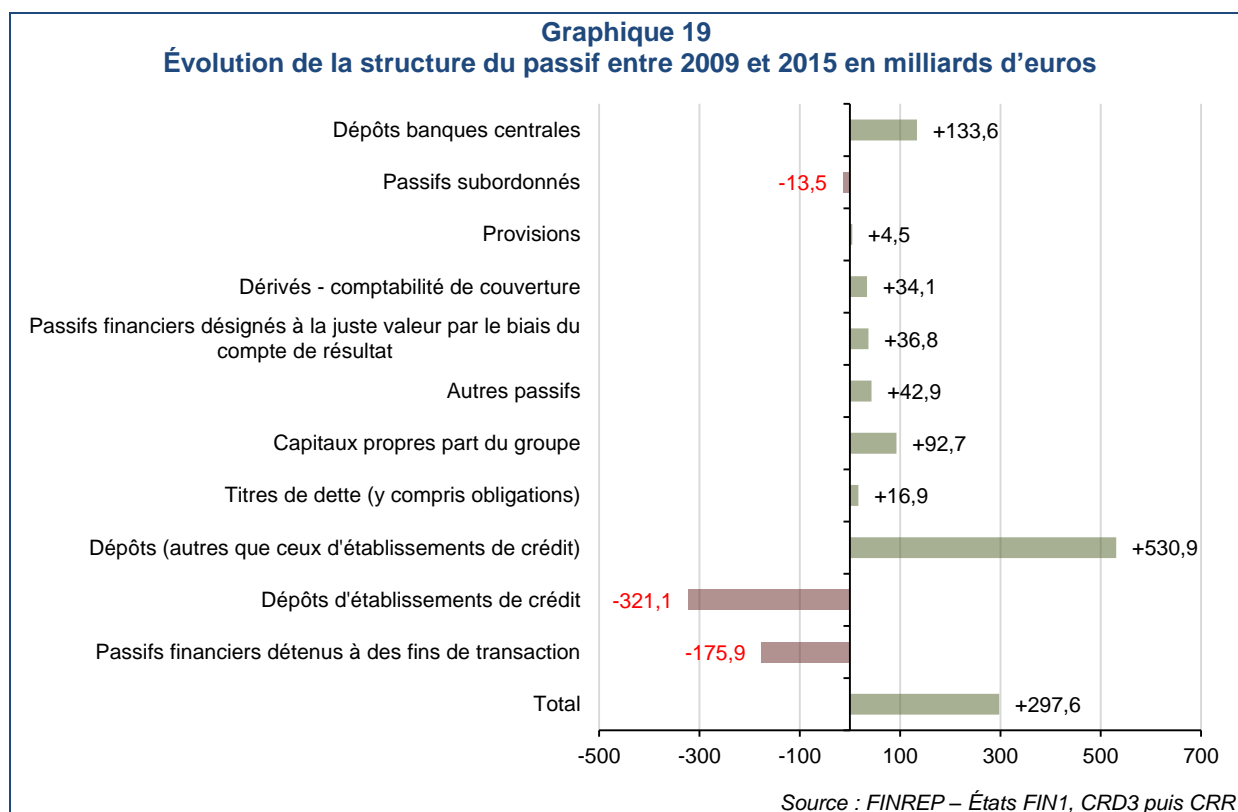
2.2. Une réduction du passif tirée, de manière analogue, par celle des passifs financiers détenus à des fins de transaction

Symétriquement à ce que l'on observe à l'actif, les « Passifs financiers détenus à des fins de transaction » contribuent le plus fortement à la baisse du passif, enregistrant une contraction de 255,2 milliards d'euros à fin 2015. La réduction des encours de « Titres de dette » (-78,2 milliards) ou celle des « Dépôts (autres que ceux d'établissements de crédit) » (-35,4 milliards) ont également contribué à cette tendance. Inversement, quelques postes ont connu des progressions soutenues, à l'image des « Dépôts hors établissements de crédit » (+173,3 milliards), des

²⁴ À noter que les variations de certains postes sur longue période, à l'actif comme au passif, reflètent des modifications de nomenclature et de définition des données disponibles dans les nouveaux états réglementaires FINREP (applicable depuis le septembre 2014). En particulier, la catégorie des ménages telle qu'elle existe aujourd'hui est mise en correspondance avec celle, plus large, de la « clientèle de détail » ; à l'inverse, les administrations centrales correspondent aujourd'hui à un périmètre plus large que les « administrations » dans la mesure où elles recouvrent également les entités du secteur public (administrations de sécurité sociale....).

« Dépôts banques centrales » (+31,5 milliards), des « Capitaux propres part du groupe » (+22,7 milliards) ou des « Passifs subordonnés » (+12,5 milliards). Comme précédemment, ces différentes évolutions reflètent l'ajustement du profil de liquidité des banques, avec une réduction de leur endettement, mais aussi celui de leur solvabilité (cf. section 4.1).

Comme pour l'actif, les évolutions observées entre 2014 et 2015 prolongent généralement celles qui sont à l'œuvre sur longue période (Graphique 19) : les « Dépôts d'établissements de crédit » et les « Passifs financiers détenus à des fins de transaction » ont enregistré de fortes diminutions (de, respectivement, 321,1 et 175,9 milliards d'euros) alors que dans le même temps, les « Dépôts (autres que ceux d'établissements de crédit) » et les « Dépôts banques centrales » ont progressé respectivement de 530,9 et 133,6 milliards d'euros. On notera également la progression importante des « Capitaux propres part du groupe » (+92,7 milliards) qui souligne l'ampleur du renforcement de la solvabilité des banques sur la période. Seuls les « Passifs subordonnés » affichent des évolutions successives divergentes (réduction des volumes jusqu'à fin 2013 puis progression), pouvant traduire leur conversion en fonds propres « durs » en début de période et, plus récemment, une reprise des émissions dans la perspective de la mise en œuvre de la réglementation relative à la résolution des banques systémiques.



La progression des « Passifs subordonnés » illustre la poursuite des émissions d'instruments éligibles en fonds propres de base additionnels (*Additional tier 1 – AT1*) ou en fonds propres complémentaires (*Tier 2 – T2*). Les émissions de titres subordonnés ont ainsi atteint 14,7 milliards d'euros sur l'exercice 2015²⁵ pour les 5 principaux groupes bancaires français, dont l'essentiel est éligible en fonds propres complémentaires (Tableau 11) : les émissions d'AT1 ont atteint 3,2 milliards d'euros (dont 2,1 milliards pour BNPP et 1,1 milliard pour SG) et celles de T2 14,9 milliards (toutes les banques sous revue ayant émis au cours de l'année) ; certains groupes ont toutefois amorti une partie de leurs titres en exerçant leurs options d'achat sur des titres AT1, à l'image de GBPCE ou de SG, les remboursements ayant été quasi nuls en ce qui concerne les titres T2.

²⁵ Source : SNL de Mars 2016.

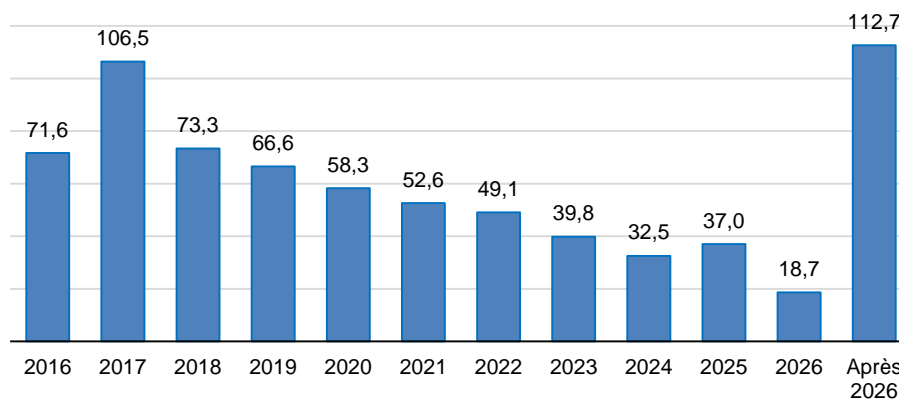
Tableau 11
Émissions et rachats d'instruments de fonds propres éligibles en 2015, en milliards d'euros

	Émissions		Rachats	
	Additional Tier 1	Tier 2	Additional Tier 1	Tier 2
BNPP	2,1	3,1	-	-
SG	1,1	4,9	1,2	0,0
GCA (CASA)	-	3,8	-	-
BPCE	-	3,1	2,2	-
TOTAL	3,2	14,9	3,4	0,0

Source : communication financière

En ce qui concerne les « Titres de dette », qui représentaient un peu plus de 13 % du total du passif à fin 2015, leurs tombées demeurent relativement bien réparties sur les dix prochaines années, à l'exception d'un léger pic en 2017, ce qui réduit les risques de refinancement (Graphique 20)²⁶.

Graphique 20
Échéancement des tombées de la dette de moyen et long terme de BNPP, SG, GCA, BPCE et GCM (en milliards d'euros)



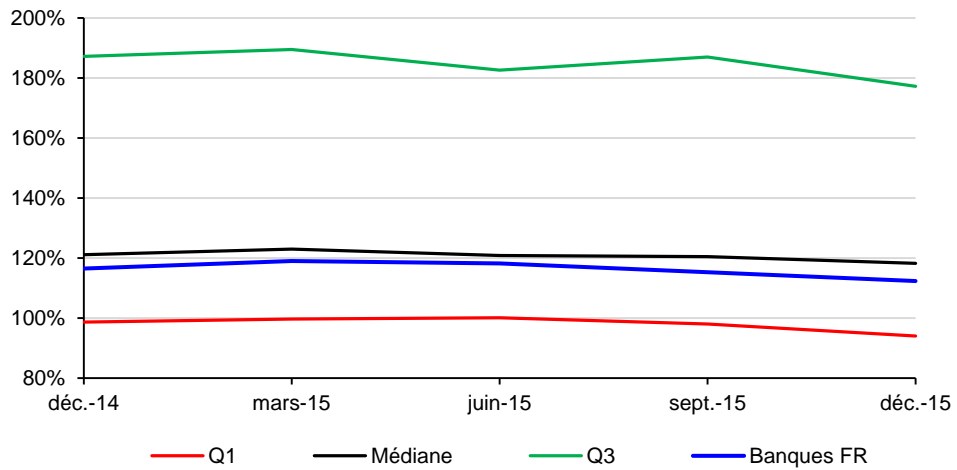
Source : SNL, calculs ACPR

Enfin, la progression des dépôts (+6 % entre 2014 et 2015) à un rythme plus soutenu que celui des crédits (+2 %) s'est traduite par une baisse de 5,6 pts de leur ratio crédits / dépôts (*loan-to-deposit ratio* ou LtD), qui passe de 116,5 % en 2014 à 112,3 % en 2015. Cette amélioration, qui reflète les efforts des établissements pour s'adapter à la nouvelle réglementation du LCR, place le ratio LtD des banques françaises légèrement en-deçà de la médiane des banques européennes²⁷ (Graphique 21).

²⁶ Le total des dettes de moyen-long terme recensées par SNL s'élève à 719 milliards d'euros à fin avril 2016 contre 803 milliards d'euros pour les « Titres de dettes » enregistrés dans les états FINREP au 31/12/15. Cette différence peut s'expliquer par des différences de périmètre, celui couvert par SNL étant plus restreint que celui FINREP (SNL ne recensant notamment pas les certificats de dépôt).

²⁷ Sur un périmètre incluant les Entreprises non financières et Ménages.

Graphique 21
Ratio crédits / dépôts des entreprises non financières et ménages des principales banques européennes



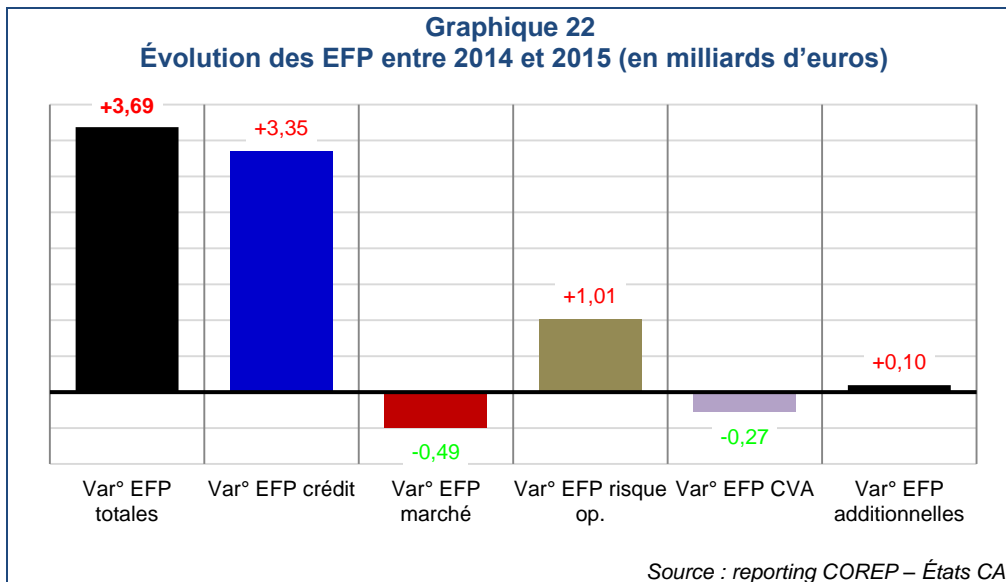
Source : ACPR et EBA (FND_32), données FINREP²⁸ ; périmètre : principales banques européennes

²⁸ Le LtD des banques françaises représenté ici ne tient toutefois pas compte du traitement spécifique qu'il conviendrait d'apporter aux encours d'épargne réglementée centralisés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, qui, de fait, ne sont pas disponibles pour financer les crédits accordés. Le LtD réel des banques françaises est donc supérieur.

3. L'évolution des risques²⁹

3.1. Une progression des exigences de fonds propres tirée par le risque de crédit

Les exigences en fonds propres (EFP) totales se sont de nouveau inscrites à la hausse entre 2014 et 2015, à un rythme toutefois moins soutenu qu'entre 2013 et 2014 (+3,7 milliards d'euros, à 170,5 milliards, après +12,3 milliards). Cette progression des EFP provient toujours, pour sa quasi-totalité, de la composante « risque de crédit » (Graphique 22).



3.2. Les EFP au titre du risque de crédit ont à nouveau progressé

L'analyse des risques de crédit porte à la fois sur l'évolution des EFP, qui mesurent le coût inattendu des défaillances futures, et sur celle des défaillances réellement observées, mesurées par les arriérés de paiements et les encours en défaut.

3.2.1. Une augmentation des volumes et une légère reprise du risque de crédit

À savoir : analyse de l'évolution des EFP au titre du risque de crédit

Les EFP au titre du risque de crédit (EFP crédit) sont égales à 8 % des actifs pondérés du risque (RWA). On cherche à analyser les principales causes des variations de ces EFP sur une période donnée pour un portefeuille ou pour l'ensemble des expositions de crédit en partant de la formule simplifiée suivante :

$$RWA = MBI \times CCF \times RW$$

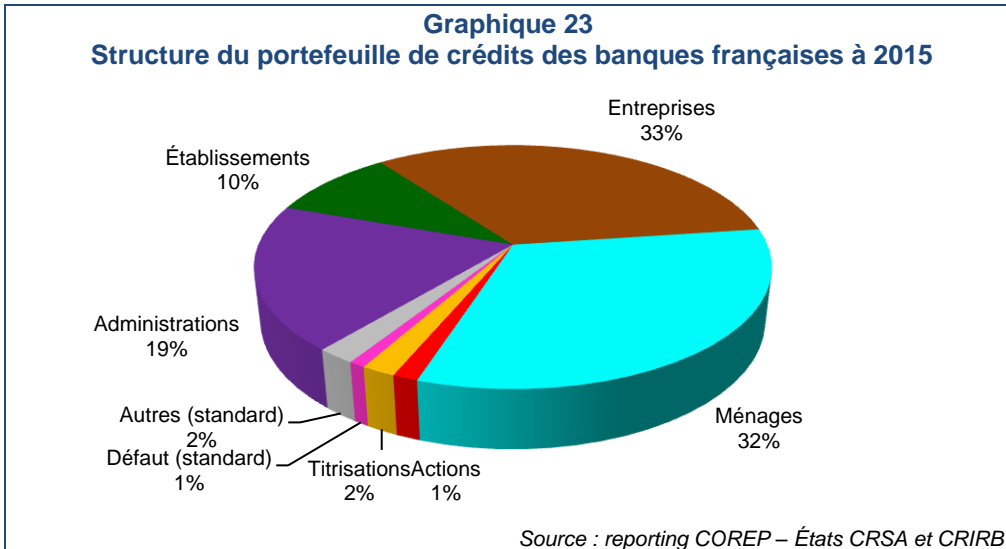
où MBI représente le montant initial des expositions totales ou d'un portefeuille de crédit donné (ménages, entreprises...), CCF correspond au facteur de conversion crédit (ou *credit conversion factor*), qui mesure notamment la propension des engagements de hors bilan à se transformer en encours de crédit, et RW est le taux de pondération moyen des expositions.

La formule ci-dessus permet ainsi d'isoler un « effet volume », qui mesure la variation du montant initial des expositions, un « effet CCF », qui rend compte de la variation du CCF et un « effet risque » qui retrace la variation du taux de pondération moyen des encours :

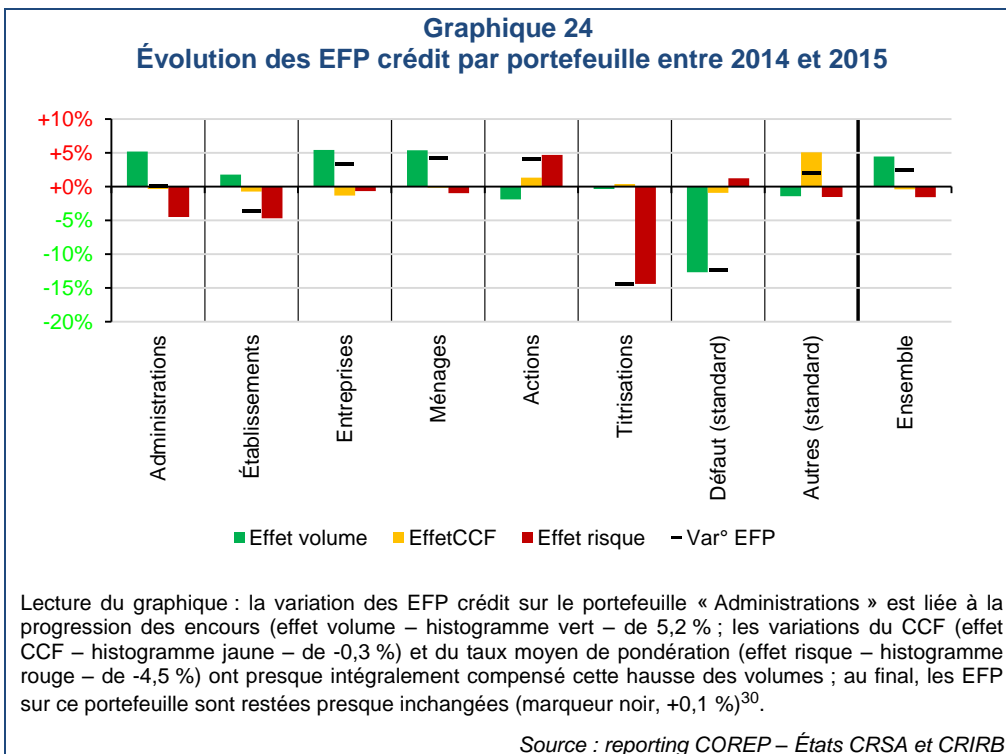
²⁹ Sauf mention contraire, le présent chapitre couvre les groupes BNPP, SG, Crédit Agricole (GCA), BPCE (GBPCE) et Crédit Mutuel (GCM).

- Effet volume = $MBI_n / MBI_{n-1} - 1$
- Effet CCF = $CCF_n / CCF_{n-1} - 1$
- Effet risque = $RW_n / RW_{n-1} - 1$

À fin 2015, quatre portefeuilles concentraient la quasi-totalité des expositions des banques françaises : Entreprises, Ménages, Administrations et établissements (Graphique 23).



Après une hausse de 8 % en 2014, les EFP crédit ont légèrement progressé en 2015 (+2,4 %) ; cette hausse reflète exclusivement un effet volume (+4,5 %), les effets CCF (-0,4 %) et risque (-1,6 %) ayant au contraire tous deux joué à la baisse (Graphique 24).



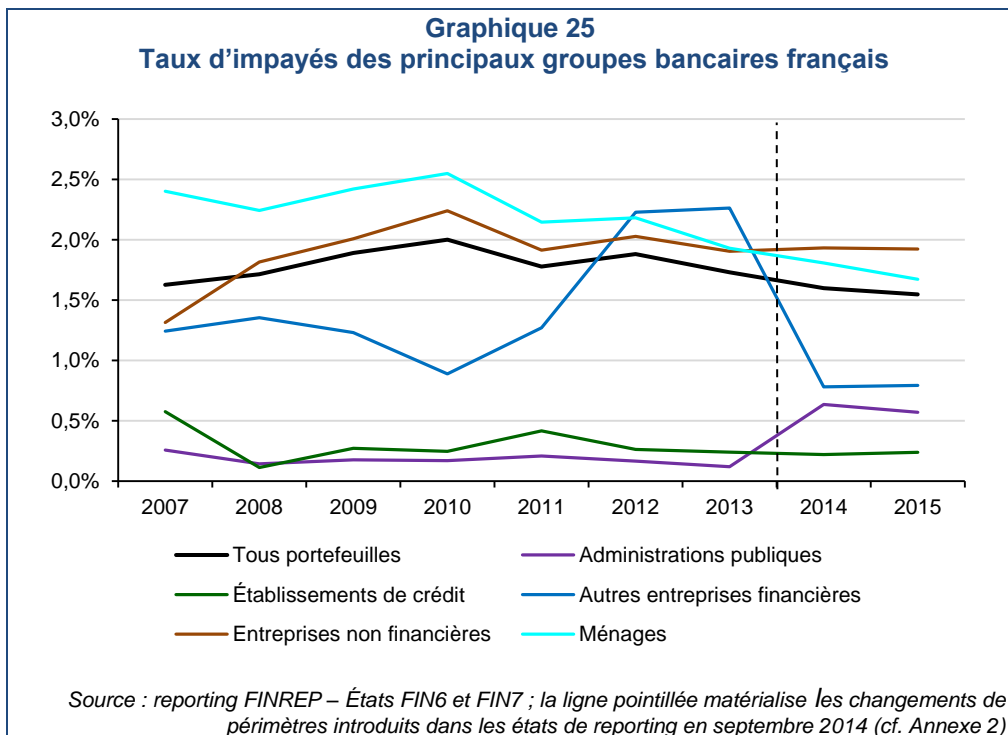
³⁰ On vérifiera que $EFP\ crédit_n = EFP\ crédit_{n-1} \times [(1 + \text{effet volume}) \times (1 + \text{effet CCF}) \times (1 + \text{effet risque}) - 1]$.

Les quatre principaux portefeuilles (cf. partie gauche du graphique supra) ont enregistré des évolutions similaires entre 2014 et 2015 :

- en dépit d'une progression des encours de 5,2 %, les EFP crédit sur le portefeuille « Administrations » sont restées inchangées compte tenu d'une baisse sensible du taux de pondération moyen (effet risque de -4,5 %) et, dans une moindre mesure, d'une baisse du CCF moyen (effet CCF de -0,3 %) ;
- les EFP crédit ont en revanche enregistré un repli de 3,7 % sur le portefeuille « Établissements » en raison notamment d'un effet risque (-4,7 %) qui a largement compensé l'effet volume (+1,8 %) ;
- sur le portefeuille « Entreprises », la baisse du taux de pondération moyen (-0,7 %) ainsi que celle du CCF moyen (-1,3 %) n'ont pas permis de compenser l'augmentation des volumes (+5,4 %) ; au final, les EFP crédit progressent de 3,3 % ;
- le portefeuille des « Ménages » affiche une évolution presque identique, la hausse des volumes (+5,3 %), qui a été amplifiée par un effet CCF très légèrement positif (+0,1 %), n'ayant été que partiellement compensée par l'effet risque (-1,8 %) ; au final, les EFP crédit augmentent de 3,5 %.

3.2.2. La qualité des portefeuilles de crédit s'améliore

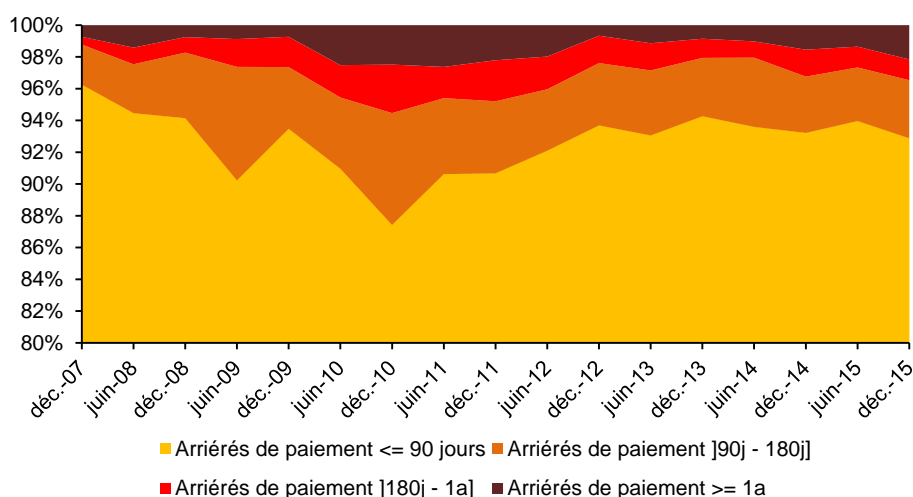
Le taux d'encours impayés³¹ des principales banques françaises est resté quasi stable à 1,55 % fin 2015 (-5 bps par rapport à 2014 ; [Graphique 25](#)) ; seuls les « Ménages » se distinguent avec un repli visible de leur taux d'encours impayés, qui diminue de 14 bps à 1,67 %.



Par ailleurs, l'examen des impayés par ancienneté ne fait pas ressortir d'allongement de leur durée ; en particulier, la part des impayés inférieurs à 90 jours a encore progressé entre 2014 et 2015, à 95 % du total des impayés ([Graphique 26](#)).

³¹ Le taux d'encours impayés est défini comme le rapport entre les « arriérés de paiement » et les « prêts et avances non dépréciés » selon les règles IFRS.

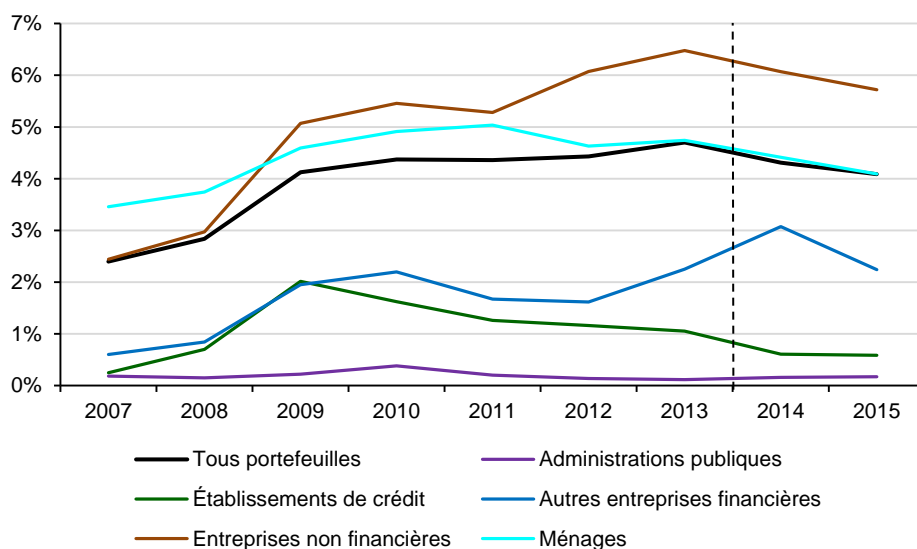
Graphique 26
Structure des arriérés de paiement par ancienneté



Source : reporting FINREP – États FIN7

Après une relative stabilisation postérieurement à la crise financière de 2007-2008 et une baisse de 39 pts de base entre 2013 et 2014, le taux d'encours dépréciés³² s'est de nouveau replié en 2015, passant de 4,31 % à 4,09 % (Graphique 27). Cette évolution est due à la fois à une diminution importante du montant des actifs dépréciés (-2,6 %) et à une hausse du montant des encours totaux (+2,9 %). À l'exception des établissements de crédit et des administrations publiques pour lesquels le taux d'encours dépréciés reste stable, la baisse concerne tous les autres portefeuilles, qu'il s'agisse des entreprises non financières (-35 bps à 5,72 %), des ménages (-32 bps à 4,05 %) ou des autres entreprises financières (-84 bps à 2,24 %).

Graphique 27
Taux d'encours dépréciés³³ des principaux groupes bancaires français

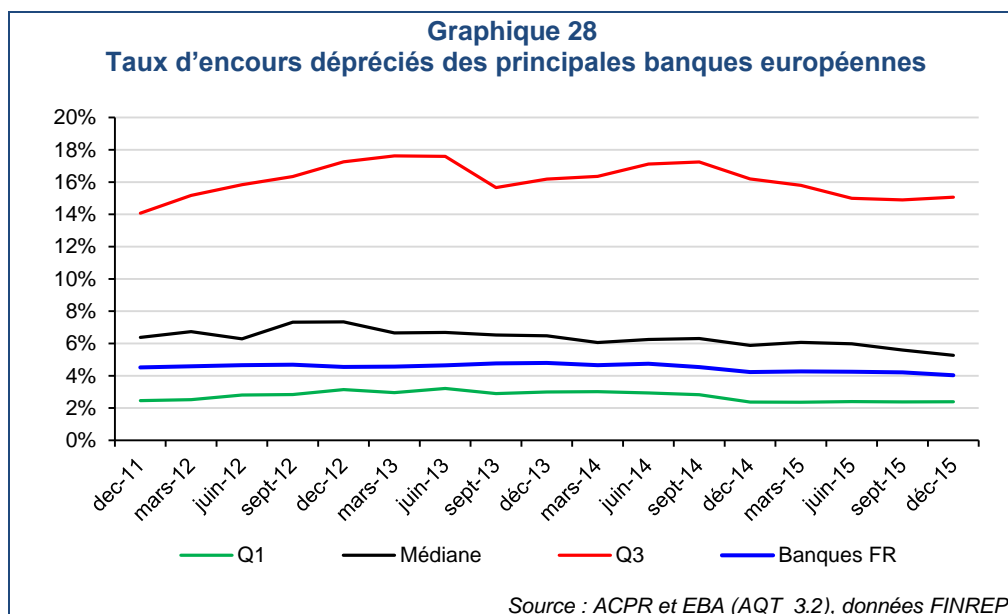


Source : reporting FINREP – États FIN6

³² Au sein de la catégorie des « prêts et créances » des états FINREP, le taux d'encours dépréciés est défini comme le rapport entre les « prêts et avances dépréciés bruts » et la somme des « prêts et avances non dépréciés » et des « prêts et avances dépréciés bruts ».

³³ La notion de créances douteuses, définie dans le cadre comptable français auquel se réfèrent les établissements de crédits pour l'élaboration des comptes sociaux, n'existe pas en normes IFRS, cadre comptable dans lequel les grands groupes bancaires français établissent leurs comptes consolidés.

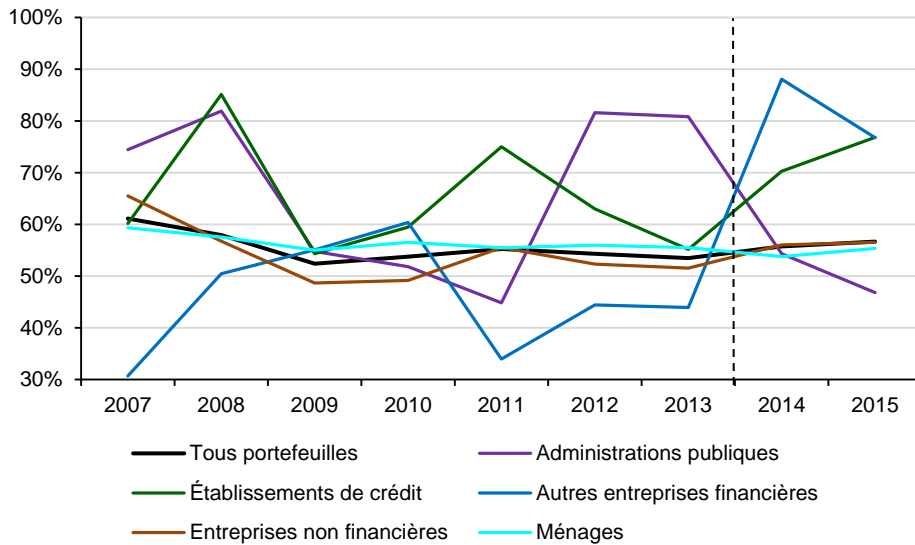
Les banques françaises ressortent en outre toujours avec des taux d'encours dépréciés nettement plus faibles que ceux de leurs concurrentes européennes, comme l'illustre le **Graphique 28** : le taux moyen d'encours dépréciés des principaux groupes bancaires français, qui a très peu fluctué depuis 2011, s'établit ainsi entre le 1^{er} quartile et la médiane.



Le taux de provisionnement global des encours dépréciés³⁴ des banques françaises continue sa progression entamée depuis son point bas de juin 2010 (52,1 %) et est passé de 55,8 % en décembre 2014 à 56,7 % en décembre 2015 (**Graphique 29**) ; sur les entreprises non financières comme sur les ménages, le taux de provisionnement des actifs dépréciés est resté stable, respectivement à 55,4 % et 56,5 %. La baisse du taux de provisionnement a été particulièrement marquée sur les autres entreprises financières (-11 bps à 76,75 %), qui revient à un niveau proche de celui des établissements de crédit, ainsi que sur les administrations centrales (-13 bps à 46,8 %) pour lesquelles il avait vivement progressé à partir de fin 2011 au plus fort de la crise de la dette souveraine grecque. Une partie de ces évolutions provient néanmoins des changements de périmètres introduits dans les états de *reporting* en septembre 2014.

³⁴ Le taux de provisionnement des encours dépréciés est défini comme le rapport entre les « dépréciations individuelles » au titre des « prêts et avances » et les « prêts et avances dépréciés bruts ».

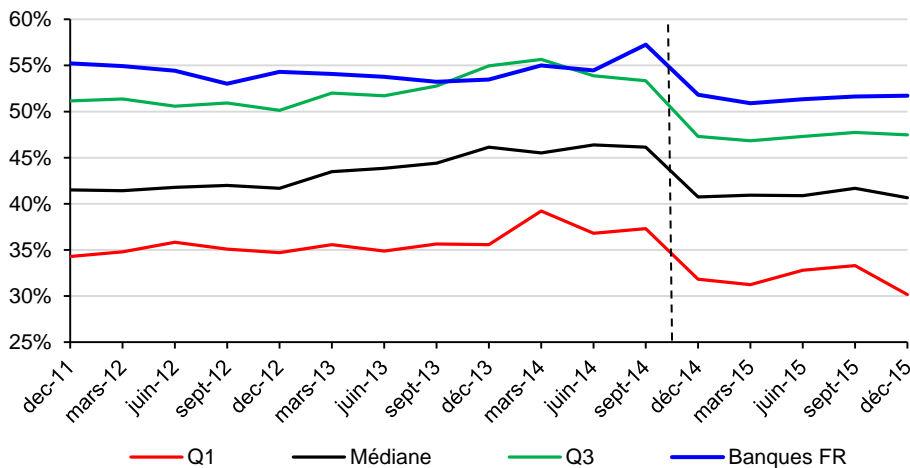
Graphique 29
Taux de provisionnement des encours dépréciés des principaux groupes bancaires français



Source : reporting FINREP – États FIN6

L'examen des *Risk indicators* de l'EBA permet de constater que les banques françaises se situent relativement favorablement par rapport à leurs homologues européennes en termes de taux de provisionnement, selon la définition européenne commune (Graphique 30)³⁵ : leur positionnement relatif tend en outre à s'améliorer depuis juin 2014, puisqu'il dépasse le 3^{ième} quartile des banques européennes et se maintient au-dessus de 50 %.

Graphique 30
Taux de provisionnement des encours dépréciés des principales banques européennes



Source : ACPR et EBA (AQT_41.2), données FINREP (États FIN 18)

³⁵ Les états FINREP s'appuient sur deux définitions différentes des encours dépréciés :

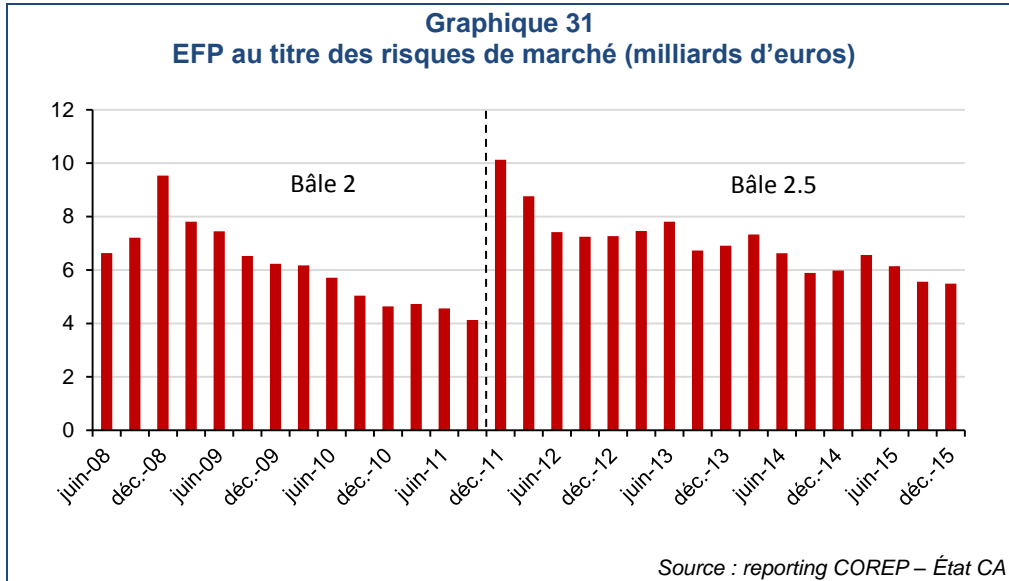
- Dans l'état FIN6, les banques renseignent les encours dépréciés estimés sur la base des réglementations comptables nationales ;
- Dans l'état FIN18, en revanche, elles renseignent les encours dépréciés estimés sur la base de la définition harmonisée de l'EBA.

3.3. Les EFP au titre de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le règlement européen 575/2013 (articles 381 et suivants) a introduit une nouvelle catégorie d'EFP pour risque d'ajustement de l'évaluation de crédit ou CVA³⁶). Au 31 décembre 2015, ces EFP représentaient 1,7 milliard d'euros soit 1 % du total des EFP, en baisse de 27 % par rapport à l'année précédente.

3.4. Repli des EFP au titre des risques de marché

Les EFP au titre des risques de marché des 5 principales banques françaises enregistrent en 2015 un nouveau repli de 8,1 % par rapport à 2014, à mettre en regard de la baisse des actifs et des passifs de trading (Graphique 31 et cf. supra).



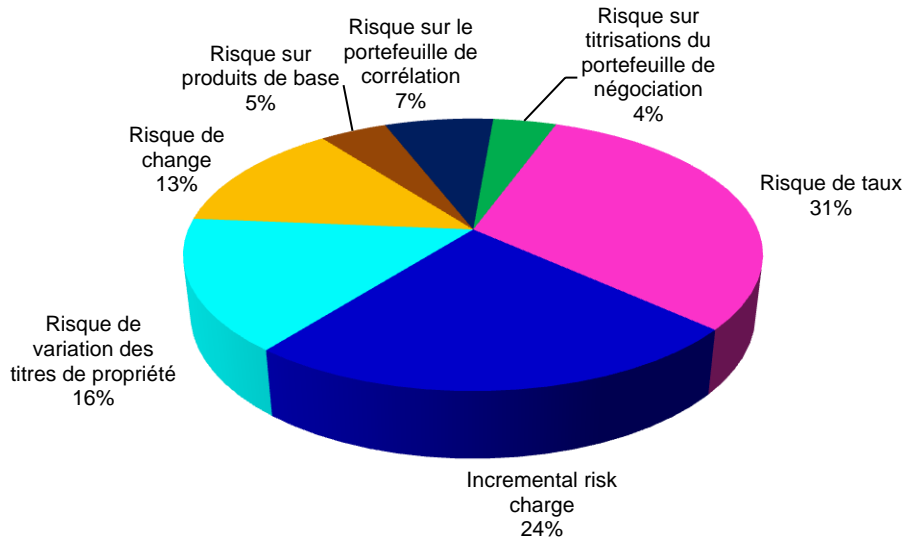
Au 31 décembre 2015, les EFP au titre des risques de marché³⁷ couvrent le risque de taux (31 %, en baisse de 3 pts par rapport à 2014), suivi de l'exigence supplémentaire au titre des risques de défaut et de migration (*incremental risk charge*³⁸) (24 %, en baisse de 6 pts) ; viennent ensuite le risque de variation des titres de propriété (16 %, stable) et le risque de change (13 %, en hausse d'un pt ; Graphique 32).

³⁶ Le CVA vise à mesurer le risque de défaut de la contrepartie sur les produits dérivés de gré à gré autres que les dérivés de crédit reconnus comme réduisant les montants d'expositions pondérés pour risque de crédit.

³⁷ BNPP et GCA reportant leurs exigences de fonds propres au titre des risques de marché calculées selon des modèles internes avant compensation, la somme des exigences de fonds propres recensées dans l'état MKR IM est supérieure au montant figurant dans l'état CA pour ces deux banques. Il n'est dès lors pas possible de ventiler les exigences totales de fonds propres au titre des risques de marché des deux groupes entre les différents risques.

³⁸ Conformément aux dispositions de l'article 372 de CRR, les banques utilisant des modèles internes pour calculer leurs EFP pour le risque spécifique lié aux titres de créances négociés doivent également disposer d'un modèle permettant de mesurer les risques supplémentaires de défaut et de migration, qui viennent s'ajouter aux risques couverts par la mesure de la valeur en risque (*Value at risk* - VaR)

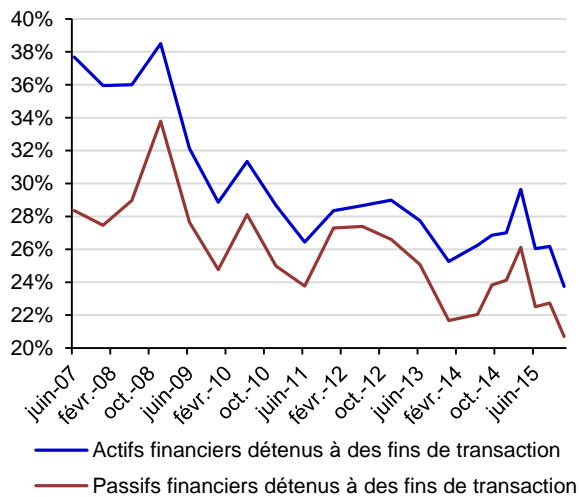
Graphique 32
Ventilation des EFP au titre des risques de marché – décembre 2015



Source : reporting COREP – États MKR (SG, GBPCE et GCM)³⁹

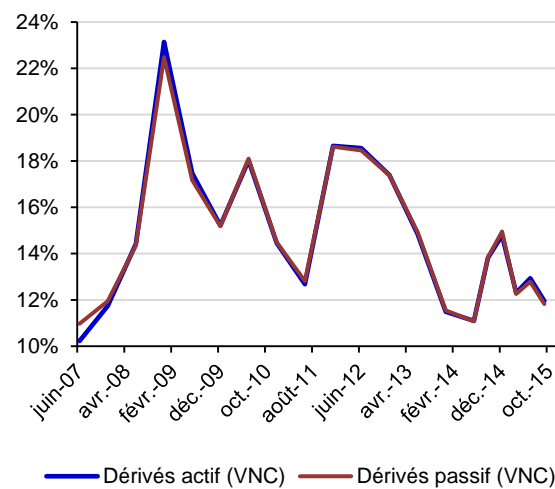
Après une augmentation entre 2013 et 2014, la part des actifs et des passifs détenus à des fins de transaction dans le total des bilans affiche une baisse en 2015, sous l'effet de la baisse des dérivés, qui en constituent la composante principale (Graphique 33 et Graphique 34)⁴⁰.

Graphique 33
Part des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction dans le total de bilan



Source : reporting FINREP – État FIN1

Graphique 34
Part des dérivés détenus à des fins de transaction dans le total de bilan



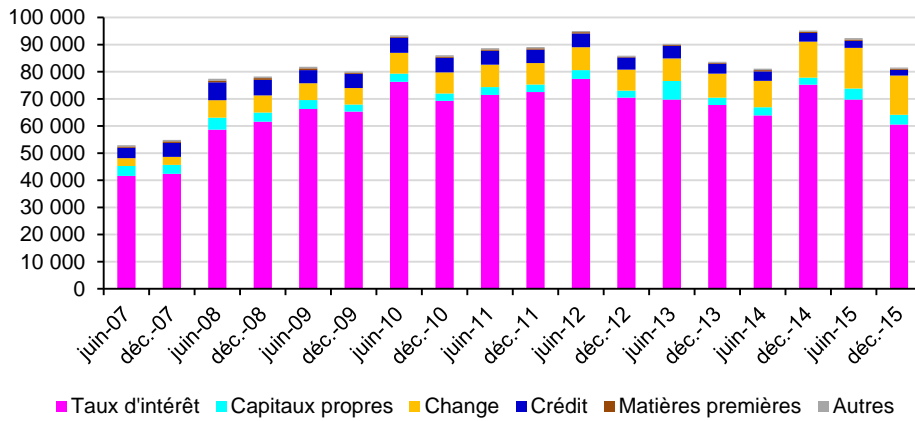
Source : reporting FINREP – États FIN1 et FIN3 (FIN10 depuis 2014)

De même, le montant notionnel des dérivés détenus à des fins de transaction repart à la baisse (-14,3 % entre 2014 et 2015 après +13,8 % entre 2013 et 2014), notamment sur les produits de taux d'intérêt (-19,5 % entre 2014 et 2015) (Graphique 35).

³⁹Voir ³⁷.

⁴⁰ Voir 2.1 et 2.2.

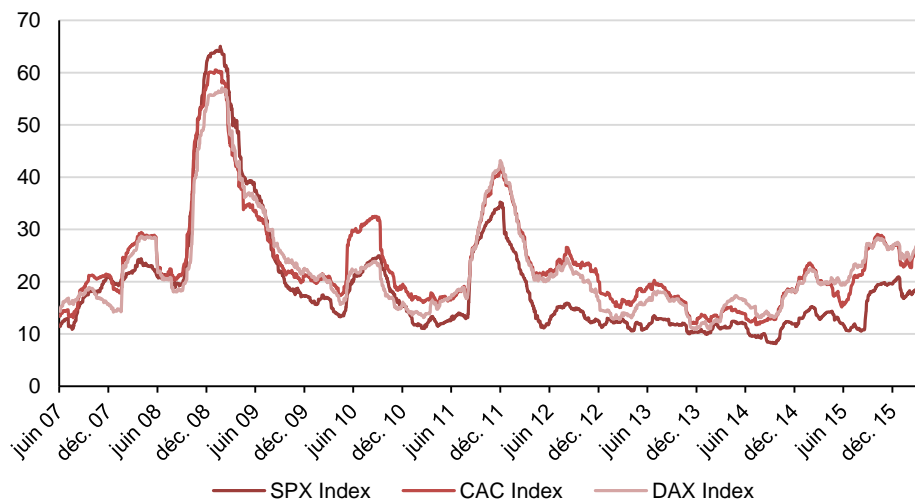
Graphique 35
Montant notionnel des dérivés détenus à des fins de transaction (milliards d'euros)



Source : reporting FINREP – État FIN3 (FIN10 depuis 2014)

La baisse des EFP marché traduit le maintien de conditions de marché relativement favorables sur la première moitié de l'année 2015 ; une nette reprise de la volatilité a ensuite été enregistrée sur les marchés actions, surtout en Europe (Graphique 36).

Graphique 36
Volatilités historiques des marchés actions sur 90 jours

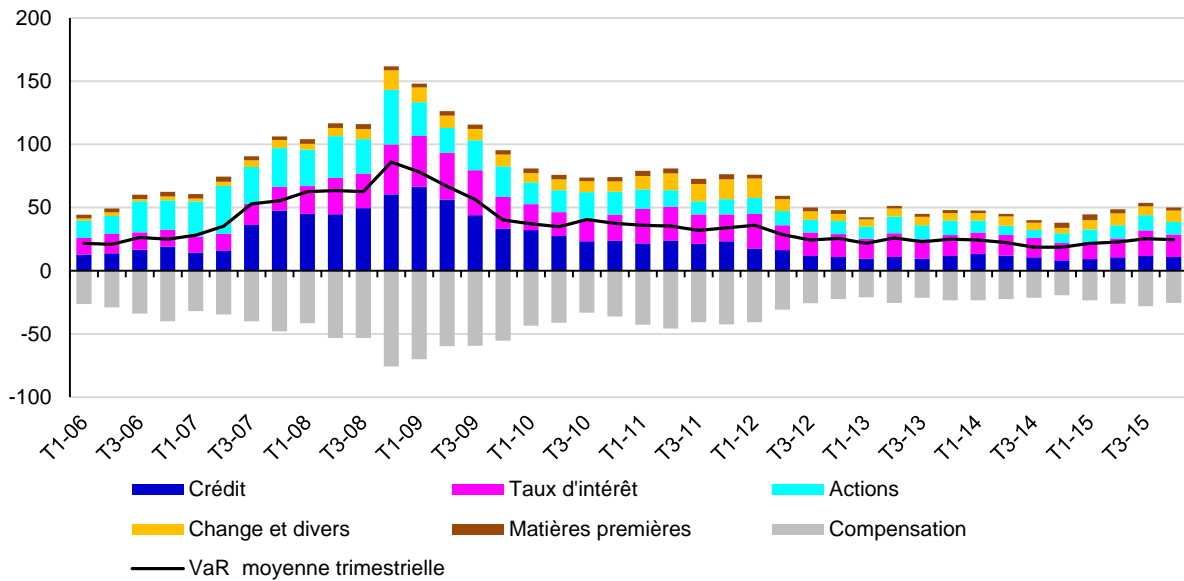


Source : Bloomberg

Dans ce contexte, la *Value at Risk* (VaR) moyenne de *trading*⁴¹ cumulée de BNPP, SG et GCA se maintient à un niveau réduit (Graphique 37), malgré une légère reprise dans quatre de ses composantes (change, taux d'intérêt, crédit et actions).

⁴¹ Calculée sur un horizon de détention de 1 jour et avec un intervalle de confiance de 99 %.

Graphique 37
VaR trimestrielle moyenne cumulée de BNPP, SG et GCA (millions d'euros)

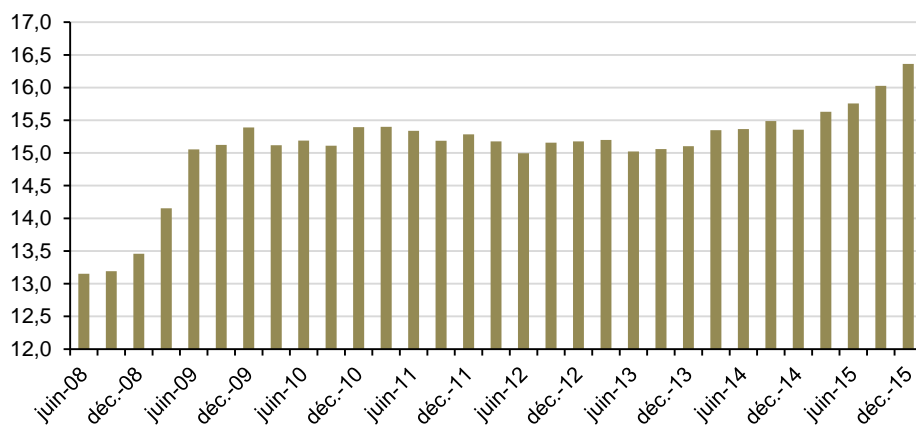


Source : communication financière

3.5. Hausse des EFP au titre du risque opérationnel

Accentuant la tendance observée en 2014, où elles avaient progressé de 1,7 %, les EFP au titre du risque opérationnel ont enregistré une nouvelle augmentation de 6,6 % en 2015 à 16,4 milliards d'euros (Graphique 38).

Graphique 38
EFP au titre des risques opérationnels (milliards d'euros)



Source : COREP – État CA

En revanche, après une progression de 7,3 % entre 2013 et 2014 en raison de la forte hausse des pertes opérationnelles de la banque de détail à l'international liée au paiement par BNPP de l'amende de 6,6 milliards d'euros, le rapport entre les pertes opérationnelles et le PNB a diminué sensiblement en 2015, retrouvant son niveau de l'année 2013 (Graphique 39).

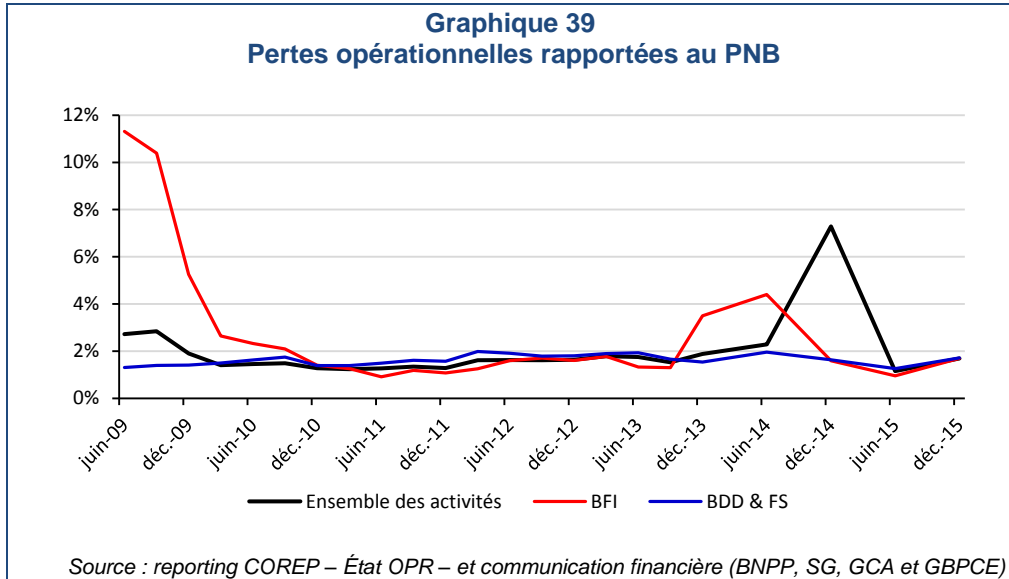
Les deux principales lignes-métiers ont connu des évolutions similaires, qui tranchent cependant avec la baisse du ratio observée sur l'ensemble de l'activité :

- le niveau de risque opérationnel (rapporté au PNB) de la banque de détail et des financements spécialisés⁴² a enregistré une nouvelle hausse (+8 bps entre

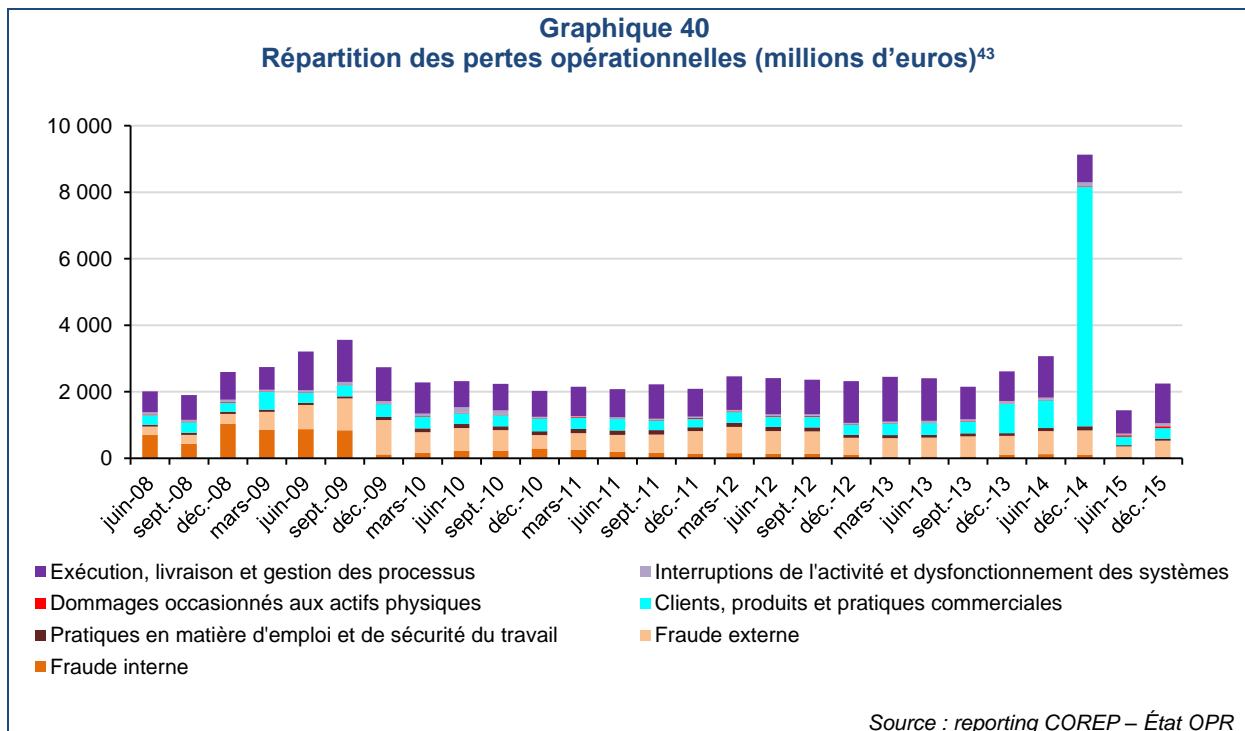
⁴² Ont été assimilées à la BDD & FS les lignes-métiers bâloises *Retail brokerage*, *Commercial banking* et *Retail banking*.

2014 et 2015 après la hausse de 10 bps entre 2013 et 2014) passant de 1,63 % à 1,71 % du PNB ;

- du côté des activités de BFI, le risque opérationnel augmente légèrement en 2015 et s'établit à 1,69 % du PNB, soit une hausse de 10 bps par rapport à 2014.



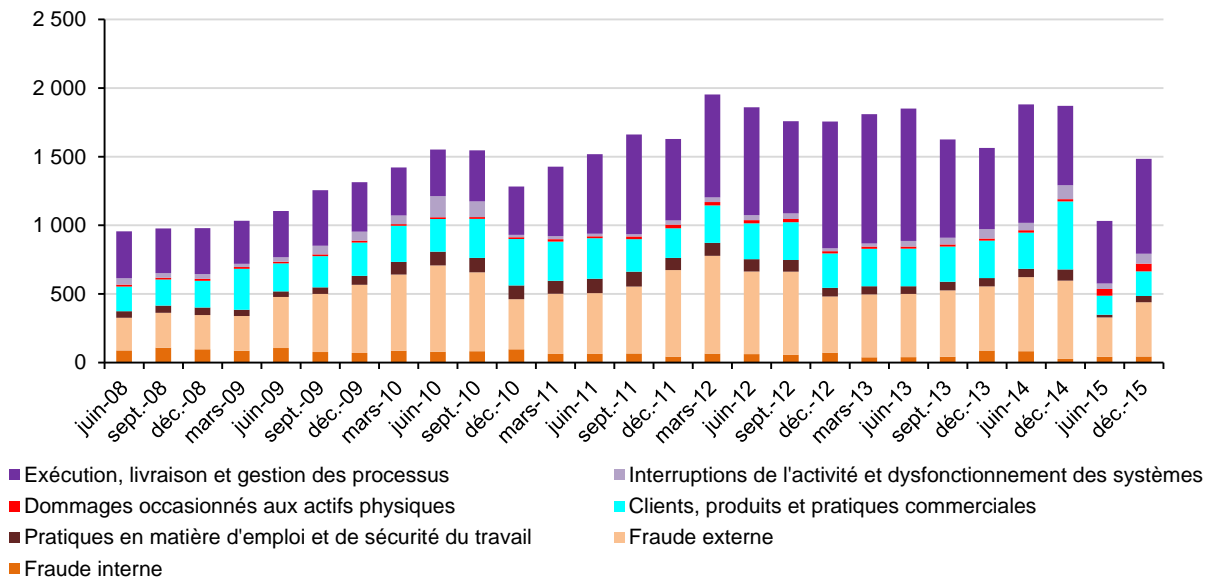
Alors que les pertes opérationnelles liées à l'exécution, la livraison et la gestion des processus augmentent de 43,3 % entre 2014 et 2015, les autres composantes du risque opérationnel, notamment en ce qui concerne les clients, produits et pratiques commerciales, affichent une nette décline (Graphique 40).



Les deux lignes métier continuent toutefois de présenter des profils distincts (Graphique 41 et Graphique 42) : si, dans les deux cas, les pertes liées à l'exécution, la livraison et la gestion des processus concentrent une part majoritaire des pertes, la BDD&FS est également exposé au risque de fraude externe, qui ne concerne que très marginalement la BFI.

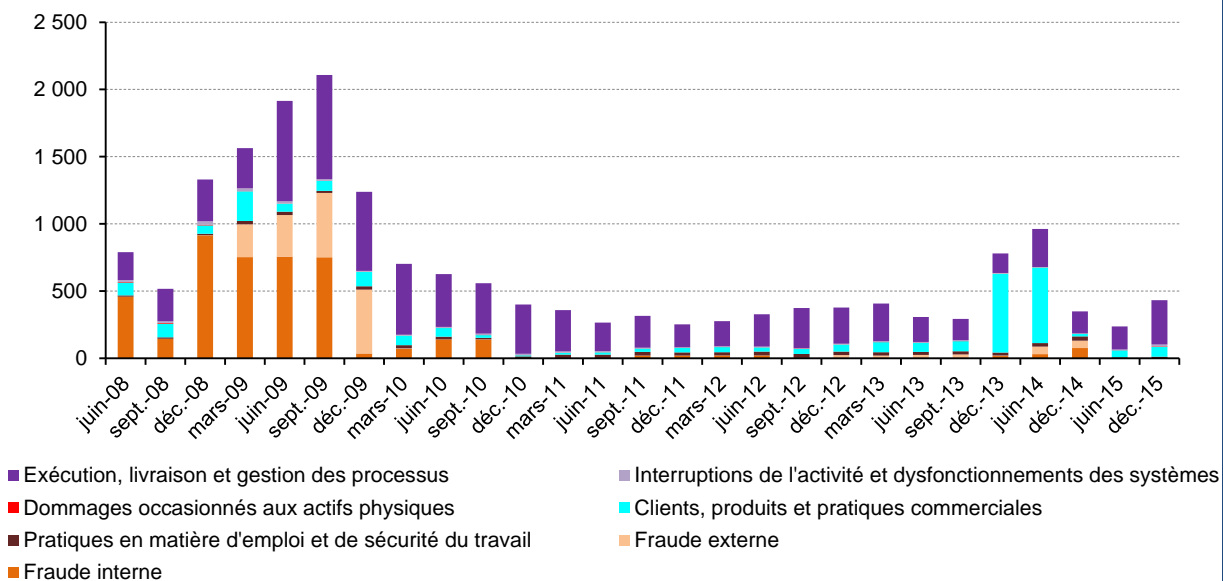
⁴³ Hors perte de trading de la SG en 2008.

Graphique 41
Répartition des pertes opérationnelles – banque de détail et financements spécialisés (millions d'euros)



Source : reporting COREP – État OPR

Graphique 42
Répartition des pertes opérationnelles – BFI (millions d'euros)⁴⁴



Source : reporting COREP – État OPR

⁴⁴ Hors perte de *trading* de la SG en 2008.

4. Les ratios réglementaires

4.1. Un niveau de solvabilité qui poursuit son renforcement

Les évolutions prudentielles successives, et notamment celles intervenues en 2008, 2011 et 2014, ont significativement modifié les définitions des ratios de solvabilité réglementaires de référence. Afin de pouvoir apprécier l'évolution de la solvabilité des banques sur longue période, des retraitements sont nécessaires pour conserver une mesure comparable dans le temps. Les fonds propres ont ainsi été ajustés autant que possible afin de recalculer des données CRR à partir de données « Bâle 1 » en 2006 et 2007, « Bâle 2 » de 2008 à 2011 et « Bâle 2.5 » de fin 2011 à fin 2013. Selon cette approche, les ratios de solvabilité « *Common equity Tier 1* » (CET1) des principales banques françaises sont en augmentation régulière depuis 2008 (Tableau 12).

Tableau 12
Estimation du ratio CET1 agrégé des principales banques françaises depuis 2006

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fonds propres Core Tier 1 / CET1 complet	133	144	132	161	181	198	225	240	253	275
Risques pondérés complet	1 837	2 124	2 290	2 262	2 305	2 367	2 318	2 207	2 149	2 190
Ratio Core Tier 1 / CET1 complet	7,3%	6,8%	5,8%	7,1%	7,9%	8,4%	9,7%	10,9%	11,8%	12,6%

Source : États BAFI/SURFI, COREP et Quantitative impact study Bâle 3 (QIS), BNPP, SG, GCA, GBPCE, GCM et LBP ; calculs ACPR.

Note : les ruptures réglementaires et de reporting ont été autant que possible retraitées afin de présenter des fonds propres CET1 et des RWA cohérents dans le temps avec les mesures « full CRR/CRD4 ». S'agissant des retraitements réglementaires avant CRR, les hypothèses suivantes ont été prises : déduction intégrale du CET1 des déductions 50/50 appliquées au Tier 2, exclusion des titres hybrides éligibles en Tier 1 et pondération en risque de la différence de mise en équivalence en lieu et place d'une déduction des fonds propres.

La solvabilité des banques françaises a ainsi enregistré une nouvelle progression par rapport à 2014 : leur ratio *Common equity tier 1* (CET1) « full CRR/CRD4 »⁴⁵ agrégé atteint 12,6 % fin 2015, soit une hausse de 0,7 pt par rapport à 2014 qui reflète le renforcement des fonds propres plus rapide que la hausse des risques pondérés (respectivement +9 % et +2 %). Au 31 décembre 2015, tous les ratios des banques de l'échantillon sont supérieurs à 10 % (Tableau 13) ainsi qu'aux exigences auxquelles elles sont soumises individuellement en tenant compte des besoins additionnels de fonds propres issus du Pilier 2 et des coussins de risque systémique⁴⁶ (Tableau 14).

⁴⁵ i.e. des ratios qui tiennent compte, dès à présent, de l'ensemble des dispositions réglementaires telles qu'elles seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 y compris, pour les banques les plus importantes, les exigences spécifiques relatives aux institutions systémiques.

⁴⁶ Chaque année, la BCE évalue, selon une méthodologie commune, les risques auxquels les banques sous sa supervision sont exposées ainsi que la solidité de leurs fonds propres ; à l'issue de cet exercice de revue et d'évaluation prudentielle (SREP), elle notifie à chaque banque les ratios minimum qu'elles sont tenues de respecter (Tableau 14), qui tiennent compte le cas échéant des exigences additionnelles de fonds propres fixées au titre du Pilier 2 et incluent un coussin de sécurité complémentaire au titre de la systémicité (conformément aux règles définies par le Conseil de la Stabilité Financière (FSB) pour les groupes d'importance systémique internationale (GSIBs) et par le superviseur national pour les groupes d'importance systémique domestique (OSIIs)).

Tableau 13
Ratio CET1 « full CRR/CRD4 » sans phasage

	BNPP	SG	GCA (CASA)	GBPCE (NATIXIS)	GCM	LBP	Ensemble
déc-14	10,3%	10,1%	13,1% (10,4%)	11,7% (11,4%)	15,5%	14,0%	11,8%
déc-15	10,9%	10,9%	13,7% (10,7%)	12,9% (11,2%)	15,8%	14,2%	12,6%

Source : communication financière

Tableau 14
Exigences CET1 au 1^{er} janvier 2016⁴⁷

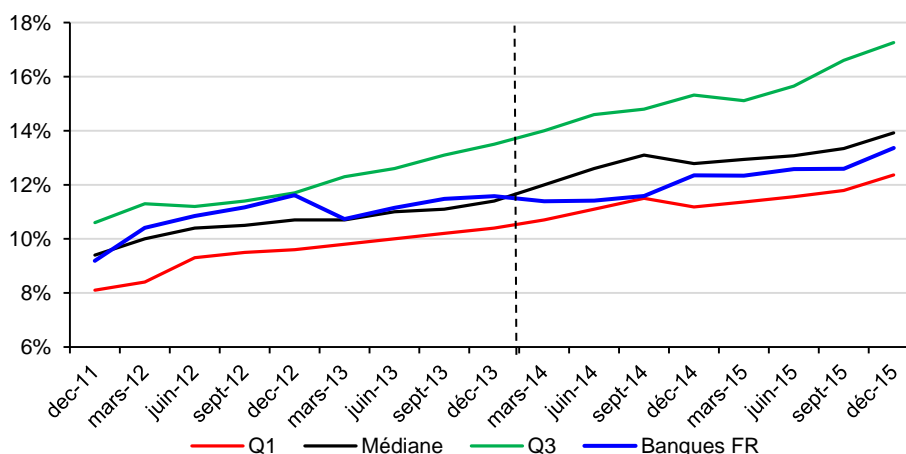
	BNPP	SG	GCA	GBPCE	LBP
CET1 (pilier 1, pilier 2 et coussin de conservation)	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,25%
CET1 (coussin systémique)	0,5 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,0625%
Total	10,0 %	9,75 %	9,75 %	9,75 %	9,3125%

Source : communication financière

La baisse du ratio de Natixis en 2015 reflète l'acquisition du gestionnaire d'actifs DCNA. À noter que la réorganisation à l'étude du Groupe Crédit Agricole – rétrocession par CASA de 25 % de sa participation dans les caisses régionales – devrait se solder, selon la communication du groupe, par un impact positif de 20 pts de base sur le ratio CET1 de l'entité cotée.

Pour autant, le ratio CET1 « phasé » des banques françaises, i.e. tenant compte de l'application progressive des nouvelles règles prudentielles concernant notamment les fonds propres (le numérateur du ratio), se situe en-dessous de la médiane de l'échantillon de l'EBA (Graphique 43).

Graphique 43
Évolution du ratio de solvabilité Core Equity Tier 1 « phasé » des principales banques européen

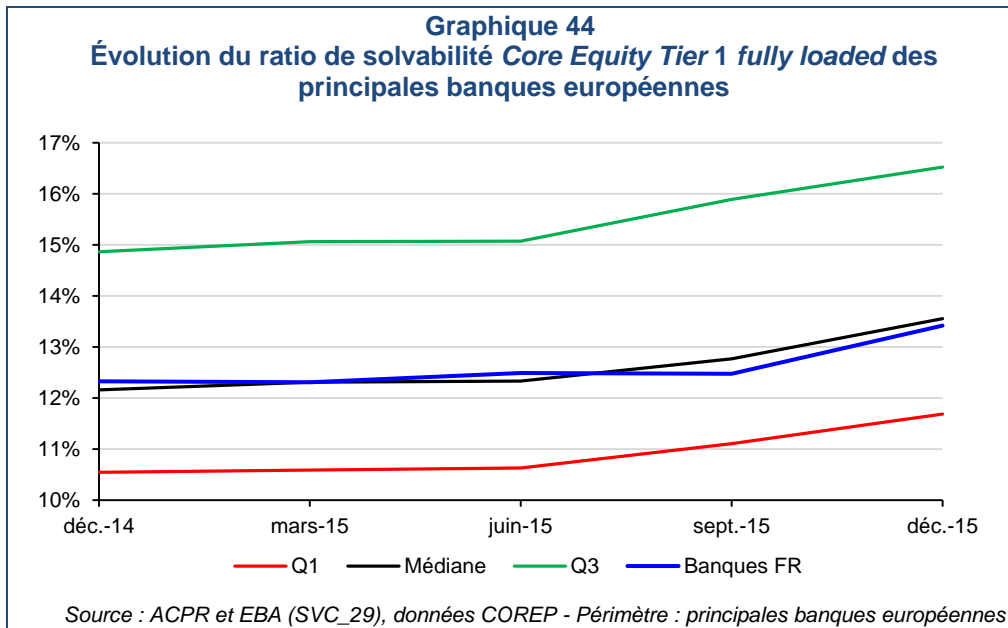


Remarque : l'indicateur publié par l'EBA, dénommé « KRI 3 » (qui correspondait au ratio « Tier 1 Ratio excluding hybrid instruments ») a été renommé « Core Equity Tier 1 Ratio » à partir de mars 2014 (SVC_3). La notion de CET 1 correspond aux exigences réglementaires nouvelles qui s'imposent aux établissements bancaires depuis la mise en œuvre du règlement européen CRD 4/CRR à compter du 1^{er} janvier 2014

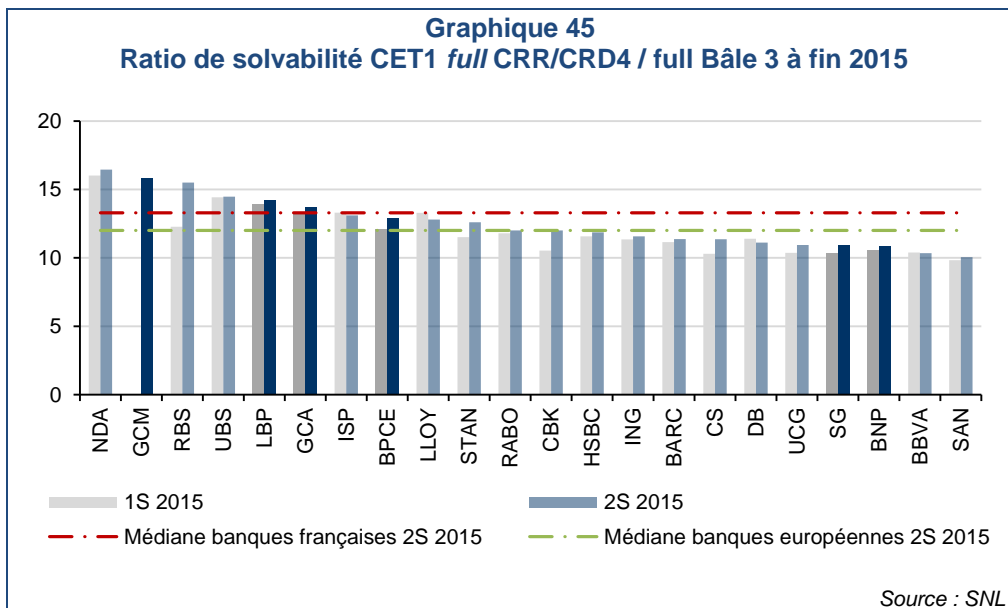
Source : ACPR et EBA (SVC_3), données COREP - Périmètre : principales banques européennes

⁴⁷ Les données consolidées ne sont pas disponibles pour GCM ; toutefois, CM11 et CIC doivent respecter chacun un ratio CET1 total de 8,25 % et 8,50 %, dont 0,125 % au titre du coussin systémique

Ce constat évolue néanmoins quelque peu lorsqu'il porte sur le CET1 « non phasé » ou « full CRR/CRD4 »⁴⁸ : sur cette base, les banques françaises sont légèrement mieux positionnées, au niveau de la médiane (Graphique 44).



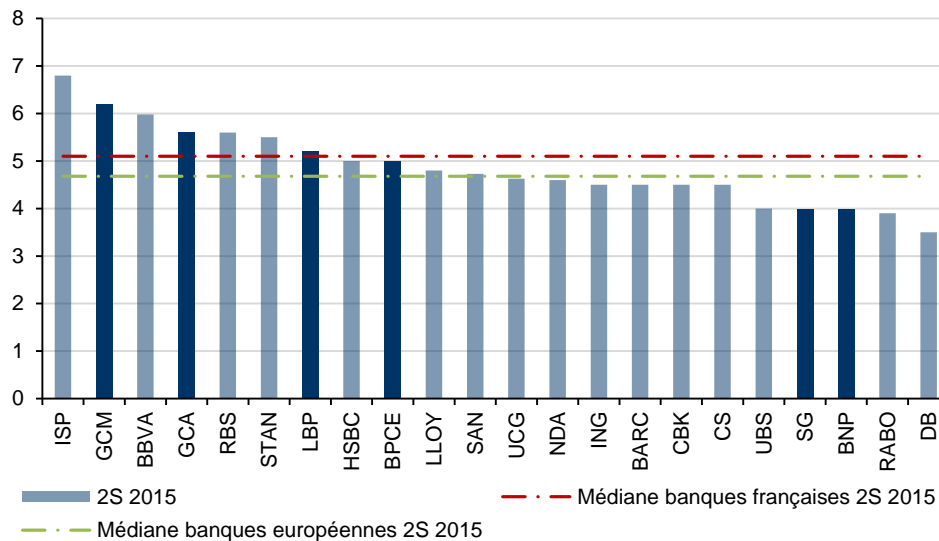
De plus, une analyse individuelle prenant en compte un échantillon plus large de banques (notamment hors de la zone euro) fait ressortir que le positionnement des banques françaises, qui affichent toutes des ratios CET1 « full CRR/CRD4 » supérieurs à 10 %, est plutôt favorable, la plupart d'entre elles demeurant situées dans la première moitié du classement (Graphique 45).



Enfin, le ratio de levier européen agrégé des 6 principaux groupes français dépasse désormais le seuil de 4 % (Graphique 46). Le niveau effectif dépend toutefois de la décision qui doit être prise par le superviseur européen sur l'application, aux encours centralisés à la Caisse des dépôts et consignations au titre de l'épargne réglementée, du traitement dérogatoire prévu dans l'acte délégué européen.

⁴⁸ i.e. des ratios qui tiennent compte, dès à présent, de l'ensemble des dispositions réglementaires telles qu'elles seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 y compris, pour les banques les plus importantes, les exigences spécifiques relatives aux institutions systémiques.

Graphique 46
Ratio de levier au 31 décembre 2015



Source : SNL

À savoir : Le ratio de levier sous Bâle III

Introduit par le Comité de Bâle en décembre 2010, le ratio vise à la fois à limiter le niveau de levier des banques, qui a pu contribuer à alimenter la crise financière, ainsi que les risques de trop grande variabilité des exigences réglementaires liée à l'utilisation des modèles internes. L'objectif est de fournir une information simple et aisément comparable sur la solvabilité des établissements, non basée sur les risques, qui complète les exigences réglementaires fondées sur le risque et constitue un « garde-fou » contracyclique à la croissance du bilan. Il est défini comme le rapport entre les fonds propres de base (*Tier 1*) et le montant total des expositions (au bilan et au hors bilan). Pour l'heure, dans le cadre du dispositif d'évaluation en cours, le niveau minimal du ratio a été fixé à 3 %.

Le ratio de levier a été transposé dans l'Union européenne par le règlement CRR ainsi que par un acte délégué de la Commission européenne publié le 10 octobre 2014. L'interprétation de certaines caractéristiques techniques spécifiques sera de la responsabilité des superviseurs – le MSU pour les grands groupes de la zone Euro.

Le ratio de levier fait actuellement l'objet d'une période d'observation et les banques sont dans l'obligation de le déclarer depuis le 1^{er} janvier 2015. Dans l'Union, après une évaluation en 2016 et 2017, ce ratio pourra devenir une exigence réglementaire de pilier 1 à partir de 2018.

Après plusieurs années d'études d'impact (*quantitative impact studies*, QIS) et une année de publication des ratios de levier par les banques, le Comité de Bâle a publié le 6 avril 2015 une proposition de révision du ratio de levier – en consultation jusqu'au 6 juillet 2016. Ce document précise, entre autres, certains aspects techniques pour mesurer les expositions prises en compte au dénominateur. En outre, le Comité de Bâle envisage d'imposer une surcharge pour les banques systémiques qui porterait le ratio minimum qu'elles devraient respecter au-delà de 3%.

4.2. Des exigences de liquidité de court terme pleinement satisfaites

À savoir : Les ratios de liquidité sous Bâle III

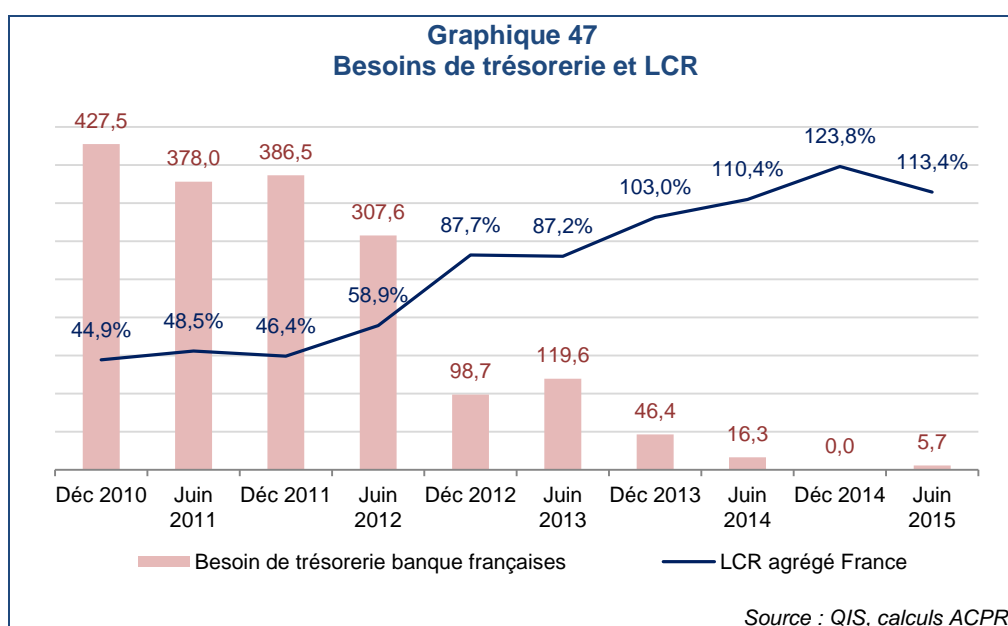
Introduit par le Comité de Bâle en décembre 2010, le LCR vise à harmoniser au niveau international la surveillance du risque de liquidité ; il exige la détention d'actifs liquides de qualité réellement disponibles (*high quality liquid assets* ou HQLA) pour couvrir les besoins de liquidité en cas de stress d'une durée de 30 jours au minimum. Son objectif est de s'assurer que l'établissement est prêt à faire face à un choc de liquidité soudain (augmentation inattendue des flux de paiement sortants) en mobilisant des actifs considérés comme liquides par le régulateur (obtention d'espèces par vente ou mise en garantie d'actifs). Le LCR est défini comme le rapport entre, d'une part, le montant des HQLA et, d'autre part, la différence entre les sorties et les entrées de liquidité à 30 jours ; il doit être supérieur ou égal à 100 %

Par ailleurs, les exigences liées au LCR ont fait l'objet d'un Acte délégué, publié par la Commission européenne le 10 octobre 2014, qui précise et aménage les dispositions internationales, alors que le règlement européen 2013/575 exige que les établissements publient leur ratio LCR au 1^{er} octobre 2015, lequel devra atteindre 60 % au minimum en 2015 et 100 % en 2018.

En complément du LCR, le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) vise à contrôler que l'activité de transformation (financements longs accordés grâce à des ressources courtes) est maîtrisée. Le NSFR est égal au rapport entre, d'une part, les ressources stables et, d'autre part, les besoins de financement stables ; il doit être supérieur ou égal à 100 %.

Depuis 2010 et dans un contexte de politique monétaire accommodante, les grands groupes bancaires français, comme l'ensemble des grandes banques européennes, ont fait évoluer la structure de leurs bilans pour répondre aux exigences de liquidité de court terme (LCR) et de moyen et long terme (*Net stable funding ratio* – NSFR).

Le besoin global de trésorerie des six principales banques françaises pour respecter le LCR a progressivement et fortement diminué, passant de 427,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010 à 5,7 milliards d'euros au 30 juin 2015. À cette même date, selon la définition du comité de Bâle⁴⁹, le LCR agrégé des six grands groupes bancaires français atteignait 113,4 %, en baisse d'une dizaine de points par rapport à fin 2014 (Graphique 47).



⁴⁹ <http://www.bis.org/bcbs/publ/d354.pdf>

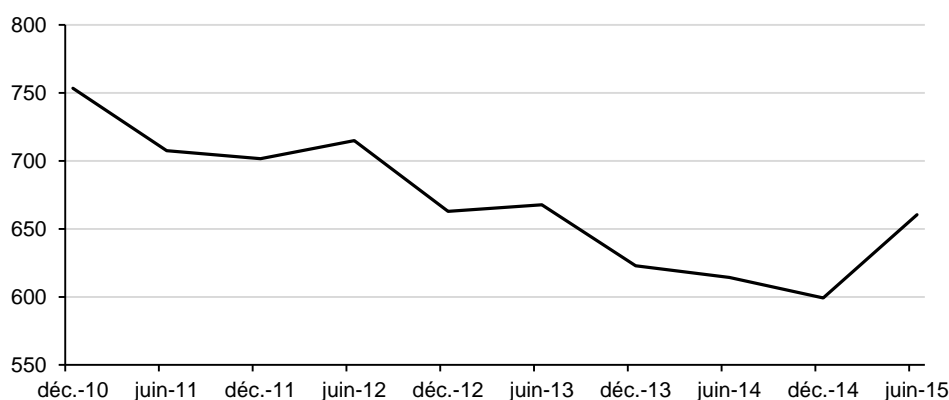
L'amélioration du LCR est d'abord due à une forte augmentation, au numérateur, du montant des HQLA, qui ont encore progressé de 10,4 % entre juin 2014 et juin 2015. Au total, la part des HQLA dans le total de bilan est passée de 5,1 % au 31 décembre 2011 à 11,5 % au 30 juin 2015. À cette dernière date, les titres souverains ou d'organismes internationaux représentaient environ 54,7 % du total HQLA contre 35,6 % pour les réserves placées en banques centrales (Graphique 48).



Parallèlement, les banques ont ajusté le profil de liquidité de leur bilan entre décembre 2010 et juin 2015. Elles ont en particulier sensiblement réduit leurs sorties nettes de trésorerie en procédant à la diminution des financements non sécurisés apportés par la clientèle de gros (-107,5 milliards, soit -63 %), qui inclut les émissions de dettes, et les autres institutions financières (-62,3 milliards / -18,4 %) ; cette baisse des financements non sécurisés a été compensée notamment par une progression des dépôts de la clientèle de détail au passif des banques. Dans le même temps, les entrées de trésorerie ont légèrement progressé (+22,8 milliards / +6,5 %). Au final, les sorties nettes de liquidité (le dénominateur du LCR) ont été réduites de 93,1 milliards d'euros (soit -12,4 %) entre décembre 2010 et juin 2015 (Graphique 49).

La forte hausse des sorties nettes de trésorerie entre décembre 2014 et juin 2015 provient d'une baisse des autres entrées de trésorerie (-37,8 milliards d'euros soit -27,9 %), liée en particulier à celle observée sur les dérivés, conjuguée à une hausse des financements non sécurisés consentis par les institutions financières (+23,1 milliards / +9,2 %) ainsi que des financements de gros sécurisés (+26 milliards / +44,2 %) qui n'a été que partiellement compensée par la contraction des autres sorties de trésorerie (-27,9 milliards / -18,9 %).

Graphique 49
Sorties nettes de trésorerie (milliards d'euros)



Source : QIS, calculs ACPR

Au final, à l'exception de GCM dont les informations n'étaient pas encore diffusées dans la communication financière à la date de rédaction de la présente étude, mais qui affichait un ratio de 125 % au 30 juin 2015, tous les établissements affichaient un LCR selon les normes européennes du CRR supérieur à 100 % au 31 décembre 2015 (Tableau 15).

Tableau 15
LCR au 31 décembre 2015

BNPP	SG	GCA	GBPCE	CM11-CIC (*)	LBP
124 %	124 %	> 110 %	> 110 %	125%	218 %

Source : communication financière ; (*) données à fin juin 2015

4.3. Des efforts qui restent encore parfois importants pour consolider la capacité d'absorption des pertes

À savoir : les ratios définis dans le cadre des nouveaux dispositifs en matière de résolution

A la suite de la crise financière et des répercussions de la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008, les autorités internationales ont souhaité mettre en place des dispositifs qui permettent de procéder à une résolution ordonnée des banques systémiques, considérées jusqu'à présent « *too big to fail* » ; ces nouvelles règles imposent la constitution de ressources spécifiques au passif des banques, qui seraient mobilisées si la banque est en faillite ou risque d'être en faillite, limitant ainsi le recours à des fonds publics.

Conformément aux propositions du Conseil de stabilité financière (*Financial stability board* – FSB) adoptées en novembre 2015, les banques d'importance systémique mondiale (GSIBs) devront ainsi accroître leur capacité totale d'absorption des pertes et de recapitalisation (*Total loss absorbing capacity* ou TLAC) en respectant une double contrainte : le montant total des ressources éligibles devra atteindre au moins 18 % des RWA totaux des banques concernées et leur permettre de présenter un ratio de levier minimum de 6,75 %. La nouvelle réglementation entrera en vigueur en 2022, avec une mise en œuvre transitoire dès 2019.

En Europe, l'article 45 de la directive sur la résolution bancaire (*banking recovery and resolution directive* – BRRD) définit un montant minimum de fonds propres et de dettes éligibles (*minimum requirement for own funds and eligible liabilities* ou MREL) qui, dans une logique proche de la TLAC, vise à doter les banques d'un minimum de passifs utilisables pour les renflouer sans faire appel à des fonds publics. Le MREL a vocation à s'appliquer à tous les groupes bancaires de l'Union d'ici 2020. L'EBA a publié un standard technique en attente de validation par la

Commission précisant le mode de fixation de l'exigence de MREL. Le montant du MREL et sa composition seront fixés individuellement par le Conseil de résolution unique (SRB) pour les banques qui sont de sa compétence directe, et par le Collège de résolution de l'ACPR pour les autres. Enfin, les propositions du FSB devraient être transposées en Europe à l'occasion d'une révision de la BRRD à horizon 2016-2017.

Pour la première fois, les principaux groupes ont communiqué des informations concernant leurs objectifs pour se conformer à la TLAC (Tableau 16). Si GCA dispose déjà des ressources nécessaires et GBPCE déclare être proche d'atteindre l'exigence, les autres banques vont devoir lever des ressources pour des montants parfois significatifs.

Tableau 16
Ratios TLAC

BNPP	- Objectif cible de TLAC de 20,5 % en 2019 - Émission d'environ 30 milliards d'euros de dettes senior éligibles au TLAC d'ici le 01/01/2019, soit autour de 10 milliards par an, à réaliser au sein du programme usuel d'émissions à moyen long terme d'environ 25 milliards par an
SG	- Objectif cible de TLAC de 19,5 % en 2019 - Besoins complémentaires d'émissions permettant d'atteindre l'objectif de TLAC, y compris le coussin de sécurité : de 3,5 à 4 milliards d'euros par an
GCA	- Ratio TLAC au 31/12/2015 : 19,7 % (hors dettes seniors éligibles) ; niveau requis en 2019 déjà atteint - Ratio MREL de 8,2 % (hors dettes senior éventuellement éligibles)
GBPCE	- « Objectif de ratio de solvabilité global à 18 % début 2019, permettant de respecter le TLAC »

Source : communication financière

Le Gouvernement a par ailleurs annoncé au mois de décembre 2015 son intention de modifier la hiérarchie des créanciers des établissements de crédit afin d'améliorer la résolubilité des banques françaises. L'ensemble des créanciers chirographaires avant l'entrée en vigueur de la disposition législative bénéficieront d'une préférence et les banques pourront émettre, à compter de l'entrée en vigueur de la disposition législative, une nouvelle catégorie de passifs senior non préférés. Cette disposition figure dans le projet de loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique.

Annexe 1

Risk Indicators publiés par l'Autorité bancaire européenne (EBA) et données agrégées pour les grandes banques françaises

		RI	Date																	
			dec-11	mars-12	juin-12	sept-12	dec-12	mars-13	juin-13	sept-13	déc-13	mars-14	juin-14	sept-14	déc-14	mars-15	juin-15	sept-15	déc-15	
Solvency	SVC_1 - Tier 1 capital ratio	Moyenne pondérée	11,1%	11,6%	12,0%	12,3%	12,5%	12,4%	12,6%	12,9%	13,1%	12,4%	12,9%	13,2%	13,4%	13,4%	13,9%	14,1%	14,8%	
		Q1	9,4%	9,8%	10,4%	10,3%	10,5%	10,8%	11,0%	11,1%	11,4%	11,2%	11,7%	11,8%	11,7%	11,6%	11,9%	12,1%	12,8%	
		Médiane	10,9%	11,4%	11,7%	11,7%	11,7%	11,6%	12,0%	12,3%	12,8%	12,3%	13,3%	13,5%	13,5%	13,5%	13,8%	14,1%	14,7%	
		Q3	12,8%	13,0%	13,3%	13,4%	13,5%	13,4%	13,8%	13,9%	14,8%	15,1%	15,3%	15,7%	16,2%	16,2%	16,7%	17,7%	18,5%	
		Banques FR	10,9%	12,1%	12,5%	12,9%	13,3%	12,4%	12,7%	13,0%	13,2%	12,6%	12,8%	13,0%	13,7%	13,6%	13,8%	13,9%	14,4%	
	SVC_2 - Total capital ratio	Moyenne pondérée	13,1%	13,6%	13,9%	14,1%	14,4%	14,8%	15,1%	15,4%	15,7%	15,2%	15,7%	16,1%	16,2%	16,1%	16,7%	17,0%	17,7%	
		Q1	11,3%	11,5%	12,0%	12,0%	12,1%	12,6%	13,1%	13,0%	13,4%	13,8%	14,7%	14,8%	13,8%	13,7%	14,3%	14,4%	14,7%	
		Médiane	12,8%	13,9%	14,1%	14,0%	13,9%	14,4%	14,4%	14,6%	14,8%	15,3%	16,0%	16,3%	16,2%	15,8%	16,6%	16,8%	17,2%	
		Q3	15,0%	15,4%	15,8%	15,8%	16,2%	16,3%	16,8%	17,1%	17,4%	18,2%	17,6%	17,8%	19,3%	19,5%	20,4%	21,3%	22,8%	
		Banques FR	12,2%	13,2%	13,5%	13,7%	14,0%	14,4%	14,7%	15,0%	15,1%	14,5%	14,7%	15,2%	15,8%	15,9%	16,1%	16,3%	17,0%	
	SVC_3 - CET1ratio (was T1 excluding hybrids until Q4 2013)	Moyenne pondérée	9,3%	9,8%	10,3%	10,5%	10,8%	10,8%	11,1%	11,4%	11,6%	11,4%	12%	12,1%	12,5%	12,4%	12,8%	13,0%	13,6%	
		Q1	8,1%	8,4%	9,3%	9,5%	9,6%	9,8%	10,0%	10,2%	10,4%	10,7%	11,1%	11,5%	11,2%	11,4%	11,6%	11,8%	12,4%	
		Médiane	9,4%	10,0%	10,4%	10,5%	10,7%	10,7%	11,0%	11,1%	11,4%	12,0%	12,6%	13,1%	12,8%	12,9%	13,1%	13,3%	13,9%	
		Q3	10,6%	11,3%	11,2%	11,4%	11,7%	12,3%	12,6%	13,1%	13,5%	14,0%	14,6%	14,8%	15,3%	15,1%	15,7%	16,6%	17,3%	
		Banques FR	9,2%	10,4%	10,8%	11,2%	11,6%	10,7%	11,1%	11,5%	11,6%	11,4%	11,4%	11,6%	12,4%	12,3%	12,6%	12,6%	13,4%	
	SVC_29 - CET1ratio fully loaded	Moyenne pondérée													11,5%	11,7%	12,1%	12,3%	13,0%	
		Q1													10,5%	10,6%	10,6%	11,1%	11,7%	
		Médiane													12,2%	12,3%	12,3%	12,8%	13,6%	
		Q3													14,9%	15,1%	15,1%	15,9%	16,5%	
		Banques FR													12,3%	12,3%	12,5%	12,5%	13,4%	
Credit Risk and Asset Quality	AQT_3.2 - Ratio of non-performing loans and advances (NPL ratio)	Moyenne pondérée	5,8%	5,9%	6,0%	6,3%	6,5%	6,5%	6,7%	6,6%	6,8%	6,8%	6,6%	6,7%	6,5%	6,2%	6,0%	5,9%	5,8%	
		Q1	2,5%	2,5%	2,8%	2,8%	3,1%	3,0%	3,2%	2,9%	3,0%	3,0%	2,9%	2,8%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	
		Médiane	6,4%	6,7%	6,3%	7,3%	7,3%	6,7%	6,7%	6,5%	6,5%	6,1%	6,2%	6,3%	5,9%	6,1%	6,0%	5,6%	5,3%	
		Q3	14,1%	15,2%	15,8%	16,3%	17,3%	17,6%	17,6%	15,7%	16,2%	16,4%	17,1%	17,2%	16,2%	15,8%	15,0%	14,9%	15,1%	
		Banques FR	4,5%	4,6%	4,7%	4,7%	4,5%	4,6%	4,6%	4,8%	4,8%	4,7%	4,7%	4,5%	4,2%	4,3%	4,2%	4,2%	4,0%	
	AQT_3.1 - Ratio of non-performing exposures (NPE ratio)	Moyenne pondérée													5,5%	5,3%	5,2%	5,1%	5,0%	
		Q1													2,2%	2,0%	2,0%	2,0%	1,9%	
		Médiane													4,8%	4,7%	4,9%	4,9%	4,7%	
		Q3													13,0%	12,5%	12,4%	12,4%	12,1%	
		Banques FR													3,7%	3,8%	3,7%	3,7%	3,6%	

		<i>RI</i>	dec-11	mars-12	juin-12	sept-12	dec-2012	mars-13	juin-13	sept-13	déc-13	mars-14	juin-14	sept-14	déc-14	mars-15	juin-15	sept-15	déc-15	
Credit Risk and Asset Quality	AQT_41.2 - Coverage ratio of non-performing loans and advances	Moyenne pondérée	41,0%	41,0%	41,3%	41,3%	41,8%	42,4%	42,4%	44,4%	46,0%	46,9%	46,9%	45,5%	43,3%	42,9%	43,6%	43,7%	43,8%	
		Q1	34,3%	34,8%	35,8%	35,1%	34,7%	35,6%	34,9%	35,6%	35,6%	39,2%	36,8%	37,3%	31,8%	31,2%	32,8%	33,3%	30,1%	
		Médiane	41,5%	41,4%	41,8%	42,0%	41,7%	43,5%	43,8%	44,4%	46,1%	45,5%	46,4%	46,1%	40,7%	40,9%	40,9%	41,7%	40,6%	
		Q3	51,1%	51,4%	50,6%	50,9%	50,1%	52,0%	51,7%	52,8%	55,0%	55,6%	53,9%	53,3%	47,3%	46,8%	47,3%	47,7%	47,5%	
		Banques FR	55,2%	54,9%	54,4%	53,0%	54,3%	54,1%	53,8%	53,2%	53,5%	55,0%	54,5%	57,2%	51,8%	50,9%	51,3%	51,6%	51,7%	
	AQT_42.2 - Forbearance ratio for loans and advances	Moyenne pondérée														3,9%	3,8%	3,7%	3,6%	3,6%
		Q1														1,4%	1,4%	1,3%	1,3%	1,4%
		Médiane														3,5%	3,4%	3,5%	3,2%	3,1%
		Q3														8,9%	9,3%	8,8%	8,8%	9,3%
		Banques FR														1,4%	1,4%	1,3%	1,3%	1,3%
Profitability	PFT_24 - Return on assets	Moyenne pondérée														0,2%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%
		Q1														-0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
		Médiane														0,2%	0,4%	0,5%	0,4%	0,4%
		Q3														0,5%	0,7%	0,7%	0,7%	0,6%
		Banques FR														0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%
	PFT_21- Return on equity	Moyenne pondérée	0,0%	5,6%	3,4%	2,6%	0,5%	9,3%	7,6%	6,4%	2,7%	7,5%	5,7%	5,4%	3,5%	6,9%	6,8%	6,8%	6,4%	4,7%
		Q1	-15,7%	1,8%	-0,9%	-1,5%	-6,5%	1,4%	2,2%	1,5%	-2,9%	2,9%	2,5%	1,3%	-2,8%	3,3%	3,3%	3,5%	3,5%	2,7%
		Médiane	2,7%	6,5%	5,3%	3,8%	2,6%	6,6%	6,4%	5,7%	4,8%	7,5%	5,5%	5,4%	3,8%	7,0%	7,0%	7,0%	6,6%	5,9%
		Q3	7,8%	11,5%	8,9%	8,4%	7,2%	12,3%	10,4%	10,4%	9,1%	10,3%	9,5%	8,9%	8,0%	10,4%	10,2%	10,4%	10,4%	9,5%
		Banques FR	5,4%	8,0%	7,1%	5,1%	3,1%	6,1%	6,7%	6,6%	5,9%	6,7%	3,0%	4,2%	4,7%	6,2%	7,5%	7,5%	7,5%	6,8%
	PFT_23 - Cost-to-income ratio	Moyenne pondérée	60,1%	60,6%	59,7%	60,8%	63,2%	56,6%	57,9%	59,6%	63,1%	58,3%	60,3%	61,7%	62,8%	60,9%	59,3%	59,9%	62,8%	
		Q1	52,0%	48,1%	50,4%	51,4%	52,5%	51,2%	48,2%	51,2%	52,8%	47,3%	49,6%	52,6%	45,7%	45,5%	46,4%	46,9%	48,1%	
		Médiane	60,7%	57,1%	60,9%	63,0%	63,1%	61,2%	60,8%	61,3%	63,2%	59,3%	59,2%	57,6%	58,1%	56,8%	55,9%	57,3%	59,3%	
		Q3	65,2%	68,3%	71,0%	70,3%	71,6%	70,9%	74,6%	73,1%	75,0%	65,6%	67,2%	65,7%	67,6%	65,7%	65,2%	66,1%	67,4%	
		Banques FR	65,7%	66,2%	66,3%	68,3%	70,3%	69,1%	67,4%	67,8%	69,0%	68,0%	68,1%	68,3%	68,7%	70,4%	66,7%	66,9%	67,8%	
	PFT_25 - Net interest income to total operating income	Moyenne pondérée	61,1%	61,2%	60,9%	61,7%	61,6%	55,5%	55,1%	57,3%	59,1%	58,2%	60,1%	59,2%	58,8%	55,6%	54,9%	56,3%	57,4%	
		Q1	54,2%	51,7%	51,8%	52,5%	52,6%	47,8%	47,4%	50,1%	51,1%	50,3%	50,6%	53,2%	50,0%	43,8%	46,0%	48,3%	47,4%	
		Médiane	64,0%	62,2%	62,9%	65,1%	66,9%	60,0%	60,5%	59,1%	60,2%	63,2%	65,4%	64,3%	62,8%	59,6%	59,8%	61,2%	60,8%	
		Q3	76,6%	74,2%	78,9%	79,0%	76,7%	75,6%	72,7%	71,1%	76,7%	76,8%	76,7%	74,6%	75,5%	75,2%	72,8%	77,8%	78,1%	
		Banques FR	52,3%	47,9%	50,2%	50,7%	53,0%	49,5%	49,7%	50,9%	50,8%	50,4%	49,5%	50,1%	50,1%	46,8%	45,8%	46,8%	47,2%	
PFT_26 - Net fee and commission income to total operating income	Moyenne pondérée	27,6%	27,3%	27,1%	27,7%	27,9%	25,8%	26,7%	27,7%	28,4%	27,6%	28,5%	27,6%	27,1%	26,5%	26,2%	26,4%	26,9%		
	Q1	16,5%	17,9%	17,9%	17,6%	17,9%	16,0%	15,3%	15,3%	15,6%	15,1%	15,6%	16,0%	13,7%	13,6%	13,5%	13,3%	12,3%		
	Médiane	24,1%	22,8%	24,4%	23,9%	25,3%	23,7%	23,6%	23,5%	24,8%	24,2%	24,4%	24,7%	22,8%	22,4%	21,5%	21,4%	22,1%		
	Q3	30,9%	28,2%	29,1%	29,9%	30,6%	31,2%	31,4%	32,6%	31,3%	32,7%	30,8%	31,4%	29,5%	30,3%	30,4%	30,8%	30,9%		
	Banques FR	32,3%	30,1%	30,4%	31,3%	32,5%	32,2%	32,1%	32,3%	32,5%	31,8%	31,9%	32,0%	32,2%	32,0%	31,5%	31,9%	32,3%		
PFT_29 - Net trading income to total operating income	Moyenne pondérée														6,7%	7,8%	6,1%	6,0%	5,1%	
	Q1														-0,5%	-1,1%	-1,7%	-1,5%	-1,1%	
	Médiane														1,2%	1,1%	1,3%	1,5%	1,0%	
	Q3														5,4%	10,0%	5,5%	4,4%	4,6%	
	Banques FR														7,6%	9,2%	9,9%	12,4%	8,5%	

		<i>RI</i>	dec-11	mars-12	juin-12	sept-12	dec-2012	mars-13	juin-13	sept-13	déc-13	mars-14	juin-14	sept-14	déc-14	mars-15	juin-15	sept-15	déc-15	
Profitability	PFT_41- Net interest income to interest bearing assets	Moyenne pondérée													1,6%	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%	
		Q1														1,1%	1,1%	1,1%	1,0%	1,1%
		Médiane														1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
		Q3														1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,9%
		Banques FR														1,4%	0,3%	0,7%	1,0%	1,4%
Funding	KRI 34 - Loans to deposit ratio	Moyenne pondérée	117,7%	118,0%	117,7%	116,2%	115,7%	117,4%	114,1%	114,7%	112,8%	111,4%	112,9%	109,3%	108,6%	108,3%	108,6%			
		Q1	106,0%	105,1%	106,6%	106,4%	103,6%	101,3%	99,9%	97,8%	98,0%	95,0%	96,3%	93,7%	93,4%	94,1%	94,4%			
		Médiane	124,1%	125,3%	125,9%	124,6%	119,1%	116,8%	115,0%	114,6%	112,1%	110,9%	110,0%	108,0%	109,3%	109,6%	109,2%			
		Q3	146,7%	148,3%	143,4%	137,1%	135,7%	131,5%	130,5%	132,1%	129,4%	131,5%	129,2%	129,4%	124,3%	129,8%	132,2%			
		Banques FR	116,7%	119,6%	118,9%	115,4%	116,7%	119,5%	118,5%	119,3%	115,9%	118,8%	116,7%	110,7%	110,0%	108,8%	114,0%			
	FND_32 - Loan-to-deposit ratio for households and non-financial corporations	Moyenne pondérée														124,3%	125,2%	124,7%	123,2%	120,9%
		Q1														98,7%	99,7%	100,1%	98,0%	94,0%
		Médiane														121,1%	123,0%	120,9%	120,5%	118,2%
		Q3														187,2%	189,5%	182,6%	187,0%	177,2%
		Banques FR														116,5%	119,0%	118,2%	115,3%	112,3%
	FND_12 - Debt-to-equity ratio	Moyenne pondérée	1963,7%	1911,9%	1935,5%	1907,8%	1812,4%	1793,4%	1745,4%	1698,9%	1654,6%	1661,4%	1610,6%	1587,4%	1594,2%	1632,4%	1547,0%	1534,1%	1482,8%	
		Q1	1360,1%	1322,3%	1363,3%	1350,6%	1333,9%	1267,7%	1253,8%	1259,4%	1208,6%	1245,0%	1167,1%	1176,7%	1137,5%	1139,3%	1164,8%	1136,2%	1111,9%	
		Médiane	1835,6%	1806,8%	1806,9%	1769,6%	1621,4%	1585,6%	1602,5%	1563,6%	1588,1%	1604,6%	1556,0%	1444,4%	1459,6%	1410,7%	1414,4%	1381,1%	1402,5%	
		Q3	2750,8%	2500,0%	2412,9%	2411,9%	2265,2%	2212,9%	2231,1%	2143,4%	1956,2%	2005,2%	1922,2%	1942,7%	1929,7%	1979,5%	1934,6%	1859,6%	1789,1%	
		Banques FR	1984,8%	1922,6%	1949,2%	1965,1%	1890,6%	1886,5%	1837,6%	1793,7%	1691,9%	1701,9%	1706,3%	1710,1%	1661,8%	1712,4%	1629,9%	1585,7%	1591,2%	
FND_33 - asset encombrance ratio	Moyenne pondérée														25,1%	25,5%	25,7%	25,3%	25,6%	
	Q1														12,3%	13,4%	13,1%	12,5%	15,2%	
	Médiane														24,0%	24,7%	24,8%	24,5%	25,4%	
	Q3														36,7%	36,4%	35,2%	35,6%	36,9%	
	Banques FR														21,9%	23,5%	22,9%	22,5%	22,0%	
Liquidity	LIQ_3 - Liquid assets to short-term liabilities	Moyenne pondérée														19,1%	19,8%	19,7%	20,6%	21,4%
		Q1														14,7%	13,5%	14,5%	15,3%	15,4%
		Médiane														20,1%	20,1%	20,0%	20,9%	21,9%
		Q3														27,5%	26,6%	28,6%	28,9%	28,8%
		Banques FR														17,9%	20,0%	16,0%	16,5%	17,9%
	LIQ_4 - Liquid assets to total items requiring stable funding	Moyenne pondérée														13,9%	14,6%	14,6%	15,0%	15,3%
		Q1														8,9%	8,6%	9,0%	9,9%	10,0%
		Médiane														12,6%	12,4%	12,7%	13,6%	14,2%
		Q3														17,2%	17,6%	18,0%	18,5%	18,1%
		Banques FR														11,1%	12,3%	10,0%	10,1%	10,8%

Remarques :

A compter de décembre 2014, l'ABE a publié de nouveaux indicateurs de risque (Risk Indicators) et des outils de suivi plus détaillés (Detailed Risk Analysis Tools) dont la méthodologie se trouve sous le lien suivant :

<http://www.eba.europa.eu/documents/10180/1380571/EBA+Methodological+Guide+-+Risk+Indicators+and+DRAT.pdf>

Élaborés à partir des standards techniques (Implementing Technical Standards) directement issus du règlement européen 575/2013 CRD4, ces indicateurs harmonisés sont construits à partir des remises COREP et FINREP de 195 banques de l'Union Européenne au 31 décembre 2015 (échantillon identique au 31 décembre 2014). Ainsi, l'échantillon des banques françaises inclut les établissements suivants : BNP Paribas SA, Crédit Agricole Group, Société Générale SA, GCM Group, Groupe BPCE, Banque Centrale de Compensation (LCH Clearent), Banque PSA Finance, BPI (Banque Publique d'Investissement) France Financement, CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), HSBC France, La Banque Postale, RCI banque (Renault Crédit Industriel). Pour mémoire, les séries historiques des anciens KRI reposaient sur un échantillon de 55 banques européennes (dont 5 françaises).

Les nouveaux indicateurs sont organisés selon plusieurs catégories de risque : liquidité, financement, qualité des actifs, profitabilité, risque de concentration, solvabilité, risque opérationnel, risque de marché. A chaque fois que les concepts pouvaient s'approcher des anciens indicateurs de l'EBA (Key Risk Indicators), la série a été prolongée de façon à obtenir une profondeur historique significative. Toutefois, des ruptures méthodologiques ou de périmètre peuvent survenir à compter de l'échéance de décembre 2014.

Notamment, les concepts suivants ont été modifiés (liste non exhaustive) :

- SVC_3 : Core Equity Tier 1 Ratio s'apparente au ratio Tier 1 Ratio excluding hybrid instruments (ex KRI3) : les nouveaux états de collecte n'ont pas permis de recalculer précisément les instruments hybrides sans poser un certain nombre d'hypothèses. L'ABE a ainsi préféré introduire la notion de CET 1, correspondant aux exigences réglementaires nouvelles qui s'imposent aux établissements bancaires depuis la mise en oeuvre du règlement européen CRD4.
- AQT_3.1 - Ratio of non-performing exposures (NPE ratio) et AQT_3.2 - Ratio of non-performing loans and advances (NPL ratio) : selon la définition de l'ITS publiée au journal officiel de l'Union Européenne du 9 janvier 2015, les expositions non performantes sont celles qui satisfont l'un ou l'autre des critères suivants : expositions qui présentent un impayé de plus de 90 jours et situations dans lesquelles le débiteur ne peut payer sa dette sans l'exercice du collatéral avant même l'existence d'impayés et/ou quel que soit le nombre de jours d'impayés.
- PFT_25 et PFT_26 : l'ABE applique une méthode consistant à neutraliser les effets d'un numérateur et dénominateur qui peuvent avoir soit une valeur négative ou positive, alternativement ou concomitamment.

Annexe 2

Tables de correspondances

Correspondances entre catégories COREP pour le risque de crédit et la segmentation utilisée dans l'analyse depuis 2014.

Nouvelles dénominations Approche Standard	Catégories génériques pour l'analyse
Administrations centrales ou banques centrales	Administrations
Administrations régionales ou locales	Administrations
Entités du secteur public	Administrations
Banques multilatérales de développement	Administrations
Organisations internationales	Administrations
Établissements	Établissements
Entreprises	Entreprises
Clientèle de détail	Clientèle de détail
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	Autres standard
Expositions en défaut	Défaut Standard
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	Autres standard
Obligations garanties	Autres standard
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	Autres standard
Organisme de placement collectif (OPC)	Autres standard
Actions	Actions
Autres éléments	Autres standard
Positions de titrisation SA	Titrisation

Nouvelles dénominations Approche avancée (IRB)	Catégories génériques pour l'analyse
Administrations centrales et banques centrales	Administrations
Établissements	Établissements
Entreprises - PME	Entreprises
Entreprises - Financements spécialisés	Entreprises
Entreprises - Autres	Entreprises
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers PME	Clientèle de détail
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers non-PME	Clientèle de détail
Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	Clientèle de détail
Clientèle de détail - Autres PME	Clientèle de détail
Clientèle de détail - Autres non-PME	Clientèle de détail
Actions en approche NI	Actions
Positions de titrisation en approche NI	Titrisation
Actifs autres que des obligations de crédit	Autres IRB

Annexe 3

Détail des plans de réduction des coûts de BNPP, SG, GCA et GBPCE

- ❑ BNPP, dont les frais de gestion s'élèvent à 29,3 milliards d'euros en 2015, a porté l'objectif de baisse du niveau de ses coûts (économies de coûts récurrentes par rapport à 2014) de 3 milliards d'euros à 3,3 milliards d'euros pour 2016, ayant déjà réalisé 91 % de celui de 2015 et cherchant à compenser les charges liées à la mise en œuvre des nouvelles réglementations et du renforcement de la conformité. Toutefois :
 - la banque a comptabilisé en 2015 des coûts de transformation lié à ce plan (« Simple & Efficient ») de 622 millions d'euros (717 millions d'euros en 2014), soit 2 % de ses frais de gestion et environ 1,5 pt de coefficient d'exploitation ;
 - elle a par ailleurs enregistré des coûts de restructuration pour plusieurs de ses filiales (LaSer, Bank BGZ, DAB Bank et GE LLD) de 171 millions d'euros (40 millions d'euros en 2014) ;
 - enfin, sur ses activités américaines, elle a fait face à une hausse des coûts réglementaires liée à l'organisation de stress tests par la Fed (*Comprehensive capital analysis and review* – CCAR) et à la mise en place d'une holding pour les banques étrangères, qui expliquent la moitié de l'augmentation des frais de gestion enregistrés localement en 2015.
- ❑ Pour SG, après un plan de réduction des coûts qui lui a permis de réaliser 0,9 milliard d'euros d'économies récurrentes sur 2013-2015, les frais de gestion se situent en 2015 à 16,9 milliards d'euros, mais la banque cible des économies supplémentaires de 450 millions d'euros et 400 millions d'euros en 2016 et 2017, qui nécessiteront toutefois des coûts de transformation non-récurrents de 200 et 150 millions d'euros ; la banque indique parallèlement une hausse de ses coûts fiscaux et réglementaires de 200 millions d'euros en 2015.
- ❑ GCA, dont les frais de gestion sont de 19,8 milliards d'euros en 2015, a annoncé un nouveau plan d'économies en mars 2016 (« Ambition 2020 ») destiné à réduire les coûts annuels de 900 millions d'euros sur le périmètre Crédit Agricole SA (CASA) et à abaisser son coefficient d'exploitation de 6 pts pour le faire revenir en-deçà de 60 %. Par ailleurs, dans le programme d'investissement de 7,7 milliards d'euros prévu sur 4 ans, 1,8 milliard seront dévolus à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et à la réduction des coûts dans tous les métiers, 1 milliard sera consacré au renforcement des dispositifs de conformité et de maîtrise des risques et 4,9 milliards au développement des métiers et à la transformation digitale (dont environ 80 % pour la banque de détail). Enfin, la banque indique que les frais de gestion ont été augmentés par les dotations au FRU et les nouvelles taxes pour 230 millions d'euros.
- ❑ GBPCE vise un coefficient d'exploitation inférieur à 65 % (contre 69 % actuellement) dans son plan stratégique 2014-2017 « Grandir autrement » ; 452 millions d'euros de synergies de coûts ont été dégagées en 2014 pour un objectif à terme de 900 millions.

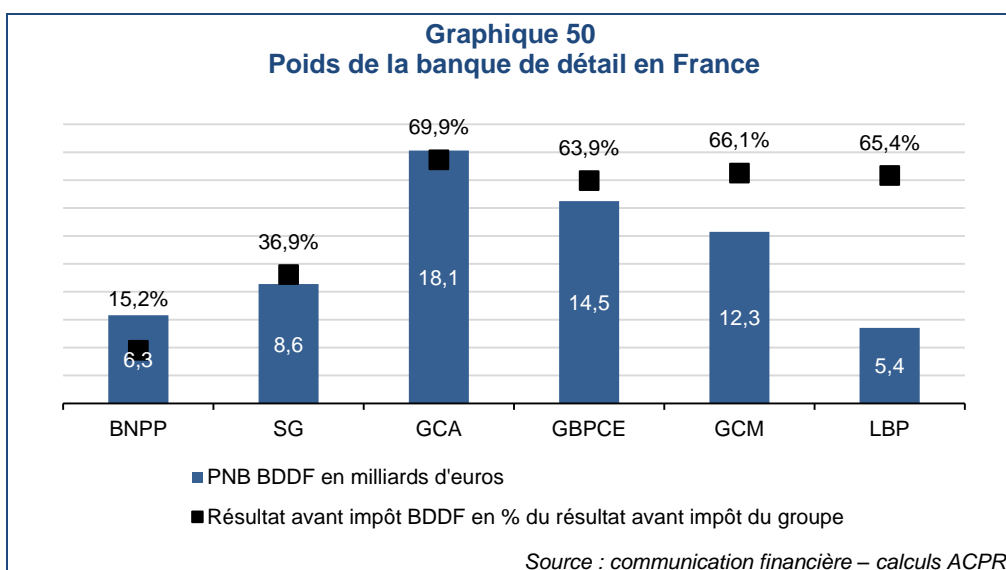
Annexe 4

Analyse détaillée des résultats des lignes métiers

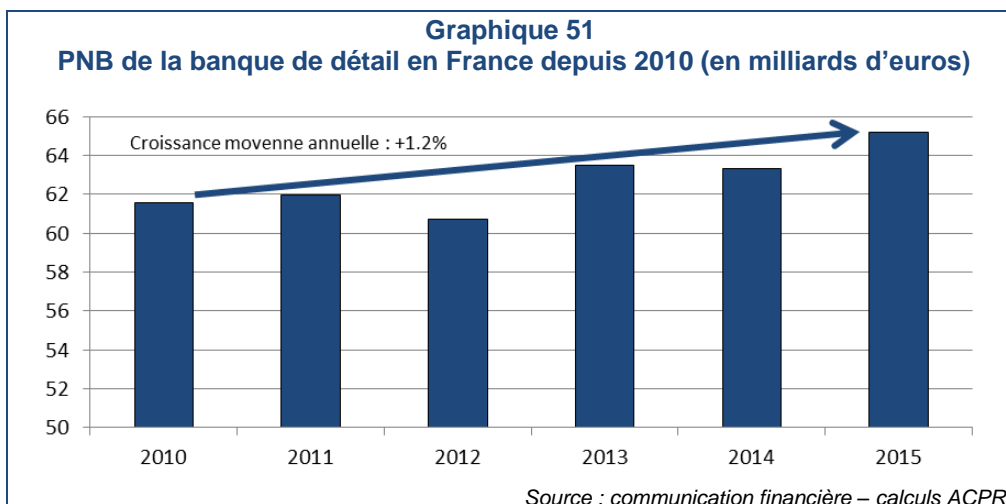
1. La banque de détail et les financements spécialisés

Banque de détail en France

La Banque de détail en France demeure la principale contributrice aux résultats des grandes banques françaises, avec un produit net bancaire représentant près de 45 % des revenus totaux et, en 2015, un résultat avant impôt s'établissant à 48 % du résultat avant impôt généré à l'échelle des groupes. Ces proportions sont cependant variables selon les établissements, les groupes GCA, GBPCE, GCM et LBP étant plus fortement dépendants de ce pôle d'activité (Graphique 50) que BNPP et SG.

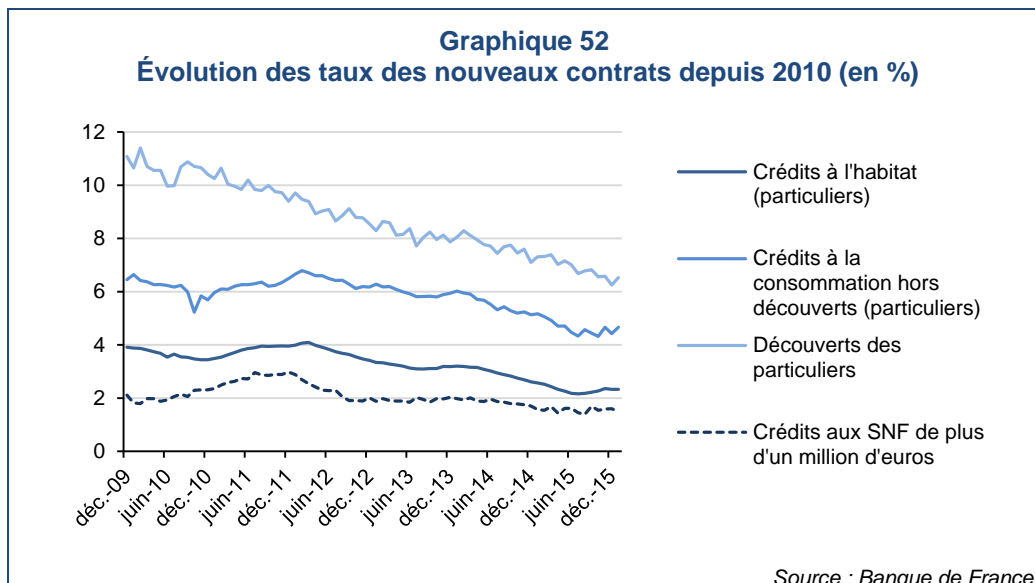


Les grandes banques françaises font face à plusieurs défis sur leur marché domestique qui se traduisent par une pression sur leurs marges et leurs revenus. En premier lieu, une faible croissance économique ainsi que de la demande de crédit, qui se traduit par une évolution assez terne des revenus (+1,2 % en croissance annuelle moyenne depuis 2010 ; Graphique 51), légèrement inférieure à la croissance nominale du PIB observée sur la période (1,8 %). Individuellement, sur la même période, les taux de croissance du PNB de cette ligne de métier s'établissent entre -0,9 % (BNPP) à +2,2 % (GBPCE).

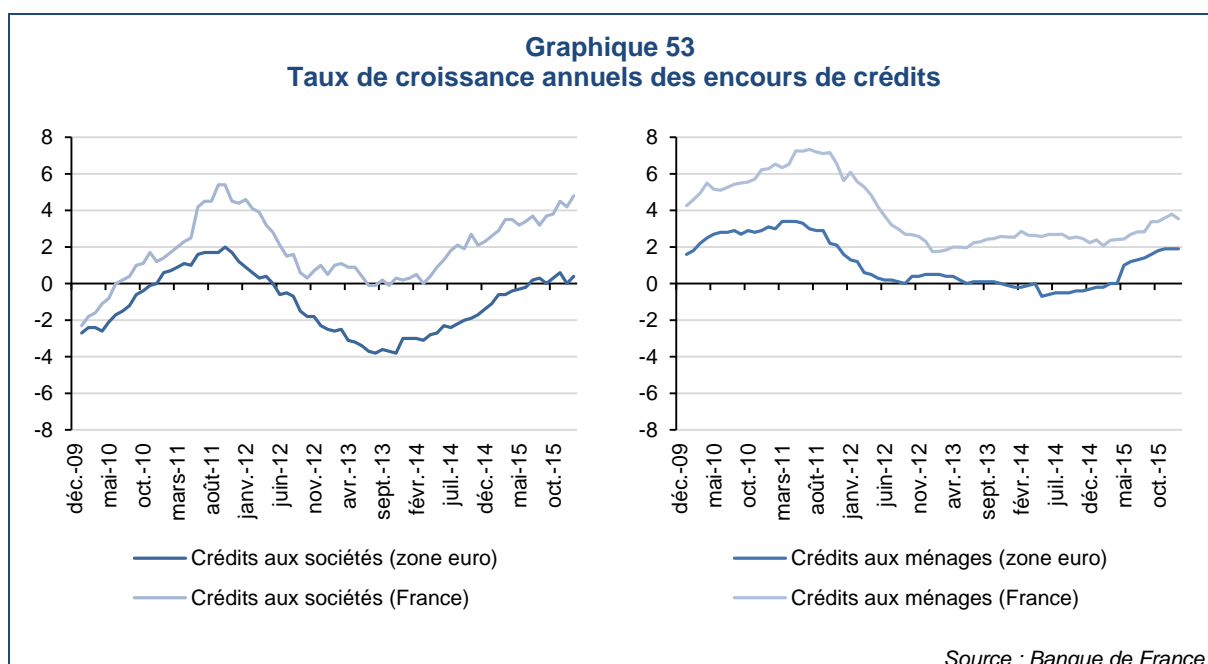


En second lieu, les banques relèvent également dans leur communication financière les effets importants de la persistance de l'environnement de taux bas.

En France, en 2015, prolongeant une tendance établie depuis plusieurs années, le taux des nouveaux contrats de prêts a continué de baisser, aussi bien pour les crédits aux entreprises que pour les prêts aux particuliers à long terme (habitat) ou à plus court terme (crédits à la consommation, découverts ; [Graphique 52](#)). Les crédits produits actuellement réduisent ainsi structurellement la rémunération attendue des actifs bancaires sous forme d'intérêts dans les années à venir.



On peut cependant constater en 2015 une reprise de la croissance des encours de crédits accordés aux particuliers ainsi que, s'agissant des sociétés, la confirmation de la reprise entamée dès 2014 ; la situation en France, dans les deux cas, semble plus favorable qu'en zone euro, et face à la baisse des taux, les banques ont su gagner en volumes ([Graphique 53](#)).

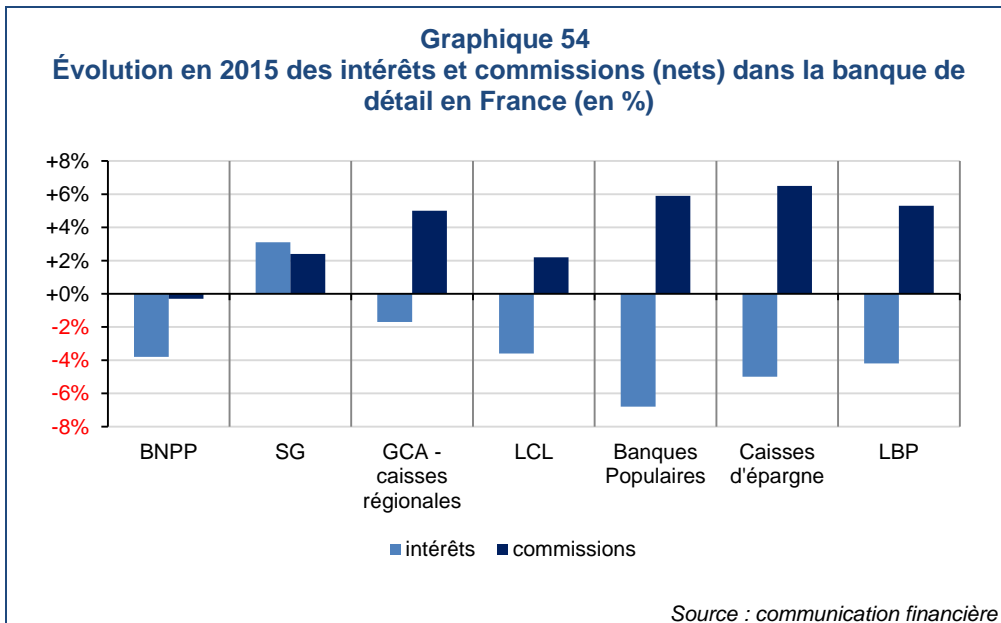


L'exercice 2015 a vu une très forte activité sur les rachats de crédits externes ou renégociations de crédits immobiliers, phénomène qui s'était sensiblement ralenti en 2014 et qui contribue au développement de la production de nouveaux prêts immobiliers à des taux fixes très réduits.

Toutefois, la rémunération de l'épargne réglementée a été ajustée à la baisse dans le même temps, avec des taux de 0,75 % pour les livrets et de 1,5 % pour les plans d'épargne logement début 2016. Les revenus sous forme de commissions sont par ailleurs en hausse. En particulier, les revenus relatifs à la détention et au placement d'actifs pour le compte de la clientèle (gestion d'actifs, assurance-vie) ont été dynamiques en 2015 ; s'y ajoute un important volume de produits collectés

sous forme de pénalités de remboursement anticipé en cas de rachat externe de crédit immobilier ou de renégociations. Cet effet n'est cependant que ponctuel et les volumes de crédits susceptibles d'être rachetés ou renégociés sont désormais réduits.

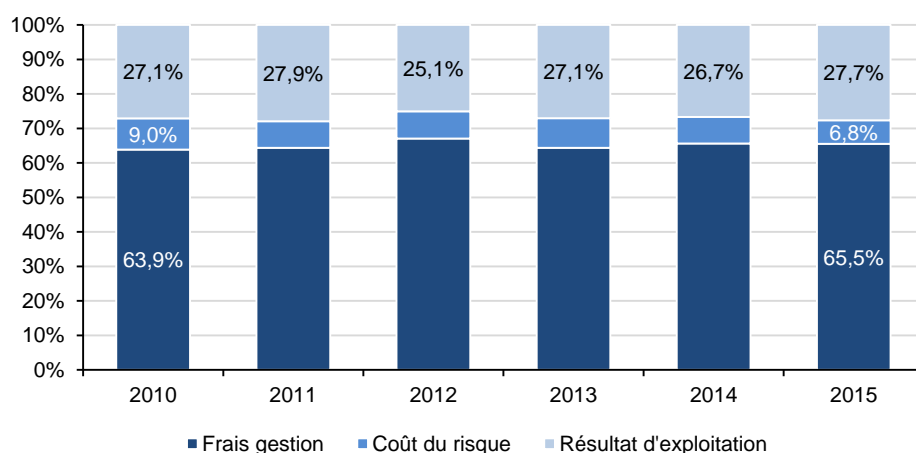
L'amointrissement des revenus d'intérêt pourrait continuer à être compensé par l'augmentation des revenus sous forme de commissions, notamment assis sur l'épargne financière mais aussi les frais de gestion de compte ; plusieurs établissements ont en effet annoncé la facturation de frais annuels de tenue de compte en 2016, généralisant un peu plus cette pratique⁵⁰. Sur le plan individuel, à l'exception de BNPP, la progression des commissions nettes (LCL, Banques populaires) a ainsi permis d'atténuer l'impact de la baisse des revenus d'intérêt, voire d'accroître les revenus de la Banque de détail en France (Caisses régionales de Crédit agricole, Caisses d'épargne, LBP) ; SG affiche enfin une situation singulière puisque ses revenus d'intérêt ont progressé en 2015, reflétant une forte augmentation de sa clientèle et la production de crédits mieux margés (Graphique 54).



Malgré les défis auxquels elle est confrontée, la banque de détail en France est restée depuis 5 ans un socle de stabilité pour les banques en termes de rentabilité, avec un coût du risque faible, et même en diminution (6,8 % du PNB en 2015), et des bénéfices nets des frais de gestion et du coût du risque particulièrement stables sur la période (autour de 27 % du PNB ; Graphique 55). La faible croissance des revenus oblige cependant les banques à maintenir un strict contrôle des dépenses.

⁵⁰ 30 euros pour BNPP et certaines caisses de GCA, 24 euros pour SG et certaines caisses de GCM, 6,20 euros pour LBP

Graphique 55
Frais de gestion, coût du risque et résultat d'exploitation depuis 2010 en % du PNB



Source : communication financière

L'accélération d'une évolution de la consommation des services bancaires oblige les groupes bancaires au développement d'une offre multicanal, combinant une présence physique traditionnelle (agences) avec des relations à distance (internet, mobile), en usage croissant. Cette transformation nécessite des investissements importants pour « digitaliser » l'offre bancaire et pour adapter le format de l'agence bancaire, de son organisation commerciale et redimensionner le maillage du territoire. La réduction du nombre d'agences peut être à plus long terme une source d'économies, plus particulièrement pour les banques présentes dans les grandes villes.

Encadré 2 – Quelques enjeux de la restructuration de la Banque de détail en France

- ❑ En 2015, la banque de détail en France des six grands groupes bancaires français emploie environ 300 000 personnes dans un réseau de 27 000 agences bancaires (hors réseau la Poste). Certains de ces groupes ont communiqué en 2015 leurs intentions de diminuer le nombre d'agences.
- ❑ SG a programmé 1,5 milliard d'euros d'investissements d'ici 2020 dans les réseaux Société Générale et Crédit du Nord ; concomitamment, une réduction de 20 % du nombre d'agences est prévue à horizon 2020 dans le premier réseau.
- ❑ GCA a annoncé en 2016 des investissements de l'ordre de 550 millions d'euros par an au sein des Caisses régionales dans le but de moderniser le réseau et d'accélérer la transformation digitale.
- ❑ GBPCE a annoncé un certain nombre de projets de fusions de Caisses d'épargne et de Banques populaires.

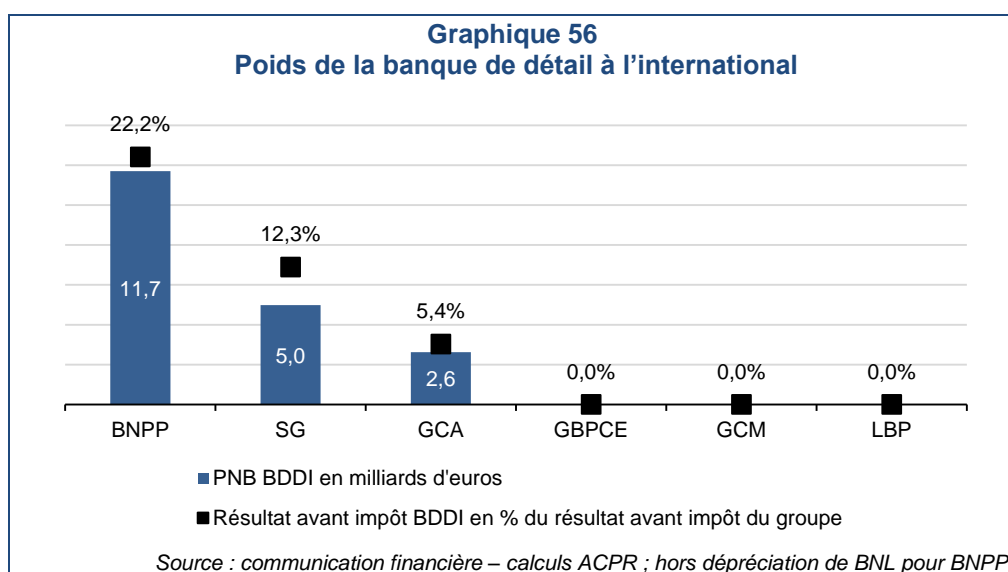
Cette évolution de la consommation des services bancaires est aussi susceptible soit de modifier les positions concurrentielles entre les acteurs existants, soit de faire entrer de nouveaux concurrents sur le marché (*Fintechs*, groupes de télécommunications...). L'ampleur des changements est encore incertaine mais les grands groupes bancaires ont commencé à établir des partenariats avec certains de ces nouveaux acteurs et à procéder à des acquisitions très ciblées.

Banque de détail à l'international

Au contraire de la Banque de détail en France, les diversifications opérées par les grandes banques françaises (essentiellement BNPP, puis SG et GCA) dans la Banque de détail à l'étranger n'ont pas offert la même stabilité de revenus et ont été marquées par des difficultés au cours des dernières années (Grèce, Portugal, Italie, Russie).

En 2015, la performance de cette ligne de métier s'est améliorée, avec une progression de 3,4 % de ses revenus. La Banque de détail à l'international dégage près de 3,6 milliards d'euros de résultats avant impôt en 2015 (contre 1,6 milliard en 2014), sous le double effet d'un coût du risque en diminution (-13 %), mais qui s'élève encore à 18 % du PNB (22 % en 2014), et de l'absence de dépréciations majeures comptabilisées dans cette ligne métier contrairement à 2014 ; la prise en compte de la dépréciation de la survaleur sur BNL, qui est comptabilisée dans les « Autres activités » pour 917 millions d'euros, ramènerait toutefois le résultat avant impôt du pôle à 2,6 milliards d'euros.

BNPP est plus particulièrement engagée dans la banque de détail hors de France (Graphique 56) et considère l'Italie (acquisition de BNL en 2006) et la Belgique (acquisition de Fortis en 2009) comme des marchés « domestiques », avec des PNB respectifs de 3,1 et 3,5 milliards d'euros contre 6,3 milliards d'euros en France.



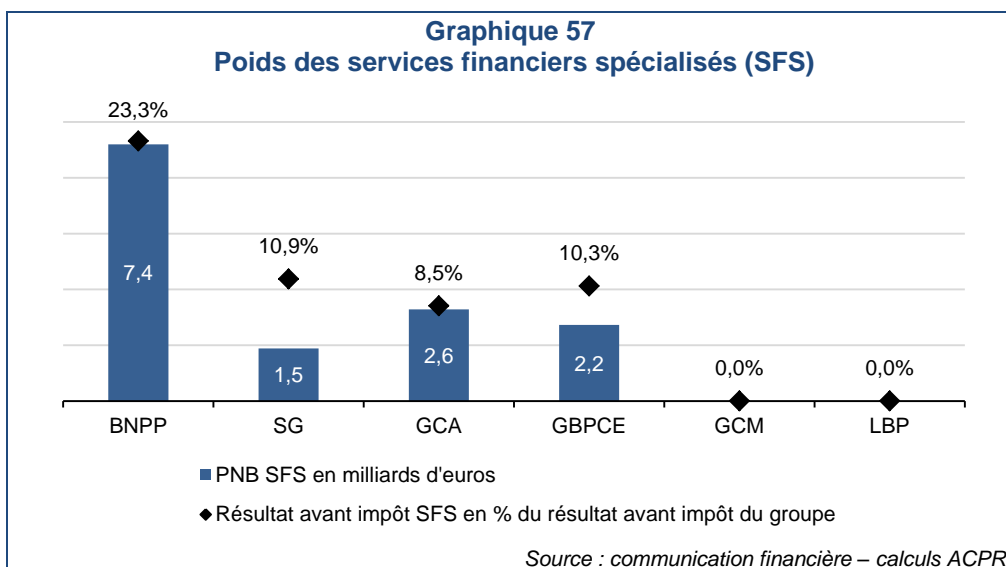
Les performances réalisées en 2015 doivent cependant être nuancées selon les pays :

- La situation reste difficile en Italie avec un coût du risque relativement élevé (40 % et 23 % des revenus de BNPP et GCA en 2015), qui ne diminue que faiblement par rapport à 2014 (43 % et 27 % respectivement) ;
- Les performances de SG en Russie restent médiocres (pertes nettes de 538 millions d'euros en 2014, 221 millions en 2015, et estimation entre 50 et 100 millions d'euros en 2016 compte tenu d'un environnement toujours difficile) mais sont compensées par la bonne tenue de la Banque de détail dans les pays de l'Europe centrale et orientale, en particulier en République tchèque (214 millions d'euros de bénéfices en 2015) ;
- A l'opposé, l'implantation de BNPP aux États-Unis affiche des performances notablement élevées : croissance de 6,4 % des revenus, coût du risque quasi nul et résultat avant impôt qui s'élève à près d'un tiers des revenus et représente 25 % des résultats de la Banque de détail à l'international des banques françaises en 2015. L'activité de BNPP en Belgique délivre de bons résultats également.

Services financiers spécialisés

Cette ligne de métier a enregistré une forte hausse de ses revenus en 2015 (+10,5 %), alimentée en partie par des effets de périmètre (fusion de LaSer et BNPP Personal finance). Le résultat avant impôt des services financiers spécialisés a augmenté de 31,7 %, bénéficiant également d'une baisse du coût du risque de 10,8 %.

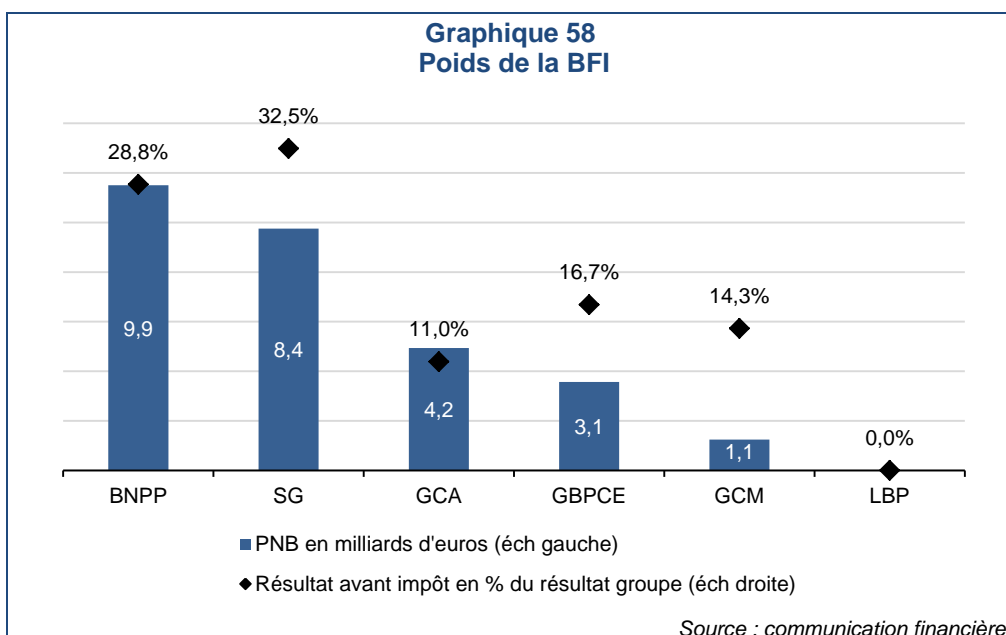
Ce pôle représente plus particulièrement 17,1 % des revenus du groupe de BNPP en 2015 et 23,3 % de son résultat avant impôt. L'importance de cette ligne de métier est moindre pour les autres groupes, avec une contribution autour de 10 % au résultat avant impôt de SG, GCA et GBPCE (Graphique 57).



Une part majoritaire (56 %) du PNB des Services financiers spécialisés, qui s'élève au total à 13,7 milliards d'euros en 2015, vient du crédit à la consommation (soit 7,7 milliards d'euros), les 6 milliards restant provenant du crédit-bail et du leasing, ainsi que de l'affacturage.

2. La banque de financement et d'investissement

La BFI occupe une place prépondérante pour SG et BNPP, dont elle assure près du tiers du résultat avant impôt ; sans être négligeable, elle est moins importante pour les autres groupes (Graphique 58).



Les revenus de la banque d'investissement ont progressé de 11,7 % en 2015 pour l'ensemble des banques, avec des hausses individuelles allant de +6 % à +18 %. Les grandes banques ont dégagé de solides performances en 2015 dans les activités Actions mais les résultats sont plus mitigés dans les activités Taux, Crédit, Changes et Matières premières avec des conditions de marchés plus difficiles (Tableau 17).

Tableau 17
Évolution des revenus des métiers de la BFI par banque en 2015

	BNPP	SG	GCA	GBPCE
Banque de financement	+5,7 %	+16,1 %	-0,3 %	-0,1 %
Taux, Crédit, Changes et Matières premières	+9,8 %	-7,2 %	+11,5 %	+1,5 %
Actions	+23,6 %	+12,3 %	+7 %	+26,3 %

Source : Communication financière

Dans la banque de financement, l'ensemble des banques dégagent des revenus en hausse en 2015 (+6,8 %). GCA a publié une croissance de ses revenus de 14 % dans les financements structurés (infrastructure, transports...), la progression atteignant 4,7 % pour GBPCE. En revanche, les performances de leurs activités de banque commerciale ont été médiocres (leur revenus se sont repliés de 13 % dans les deux cas). La banque de financement des deux groupes affiche en conséquence un PNB en baisse de 0,3 % et 0,1 %. L'activité a été plus dynamique pour BNPP, avec une hausse de 5,7 %, qui s'établirait à 11,1 % sans les effets de la politique de réduction du métier Énergie et Matières Premières. SG publie également une hausse de 16 % de ses revenus dans ce pôle, avec l'appui des activités de financement de ressources naturelles, à l'export et d'infrastructures.

3. L'assurance et la gestion d'actifs

Assurance

Tableau 18
Évolution des revenus issus de l'assurance en 2015

BNPP	+5,1%
SG	+9,8%
GCA	+3,2%
GBPCE	+10,0%
GCM	-2,9%
LBP	+4,3%

Source : communication financière

L'activité d'assurance des six grandes banques françaises s'est montrée dynamique en 2015, aussi bien pour les activités d'assurance-vie / épargne-retraite que pour les autres activités (assurance emprunteur, prévoyance-santé et dommages). Le PNB global de l'activité a progressé de 6,2 % en 2015, s'établissant à 8,5 milliards d'euros.

En dehors de GCM, tous les groupes ont enregistré une croissance soutenue de leurs revenus sur cette activité (Tableau 18).

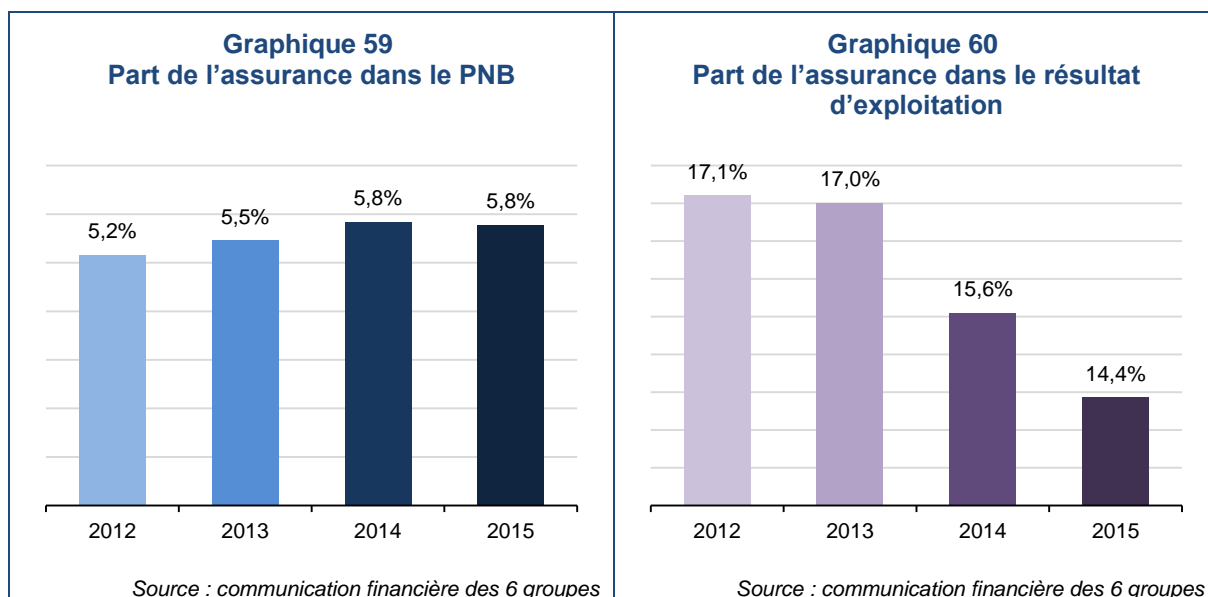
En France, l'assurance-vie a bénéficié d'une collecte dynamique en 2015, les grandes banques indiquant des hausses de leurs encours de 3 à 4 %, contrairement à d'autres formes de placements où des mouvements de décollecte ont été observés, tels que sur le livret A (-9,3 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année 2015⁵¹).

Cette croissance est assez régulière depuis plusieurs années (+8,2 % en 2014 et +5,6 % en 2013), confortant le développement de ces activités, y compris dans les domaines moins traditionnels pour les bancassureurs comme l'assurance-dommage. GBPCE a ainsi consolidé ses activités autour de Natixis Assurances en revoyant les accords établis avec CNP Assurances.

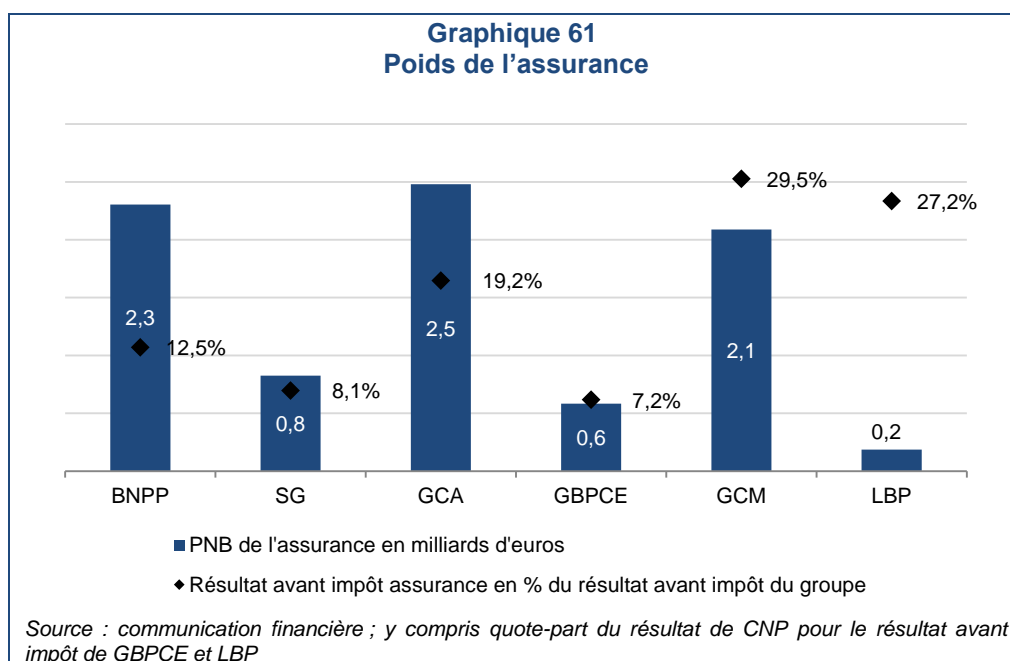
⁵¹

http://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/medias/cp_et_dp/20160223_cp_collecte_janvier_2016.pdf

Les revenus d'assurance représentent 5,8 % du PNB des six grandes banques françaises en 2015 (Graphique 59). Les frais de gestion rattachés à ce métier étant relativement faibles, la contribution des activités d'assurance au résultat d'exploitation total s'avère élevée, à 5,2 milliards d'euros en 2015⁵², en hausse de 5,3 %. Son poids relatif recule cependant (14,4 % du total) compte tenu de l'augmentation plus forte du résultat d'exploitation total en 2015 (Graphique 60).



Le poids des activités d'assurances est variable d'une banque à l'autre ; elles ont ainsi une importance marquée pour les résultats de GCM et LBP et, dans une moindre mesure, GCA, mais sont plus marginales pour BNPP, SG ou GBPCE (Graphique 61).



⁵² Ce chiffre serait légèrement supérieur en tenant compte de la quote-part des bénéfices provenant des participations de GBPCE et LBP dans CNP ASSURANCES.

Tableau 19
Évolution des revenus issus de la gestion d'actifs, de la banque privée et des services aux investisseurs en 2015

BNPP	+9,8%
SG	+7,0%
GCA	+7,2%
GBPCE	+27,8%
GCM	-9,4%
LBP	-2,7%

Source : communication financière

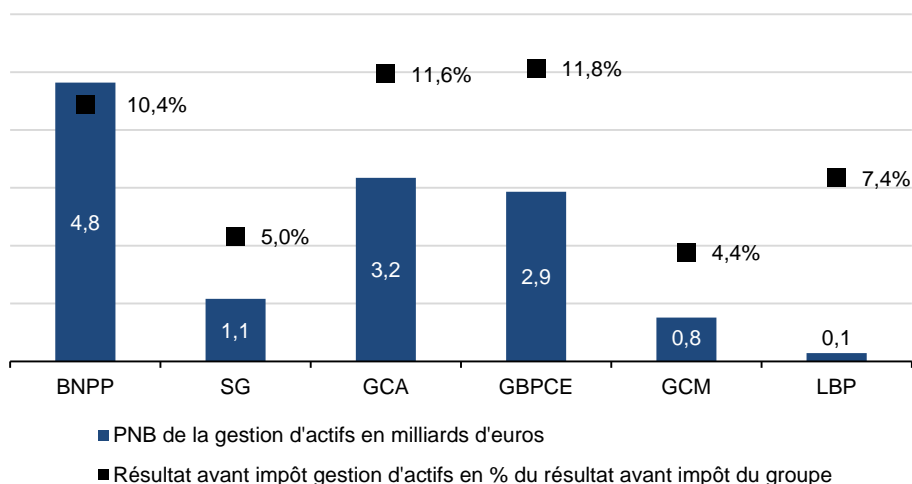
Les revenus tirés de la gestion d'actifs, de la banque privée / gestion de fortune et des services aux investisseurs⁵³, ont atteint 12,9 milliards d'euros en 2015, soit une hausse de 12,3 % par rapport à 2014 ; les performances individuelles sont toutefois contrastées, GCM et LBP enregistrant notamment un repli de leurs revenus sur cette activité (Tableau 19). Le résultat d'exploitation s'établit à 3,5 milliards d'euros (+20,9 %).

Ces bonnes performances s'expliquent par les effets cumulés, d'une part, de l'évolution favorable en 2015 des marchés ainsi que des niveaux de change, ce qui a contribué à l'augmentation des volumes d'actifs financiers sous gestion, et, d'autre part, d'une collecte dynamique au cours de l'exercice.

En gestion de fortune également, une bonne dynamique commerciale a été constatée par les banques françaises, qui favorisent le déploiement des produits haut de gamme.

BNPP, GCA et GBPCE sont les principales banques françaises engagées dans ces métiers, y détenant des positions fortes qui leur permettent de générer en 2015 plus de 10 % de leurs revenus totaux (contre une proportion allant de 2 à 4 % pour les autres groupes ; Graphique 62).

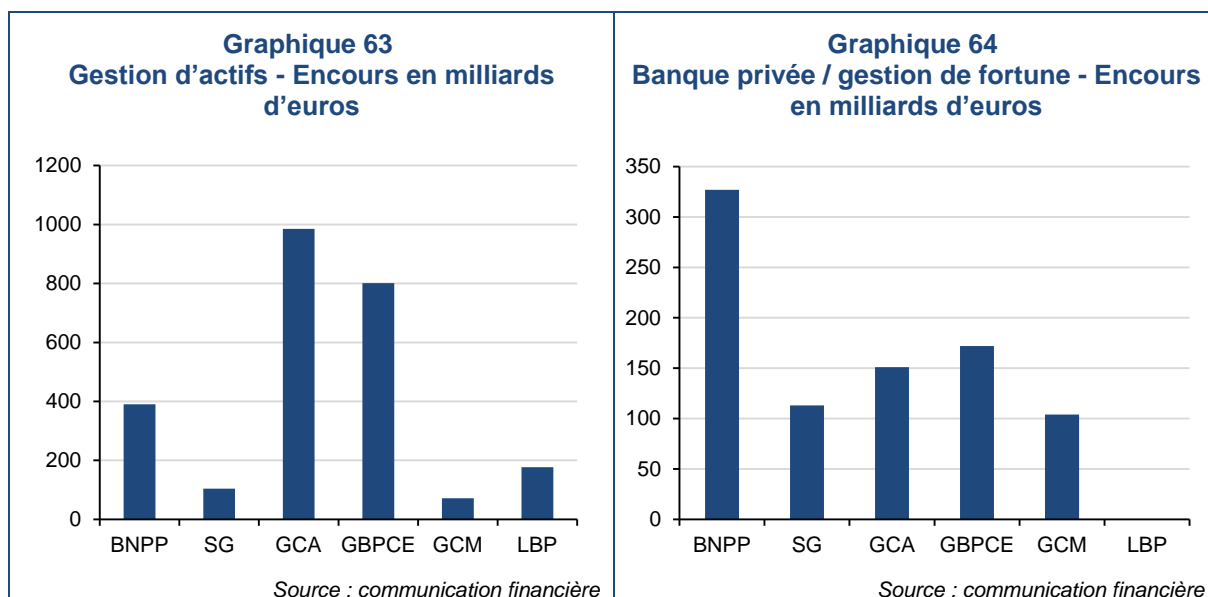
Graphique 62
Poids de la gestion d'actifs, de la banque privée et des services aux investisseurs



Source : communication financière

⁵³ Une partie des services aux investisseurs se trouve classée en banque de financement et d'investissement, concernant BNPP et SG (activités de *prime services* par exemple) dans la mesure où elles ne peuvent en être isolées.

Si SG s'est désengagée de la gestion d'actifs traditionnelle en cédant à GCA sa participation minoritaire de 20 % dans Amundi, le groupe projette de se renforcer en banque privée avec l'acquisition des activités britanniques de Kleinwort Benson en 2016 et se recentre sur les fonds indiciels cotés (ETF) gérés par Lyxor (encours en hausse de 24 % en 2015, à 104 milliards d'euros).



S'agissant des services aux investisseurs, BNPP et dans une moindre mesure SG et GCA ont également des positions mondiales reconnues dans la conservation de titres, figurant dans les 10 premiers mondiaux de cette activité en termes d'encours conservés (Tableau 20). BNPP a ainsi dégagé un PNB de 1,8 milliard d'euros en 2015 (4,2 % de son PNB total), en hausse de 14 %. Le PNB cumulé 2015 des trois groupes français s'élève à 3,2 milliards d'euros.

Tableau 20
Encours d'actifs conservés et administrés (en milliards d'euros)

	Actifs conservés	Actifs administrés
BPSS	8 068	1 848
SGSS	3 984	589
CACEIS	2 327	1 477

Source : communication financière

Références

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, Analyses et Synthèses n°46 – la situation des grands groupes bancaires français à fin 2014

Directive 2013/36 (CRD4) et règlement 575/2013 (CRR) du parlement et du conseil européens du 26 juin 2013

European Banking Authority, Risk Assessment of the European Banking System, December 2014, European Banking Authority, Risk Dashboard Q4 2014

European Banking Authority Report - Second Report on impact assessment for liquidity measures under Article 509(1) of the CRR

Listes des tableaux et graphiques

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Soldes intermédiaires de gestion	7
TABLEAU 2	Impact des effets de change et de la réévaluation de la dette propre sur l'évolution du PNB	8
TABLEAU 3	Évolution du coefficient d'exploitation sur 3 ans	10
TABLEAU 4	Résultat avant impôt hors effets comptables et exceptionnels (en milliards d'euros).....	14
TABLEAU 5	Taux de distribution envisagés par les différents groupes.....	15
TABLEAU 6	Évolution de la structure du PNB par ligne de métier	19
TABLEAU 7	Principaux agrégats des pôles Banque de détail et financements spécialisés	21
TABLEAU 8	Principaux agrégats de la BFI	22
TABLEAU 9	Principaux agrégats de l'assurance et la gestion d'actifs	23
TABLEAU 10	Bilan agrégé des cinq principaux groupes bancaires français (en milliards d'euros).....	24
TABLEAU 11	Émissions et rachats d'instruments de fonds propres éligibles en 2015, en milliards d'euros	27
TABLEAU 12	Estimation du ratio CET1 agrégé des principales banques françaises depuis 2006	41
TABLEAU 13	Ratio CET1 « full CRR/CRD4 » sans phasage.....	42
TABLEAU 14	Exigences CET1 au 1 ^{er} janvier 2016.....	42
TABLEAU 15	LCR au 31 décembre 2015	47
TABLEAU 16	Ratios TLAC	48
TABLEAU 17	Évolution des revenus des métiers de la BFI par banque en 2015.....	61
TABLEAU 18	Évolution des revenus issus de l'assurance en 2015	61
TABLEAU 19	Évolution des revenus issus de la gestion d'actifs, de la banque privée et des services aux investisseurs en 2015.....	63
TABLEAU 20	Encours d'actifs conservés et administrés (en milliards d'euros)	64

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Structure du PNB par source de revenus	9
GRAPHIQUE 2	Taux à court et long terme depuis 2010 (en %).....	9
GRAPHIQUE 3	Marge nette d'intérêt rapportée au PNB	10
GRAPHIQUE 4	Commission nettes rapportées au PNB.....	10
GRAPHIQUE 5	Coefficient d'exploitation des principales banques européennes (KRI)	11
GRAPHIQUE 6	Comparaison avec les coefficients d'exploitation d'autres grandes banques européennes d'envergure internationale (en %)	12

GRAPHIQUE 7	Coût du risque rapporté au total de bilan	13
GRAPHIQUE 8	Coût du risque rapporté au PNB pour un échantillon d'autres grandes banques européennes d'envergure internationale.....	13
GRAPHIQUE 9	Montants distribués sous forme de dividendes (en milliards d'euros) et taux de distribution des résultats – <i>prévisions 2016</i>	15
GRAPHIQUE 10	Résultat net rapporté au total de bilan (<i>Return on Assets</i>).....	16
GRAPHIQUE 11	RoA pour un échantillon de banques européennes d'envergure internationale (en %)	16
GRAPHIQUE 12	RoE – Comparaisons internationales (France, Europe, États-Unis, Canada)	17
GRAPHIQUE 13	RoE pour un échantillon de grandes banques européennes d'envergure internationale (en %)	18
GRAPHIQUE 14	Évolution du produit net bancaire par métiers (en milliards d'euros).....	19
GRAPHIQUE 15	Coefficient d'exploitation par ligne de métier	20
GRAPHIQUE 16	Coût du risque par ligne de métier (en milliards d'euros)	20
GRAPHIQUE 17	Résultat avant impôt par ligne de métier (en milliards d'euros)	20
GRAPHIQUE 18	Évolution de la structure de l'actif entre 2009 et 2015 en milliards d'euros	25
GRAPHIQUE 19	Évolution de la structure du passif entre 2009 et 2015 en milliards d'euros	26
GRAPHIQUE 20	Échéancement des tombées de la dette de moyen et long terme de BNPP, SG, GCA, GBPCE et GCM (en milliards d'euros).....	27
GRAPHIQUE 21	Ratio crédits / dépôts des entreprises non financières et ménages des principales banques européennes	28
GRAPHIQUE 22	Évolution des EFP entre 2014 et 2015 (en milliards d'euros)..	29
GRAPHIQUE 23	Structure du portefeuille de crédits des banques françaises à 2015.....	30
GRAPHIQUE 24	Évolution des EFP crédit par portefeuille entre 2014 et 2015..	30
GRAPHIQUE 25	Taux d'impayés des principaux groupes bancaires français ...	31
GRAPHIQUE 26	Structure des arriérés de paiement par ancienneté	32
GRAPHIQUE 27	Taux d'encours dépréciés des principaux groupes bancaires français	32
GRAPHIQUE 28	Taux d'encours dépréciés des principales banques européennes	33
GRAPHIQUE 29	Taux de provisionnement des encours dépréciés des principaux groupes bancaires français	34
GRAPHIQUE 30	Taux de provisionnement des encours dépréciés des principales banques européennes	34
GRAPHIQUE 31	EFP au titre des risques de marché (milliards d'euros)	35
GRAPHIQUE 32	Ventilation des EFP au titre des risques de marché – décembre 2015.....	36
GRAPHIQUE 33	Part des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction dans le total de bilan.....	36
GRAPHIQUE 34	Part des dérivés détenus à des fins de transaction dans le total de bilan	36
GRAPHIQUE 35	Montant notionnel des dérivés détenus à des fins de transaction (milliards d'euros)	37

GRAPHIQUE 36	Volatilités historiques des marchés actions sur 90 jours	37
GRAPHIQUE 37	VaR trimestrielle moyenne cumulée de BNPP, SG et GCA (millions d'euros)	38
GRAPHIQUE 38	EFP au titre des risques opérationnels (milliards d'euros).....	38
GRAPHIQUE 39	Pertes opérationnelles rapportées au PNB.....	39
GRAPHIQUE 40	Répartition des pertes opérationnelles (millions d'euros)	39
GRAPHIQUE 41	Répartition des pertes opérationnelles – banque de détail et financements spécialisés (millions d'euros).....	40
GRAPHIQUE 42	Répartition des pertes opérationnelles – BFI (millions d'euros)	40
GRAPHIQUE 43	Évolution du ratio de solvabilité <i>Core Equity Tier 1*</i> « phasé » des principales banques européen	42
GRAPHIQUE 44	Évolution du ratio de solvabilité <i>Core Equity Tier 1 fully loaded</i> des principales banques européennes	43
GRAPHIQUE 45	Ratio de solvabilité CET1 <i>full CRR/CRD4 / full</i> Bâle 3 à fin 2015	43
GRAPHIQUE 46	Ratio de levier au 31 décembre 2015	44
GRAPHIQUE 47	Besoins de trésorerie et LCR	45
GRAPHIQUE 48	Composition des HQLA des banques françaises (milliards d'euros).....	46
GRAPHIQUE 49	Sorties nettes de trésorerie (milliards d'euros)	47
GRAPHIQUE 50	Poids de la banque de détail en France.....	55
GRAPHIQUE 51	PNB de la banque de détail en France depuis 2010 (en milliards d'euros).....	55
GRAPHIQUE 52	Évolution des taux des nouveaux contrats depuis 2010 (en %)	56
GRAPHIQUE 53	Taux de croissance annuels des encours de crédits	56
GRAPHIQUE 54	Évolution en 2015 des intérêts et commissions (nets) dans la banque de détail en France (en %).....	57
GRAPHIQUE 55	Frais de gestion, coût du risque et résultat d'exploitation depuis 2010 en % du PNB.....	58
GRAPHIQUE 56	Poids de la banque de détail à l'international	59
GRAPHIQUE 57	Poids des services financiers spécialisés (SFS).....	60
GRAPHIQUE 58	Poids de la BFI	60
GRAPHIQUE 59	Part de l'assurance dans le PNB	62
GRAPHIQUE 60	Part de l'assurance dans le résultat d'exploitation.....	62
GRAPHIQUE 61	Poids de l'assurance	62
GRAPHIQUE 62	Poids de la gestion d'actifs, de la banque privée et des services aux investisseurs.....	63
GRAPHIQUE 63	Gestion d'actifs - Encours en milliards d'euros	64
GRAPHIQUE 64	Banque privée / gestion de fortune - Encours en milliards d'euros.....	64



61, rue Taitbout
75009 Paris
Téléphone : 01 49 95 40 00
Télécopie : 01 49 95 40 48
Site internet : www.acpr.banque-france.fr